



CANADA

Débats de la Chambre des communes

VOLUME 140 • NUMÉRO 065 • 1^{re} SESSION • 38^e LÉGISLATURE

COMPTE RENDU OFFICIEL
(HANSARD)

Le vendredi 25 février 2005

—
Présidence de l'honorable Peter Milliken

TABLE DES MATIÈRES

(La table des matières quotidienne des délibérations se trouve
à la fin du présent numéro.)

Toutes les publications parlementaires sont disponibles sur le
réseau électronique « Parliamentary Internet Parlementaire » à l'adresse suivante :

<http://www.parl.gc.ca>

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 25 février 2005

La séance est ouverte à 10 heures.

Prière

• (1000)

[Traduction]

RECOURS AU RÈGLEMENT

LA DÉFENSE NATIONALE

L'hon. Tony Valeri (leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, je voudrais parler d'un recours au Règlement fait hier par notre collègue de Halifax.

Monsieur le Président, dans votre réponse, vous avez déclaré que vous attendiez que quelqu'un réponde à la question avant d'étudier la situation et de rendre une décision. Je fournis cette réponse.

Je voudrais souligner deux points. Il faut tout d'abord garder à l'esprit que notre régime de gouvernement fait qu'aucune décision ne peut être considérée comme prise tant que le Cabinet ne l'a pas approuvée. Dans le cas de la défense antimissile balistique, le Cabinet n'a pas rendu de décision avant sa rencontre hebdomadaire régulière, qui a eu lieu hier. Sitôt que cette décision a été prise, le ministre des Affaires étrangères a, comme il se doit, informé la Chambre des communes le plus tôt possible.

Étant donné que le Cabinet a entrepris sa réunion après la période réservée aux déclarations des ministres à la Chambre, et étant donné que le ministre souhaitait s'étendre sur les effets du budget sur son ministère en participant au débat sur le budget, il a choisi cette occasion pour fournir à la Chambre l'information. Je voudrais également préciser que ce n'est qu'après cette déclaration du ministre à la Chambre que le premier ministre a parlé aux médias.

Quant à l'affirmation que notre collègue de Halifax a faite hier voulant que la décision ait été prise il y a bien des jours et que les autorités américaines aient été informées, une fois de plus, il faut se rappeler que seul le Cabinet peut prendre une décision de cette nature et qu'il n'a pas rendu cette décision avant hier.

Il est vrai que le premier ministre et les ministres concernés en étaient arrivés quelques jours plus tôt à des conclusions sur l'option qu'ils recommanderaient au Cabinet. Il est également vrai que le ministre des Affaires étrangères a, par courtoisie, de façon informelle, ce qui est tout à fait normal en toute franchise dans le domaine de la diplomatie internationale, indiqué à la secrétaire d'État américaine quelle option serait recommandée au Cabinet.

Quoi qu'il en soit, monsieur le Président, comme vous le savez bien, dans n'importe quel régime de gouvernement par l'exécutif, comme le nôtre, une décision n'est pas prise tant que le Cabinet ne l'a pas approuvée. Cette décision a été prise au Cabinet peu après le début de sa réunion à 10 heures hier matin et jusqu'à ce que le Cabinet donne son accord, aucune décision n'existait.

Je vous demande, monsieur le Président, de tenir compte de ces observations dans votre étude de la question et du recours au Règlement fait par notre collègue de Halifax hier.

• (1005)

Le Président: Je remercie le leader du gouvernement à la Chambre de son intervention à ce sujet, et je prendrai de nouveau l'affaire en délibéré, comme je le disais hier.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Français]

LA LOI N^o 2 D'EXÉCUTION DU BUDGET DE 2004

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 23 février 2005, de la motion portant que le projet de loi C-33, Loi n^o 2 portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 23 mars 2004, soit lu pour la troisième fois et adopté.

M. Pierre Paquette (Joliette, BQ): Monsieur le Président, il me fait très plaisir d'intervenir sur le projet de loi C-33, d'autant plus que, comme vous le savez, il met en exécution certaines décisions du budget de 2004 et que cette semaine, nous avons eu la désagréable surprise de prendre connaissance du budget de 2005. Tout en abordant rapidement le projet de loi C-33, je vais me permettre d'élargir le débat à ce que le gouvernement nous a annoncé, aussi bien en 2004 qu'en 2005. En effet, nous avons été en mesure de voir que malgré les promesses électorales des libéraux, soit du premier ministre, du ministre des Transports et d'autres ministres de ce gouvernement, rien n'a été fait dans ce budget pour répondre aux préoccupations du Québec.

Comme je vous le mentionnais, le projet de loi C-33 met en exécution des dispositions qui étaient prévues au budget déposé le 23 mars 2004. Dans ce projet de loi, on aborde trois parties, une qui concerne les droits pour la sécurité des passagers du transport aérien, une autre qui concerne la Loi sur la taxe sur les produits et services des premières nations en vue de faciliter la conclusion d'arrangements fiscaux, et une troisième qui met en oeuvre toute une série de modifications à la Loi de l'impôt sur le revenu.

Initiatives ministérielles

Je ne reviendrai pas sur les deux premiers éléments. Je vais tout de même signaler au passage que, depuis le début, nous avons dénoncé cette taxe sur la sécurité aérienne dont on ne connaît toujours pas l'utilisation. Cette taxe pénalise énormément les transporteurs, particulièrement les transporteurs régionaux et les gens des régions qui doivent prendre l'avion régulièrement pour leur travail ou encore pour obtenir des soins de santé. À notre avis, c'est donc une taxe qui n'a jamais été pertinente. Dans le cadre du projet de loi C-33, on l'a réduit. Cependant, on aurait dû carrément l'abolir.

Quant à la deuxième mesure, on sait qu'il y a une communauté dans la région de Charlevoix qui voudrait s'en prévaloir. Alors, évidemment, comme le veut la tradition au Bloc québécois, nous appuyons toujours les demandes des premières nations quand il s'agit de leur donner les moyens pour assurer leur propre développement. En effet, nous sommes convaincus que ces premières nations sont en mesure de diriger elles-mêmes leur destinée, en particulier sur le plan économique. En ce sens, cela ne posera pas de problème.

Par contre, j'aimerais aborder un point concernant la troisième partie avant de revenir, encore une fois, aux grandes orientations budgétaires—quand je dis les grandes, je veux dire les plus grosses, pas nécessairement les plus intelligentes—du dernier budget.

Je voudrais revenir sur la règle générale anti-évitement énoncée dans la Loi de l'impôt sur le revenu, qui vise les cas d'abus du règlement de l'impôt sur le revenu, des conventions fiscales et de toutes autres lois fédérales.

Dans le projet de loi C-33, on veut nous faire croire qu'on est en train de colmater une brèche importante signalée par la vérificatrice générale concernant l'évitement fiscal. C'est-à-dire la capacité de certains de nos concitoyens qui, en tant que contribuables—que ce soit des entreprises ou des particuliers—, évitent de payer leurs impôts au Canada.

À première vue, c'est une mesure qui semble être une bonne chose. C'était un minimum. Cependant, on passe à côté de l'essentiel, soit le fait que le gouvernement canadien, depuis que les libéraux sont au pouvoir, a constamment fait la promotion des paradis fiscaux, en particulier de leur paradis fiscal qu'est La Barbade.

D'ailleurs, depuis que les libéraux sont au pouvoir, les investissements directs des Canadiens à La Barbade ont augmenté de 400 p. 100. Une petite île de 270 000 habitants qui reçoit actuellement du Canada, chaque année, à peu près 24 milliards de dollars en investissements directs. Je me demande quels genres de services ou de biens on peut produire à La Barbade qui nécessitent un niveau d'investissements directs de cet ordre-là.

Je vous rappellerai que La Barbade est rendue la troisième destination en terme d'investissements directs des Canadiens, après les États-Unis et la Grande-Bretagne. Il est tout de même étrange qu'une île de 270 000 habitants soit en mesure d'absorber 23 à 24 milliards de dollars d'investissements directs canadiens. Nous ne sommes pas dupes. C'est tout simplement, en grande partie, de l'argent envoyé à La Barbade pour éviter les responsabilités qui sont celles de tout citoyen dans un État démocratique, c'est-à-dire de payer ses impôts pour financer nos outils collectifs.

• (1010)

La Barbade est devenue le paradis fiscal du Canada. Je pense en particulier à l'entreprise détenue par les fils du premier ministre qui en bénéficie amplement. Nous avons eu l'occasion, au printemps dernier, de voir une émission d'*Enjeux* qui portait sur CSL International. Il a été assez intéressant de constater, lorsque les cameramen et le journaliste sont arrivés au siège social de CSL International, qu'il s'agissait d'un bureau d'avocats où il y avait

environ 130 noms d'autres compagnies. En fait, c'est une coquille vide qui bénéficie d'un traitement fiscal avantageux à La Barbade, parce qu'elle doit être reconnue comme étant une *international business corporation*.

Dans ce contexte, elle paie des impôts de l'ordre de 1 à 2,5 p. 100. Ce qui est très intéressant à La Barbade, c'est que, contrairement à toute logique, l'impôt est régressif. Par exemple, si votre chiffre d'affaires et vos bénéfices sont peu élevés, vous payerez 2,5 p. 100 d'impôt. En revanche, plus votre chiffre d'affaires et vos bénéfices sont importants, plus votre taux d'imposition diminue. Au-delà d'un certain montant, vous n'êtes imposé qu'à raison de 1 p. 100.

À titre d'exercice, disons que CSL International paie un taux d'imposition sur ses bénéfices de 1,5 p. 100, ce qui est environ la moyenne, entre 1 et 2,5 p. 100. Je vous rappelle que c'est le holding qui est propriétaire des entreprises qui possèdent les bateaux de CSL qui sillonnent les mers. En imaginant le chiffre d'affaires que doit réaliser CSL International à partir des informations qu'on est en mesure d'obtenir, soit un taux de profit qui correspond à la moyenne dans cette industrie, on a été en mesure de calculer qu'au cours des cinq années comprises entre 1997 et 2002, CSL International a économisé plus de 100 millions de dollars d'impôt par ce stratagème, c'est-à-dire la convention fiscale entre le Canada et La Barbade.

Ce montant de 100 millions de dollars, économisé par CSL International, a été assumé par les contribuables moyens, ceux qui n'ont pas la possibilité d'échapper à leurs responsabilités. C'est une augmentation de la charge fiscale de la classe moyenne qui résulte de ce stratagème. Je vous ai donné l'exemple de CSL International. Or, comme je vous l'ai mentionné, chaque année, au moins 23 milliards de dollars sont investis à La Barbade.

Les banques en bénéficient amplement. J'ai lu récemment, dans le rapport de la Banque de Montréal, un petit alinéa indiquant que la Banque de Montréal avait pu économiser 500 millions de dollars d'impôt. Évidemment, il s'agit d'une des cinq plus grandes banques. On peut donc facilement imaginer que nos grandes banques canadiennes ont économisé 2,5 milliards de dollars d'impôt. Ces chiffres sont contenus dans le rapport annuel; ce n'est pas moi qui les invente.

Cette charge supplémentaire retombe sur la classe moyenne. Cela explique, en grande partie, pourquoi nous sommes surimposés par le gouvernement fédéral.

Cette convention fiscale entre La Barbade et le Canada fait en sorte qu'une fois que CSL International a payé ses impôts à La Barbade à un taux de 1,5 p. 100, elle peut rapatrier ses revenus au Canada sans qu'ils soient imposés à nouveau par le fisc canadien.

Évidemment, il y avait un petit problème. Depuis 1972, si ma mémoire est bonne, il existe une réglementation concernant ce qu'on appelle les revenus passifs, c'est-à-dire les revenus d'un placement qui ne sont pas utilisés pour des activités économiques réelles. Disons, par exemple, que vous placez votre argent dans une banque et que vous retirez des intérêts; ces intérêts, même s'ils sont réalisés à La Barbade, sont imposables au Canada, tout comme les dividendes. CSL International avait un petit problème: il s'agit d'un holding qui ne possède pas de bateaux; elle possède des entreprises qui, elles, possèdent des bateaux. De cette façon, les dividendes payés par ces entreprises à CSL International, selon la Loi canadienne de l'impôt, étaient imposables au Canada, parce qu'il s'agissait de revenus passifs.

Initiatives ministérielles

Du côté de ce gouvernement, on a été imaginatif pour faire en sorte que CSL International et d'autres compagnies qui ont bénéficié de cette modification fiscale—elles sont peu nombreuses; à ma connaissance, elles seraient au nombre de huit—puissent ramener au Canada leurs revenus une fois qu'ils ont été imposés à La Barbade sans avoir à payer l'impôt canadien. On a donc modifié la Loi de l'impôt sur le revenu, à l'article 5907(11.2)c), de manière à ce que, dans le cas du transport maritime international, des aéronefs et d'un autre secteur qui m'échappe, les holdings soient considérés comme possédant et opérant directement les activités de leurs filiales.

Dans ce cas-ci, on fait comme si l'artifice était le suivant: CSL International opérerait elle-même les bateaux qui génèrent les revenus et les profits de ces entreprises, ce qui a amené CSL International à recevoir des dividendes de ces compagnies.

●(1015)

On a donc modifié la Loi de l'impôt pour satisfaire aux exigences de quelques contribuables, dont CSL International qui est depuis 2003, je vous le rappelle, la propriété des fils du premier ministre. Ce qui est quand même assez incroyable—à l'échelle de la planète, cela doit être connu—, c'est que celui qui a fait la modification, qui a parrainé le projet de loi C-28, c'est l'actuel premier ministre, alors qu'il était ministre des Finances. C'est quand même assez incroyable que, dans un pays que l'on présente comme une démocratie exemplaire, on soit dans une situation de conflit d'intérêts aussi évident et que cela ne scandalise pas davantage les gens de ce gouvernement et la députation de ce parti.

On l'a dénoncé à plusieurs reprises. On s'est fait traiter de démagogues et de tout ce que vous voulez, mais un fait demeure: c'est l'actuel premier ministre qui a modifié la Loi de l'impôt pour donner un avantage qui a permis à quelques contribuables, à peu près huit contribuables, comme je vous le mentionnais, de bénéficier d'une modification à la Loi de l'impôt qui a fait en sorte qu'avec les lois fiscales de La Barbade, avec la convention fiscale avec La Barbade, on soit maintenant en mesure d'avoir des entreprises qui rapatrient leurs profits de La Barbade sans payer d'impôt au Canada. Cela doit être mentionné.

Je soulève un autre élément que je trouve absolument « croustillant », si je peux me permettre l'expression. Lorsque le premier ministre était ministre des Finances, il a dû déménager le siège social de CSL International qui était d'abord au Liberia. En effet, après l'élection de Bill Clinton, sous la pression du gouvernement américain—ce dernier a demandé qu'on resserre les critères d'utilisation des paradis fiscaux—le Liberia a, du jour au lendemain, perdu son statut de juridiction bénéficiant d'une série d'avantages.

Par conséquent, le premier ministre a déménagé le siège social de CSL International du Liberia à La Barbade à ce moment-là. C'était en 1995. En 1996, ledit premier ministre, alors ministre des Finances, présente le projet de loi C-28, qui portait un autre nom à cette époque, avec la disposition dont je viens de vous parler faisant en sorte qu'un holding dans le transport maritime est considéré comme opérant directement les bateaux de ses filiales.

Cependant, arrive l'élection de 1997. On sait que du temps de M. Chrétien, nos mandats étaient très courts. Je n'étais pas là à l'époque; on parle de trois ans chaque fois. En 1997, nous avons des élections et le projet de loi tombe de lui-même. Ce faisant, le ministre des Finances d'alors, qui est maintenant le premier ministre, revient après l'élection avec le même projet de loi C-28. Nous sommes en 1998. À ce moment-là, il y a un petit problème. Que fait-on de 1995 à 1998? Il y a trois ans pendant lesquels on est un petit

peu assis entre deux chaises. Qu'à cela ne tienne, on rend la loi rétroactive à 1995, c'est-à-dire la date du déménagement de CSL International à La Barbade.

On n'est pas dupes. C'est sûr que la règle générale d'antiévitement est un pas dans la bonne direction, mais c'est loin de résoudre le problème. Si ce gouvernement avait un minimum d'éthique, il me semble qu'on serait en mesure de corriger cette situation de façon définitive. Cela serait aussi bien le premier ministre, le Parti libéral que l'ensemble de la démocratie canadienne qui en sortiraient rehaussés. J'ai beaucoup de difficulté à comprendre que l'on résiste encore à cette modification qui est essentielle.

Toutefois, comme vous le savez, le Comité permanent des finances, sous l'impulsion de nos deux représentants au sein de ce comité, va aborder au cours des prochains mois cette question de la convention fiscale avec La Barbade. Je crois que ce débat est loin d'être terminé. Espérons que le bon sens triomphera et que tous les contribuables, de façon équitable, assumeront leurs responsabilités vis-à-vis du financement de nos outils collectifs.

J'en viens au budget déposé cette semaine, soit mercredi, par le ministre des Finances. Malheureusement, il ne corrige en rien les éléments manquant au budget de 2004. Sur le plan des paradis fiscaux, il n'y a pas un mot. Je n'y reviendrai pas. Je pense que ma démonstration a été éloquente.

Ce qui a été particulièrement choquant mercredi dernier, et qui a été souligné par plusieurs observateurs de la scène politique, c'est que carrément non seulement on a mis de côté les demandes légitimes faites par le Bloc québécois concernant les éléments auxquels devait répondre le budget, mais en plus, on a ignoré complètement les besoins du Québec.

●(1020)

Le premier élément que le Bloc québécois avait demandé au gouvernement de corriger, c'est la question du déséquilibre fiscal. Les gens sont bien au courant de cela. Appelons-les « pressions financières sur les provinces », toujours est-il que dans le discours du Trône, on reconnaissait qu'il y avait un problème sur le plan financier pour les provinces. On se serait donc attendus à une correction de la part de ce gouvernement. Il n'y a rien de plus que ce qui a été négocié ou imposé par ce gouvernement au cours des derniers mois.

Je vous donne l'exemple du Québec pour cette année. Vous le savez, c'est un parti fédéraliste qui est au pouvoir actuellement au Québec. Je pense donc qu'on ne mettra pas en doute l'objectivité de ces chiffres.

Le gouvernement du Québec évalue à 3,3 milliards de dollars, pour cette année, le manque à gagner dû au déséquilibre fiscal, soit le fait qu'il y ait trop d'impôts payés à Ottawa par rapport à ses responsabilités, et pas assez d'espace fiscal au Québec par rapport à ses responsabilités. C'est l'évaluation du gouvernement du Québec.

Lors de l'entente sur la santé, en septembre dernier, la part du Québec résultant de la négociation était de 500 millions de dollars. Il faut mettre les chiffres en perspective. Le budget de la santé du Québec est de 20 milliards de dollars. Donc, 500 millions de dollars est l'équivalent d'à peine quelques jours de fonctionnement de ce système. Ce n'est donc pas la mer à boire, mais c'est l'entente qu'il y a eue en septembre.

Initiatives ministérielles

L'imposition de la formule de péréquation par ce gouvernement, avant le budget de 2004, et la rencontre d'octobre font en sorte que le Québec aura 300 millions de dollars de plus cette année. Donc, au total, ce qui avait été entendu en septembre et ce qui a été imposé en octobre donne au Québec, cette année, 800 millions de dollars de plus.

Ce dont on a besoin, c'est 3,3 milliards de dollars. C'est donc un manque à gagner de 2,5 milliards de dollars pour cette année. On est loin d'avoir corrigé le déséquilibre fiscal par ces ententes-là.

Avec les milliards de dollars de surplus que fait le gouvernement fédéral, on se serait attendu à ce qu'il fasse un geste de plus, dans ce budget, vers la correction du déséquilibre fiscal. Le Bloc québécois ne demandait pas que l'on corrige tout le déséquilibre fiscal. En effet, on a mis sur pied un comité, présidé par le député de Saint-Hyacinthe—Bagot, pour trouver des solutions. Ce comité devrait produire un rapport d'ici juin. Mais on aurait dû avoir une indication de la volonté politique de corriger les pressions financières que vivent les provinces.

•(1025)

Il n'y a rien de cela. On s'en est tenu aux livres et on a donné 800 millions de dollars de plus au Québec, alors qu'on avait besoin de 3,3 milliards de dollars.

Au cours des prochaines années, le surplus qu'on nous annonce artificiellement est de 11 milliards de dollars. Que fait le ministre des Finances? Il fait ce que M. Manley avait fait avant lui et ce que le premier ministre, quand il était ministre des Finances faisait également. Il fait de la petite arithmétique. Il dit qu'il va mettre 3 milliards de dollars dans la réserve pour éventualités et 1 milliard de dollars dans la réserve pour prudence économique. J'ai déjà posé la question à M. Manley. Quelle est la différence entre la réserve pour éventualités et celle pour prudence économique? Il n'y en a aucune. C'est exactement la même chose. C'est pour camoufler les surplus du gouvernement fédéral.

Comme les surplus vont continuer d'augmenter, on va maintenir 3 milliards de dollars pour la réserve pour éventualités et, au fil des ans, on va augmenter à 2 milliards de dollars la réserve pour prudence puis à 3, 4 et ainsi de suite.

Cela fait qu'on nous annonce, pour les trois prochaines années, un surplus de 15 milliards de dollars. Ce surplus vient de quoi? Trois plus un égale quatre; trois plus deux égale cinq; trois plus trois égale six. Si vous vous rappelez votre arithmétique, cela donne 15. Ce n'est pas plus compliqué que cela. C'est une évaluation qui est tout à fait arbitraire.

La réalité est que cela va être au moins le double, et ce sont des chiffres qui nous viennent des prévisionnistes du secteur privé que le Comité permanent des finances a entendus. Une évaluation sommaire nous parle plutôt de 34 à 35 milliards de dollars au cours des prochaines années. Donc, l'artifice qui a été le fait de ce gouvernement depuis de nombreuses années, quand le premier ministre était ministre des Finances, quand M. Manley était là, et maintenant avec l'actuel ministre des Finances, demeure.

On camoufle la situation financière réelle du gouvernement fédéral pour ne pas répondre aux besoins des provinces, pour étouffer financièrement le Québec. Cela est inacceptable pour nous, au Bloc québécois, comme cela est inacceptable pour le gouvernement du Québec, pour les Québécois et les Québécoises. D'ailleurs, ceux-ci l'ont rappelé aux libéraux le 28 juin dernier. Ils n'accepteront jamais qu'un gouvernement fédéral continue à les étouffer comme cela.

J'aurais voulu parler de l'assurance-emploi mais j'aurais l'occasion d'y revenir, je l'espère, dans le cadre du débat sur le budget. J'aurais voulu parler également du logement social pour lequel il n'y a absolument rien. Pour ce qui est des baisses d'impôt, cela n'a aucun sens. C'est tout à fait aberrant.

En conclusion, je rappelle que si le Québec était souverain, on aurait la possibilité de percevoir l'ensemble de nos impôts, de faire nos lois, de faire nos choix, de signer des traités sur le plan international et on ne parlerait plus du déséquilibre fiscal. Cela serait réglé une fois pour toutes.

•(1030)

L'hon. Robert Thibault (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé, Lib.): Monsieur le Président, il semble que la réponse à tout soit la souveraineté du Québec. Si le Québec était souverain, nos chiens n'auraient plus d'odeurs. Tout serait parfait. Il ne se rappelle pas du temps où l'on avait le débat à savoir que le Québec devait se séparer, parce que le Canada était dans une pitoyable situation fiscale. Maintenant, on se plaint du contraire: le Québec est dans une situation pitoyable, et c'est la faute du fédéral.

Il faut reconnaître quand même que l'on a fait des transferts énormes au Québec, en matière de santé, de péréquation. Cependant, je ne veux pas parler de cela. Je veux parler d'une autre question.

On soulève des questions d'éthique quant au premier ministre et à ses affaires internationales. Je suis très heureux d'être en cette Chambre. J'ai été administrateur municipal. Je suis un petit gars de la Nouvelle-Écosse. Je n'ai pas de holding dans d'autres pays, dans des paradis fiscaux. Je me trouve bien ici, mais je ne voudrais pas de 308 administrateurs municipaux.

À mon avis, pour avoir un bon gouvernement, pour avoir une bonne Chambre des communes, il faut aller chercher des gens dans tous les secteurs de notre pays, dans toutes les sections de notre société. Il ne faut pas penser que l'on puisse avoir un système où l'on ne peut pas avoir des gens qui ont eu du succès, des entrepreneurs qui ont du succès qui connaissent les échanges internationaux et les questions internationales. Comme on soulève les questions d'éthique du premier ministre, il faudrait reconnaître qu'il a suivi toutes les règles concernant les fiducies. Personne n'a jamais rendu autant de comptes sur ces questions que le premier ministre. On ne parle pas de paradis fiscaux. Ne reconnaîtrait-on pas que ces questions concernent des traités entre les pays, qui ne se retrouvent pas nécessairement dans le budget d'un gouvernement, mais qui peuvent se faire n'importe quand, et au sujet desquels on a besoin de temps pour négocier. On avance toujours, on assigne toujours, et c'est le rôle d'un gouvernement fédéral.

Je remercie certes le député de ses propos, mais à mon avis, il faudrait reconnaître ces questions. Il faudrait reconnaître que c'est important que l'on puisse inviter des gens qui nous présentent toutes sortes d'opinions et d'expériences à la Chambre des communes. Pense-t-il que le succès ne devrait pas déteindre et devrait avoir un effet limitant pour se retrouver ici? On ne doit pas seulement avoir des entrepreneurs qui ont fait faillite; on doit avoir des entrepreneurs qui ont du succès. Quand on en a le calibre et la qualité du premier ministre, je pense que c'est très bien. Je suis très content de l'avoir. Il mène le Canada dans une très bonne direction, y inclus le Québec qui vient avec nous comme étant partie intégrante du pays. C'est faire preuve de bon jugement.

M. Pierre Paquette: Monsieur le Président, il y a énormément de questions dans l'intervention du député. Il faut malheureusement que je choisisse parmi celles-ci.

Initiatives ministérielles

D'abord, je dois dire une chose. La Barbade est le seul paradis fiscal avec lequel le Canada a une entente. Ce n'est pas pour rien. C'est parce que certaines personnes proches du gouvernement ont des intérêts là-bas.

Le Liberia n'est plus considéré comme une juridiction avec laquelle on doit faire affaire. Il existe toute une série de paradis fiscaux avec lesquels le Canada n'a pas signé de convention fiscale. Comment se fait-il que ce soit seulement avec La Barbade? Il s'agit d'un paradis fiscal, puisque cela répond à toutes les conditions qui décrivent ce qu'est un paradis fiscal: la fiscalité y est négligeable, le secret bancaire est la règle, il n'y a aucune coopération avec les institutions financières internationales.

Si le gouvernement en place et le Parti libéral étaient cohérents, le Canada mettrait fin à cette convention avec ce paradis fiscal, pour les mêmes raisons qu'il n'en a jamais signé avec d'autres paradis fiscaux.

Quant à la question du déséquilibre fiscal et de la souveraineté du Québec, je dois d'abord admettre que le gouvernement a effectivement amélioré ses finances de façon incroyable. Cependant, il l'a fait sur le dos des provinces, dont le Québec. Il a effectué des coupures dans les transferts qui ont fait extrêmement mal sur le plan de la santé et de l'éducation, et qui font encore extrêmement mal.

Sur le dos de qui, d'autre part, le gouvernement fédéral a-t-il coupé pour améliorer ses finances? Sur le dos des chômeurs et des chômeuses. Pour éviter d'employer un terme non parlementaire, je dirai que 46 milliards de dollars ont été « chapardés » à la caisse de l'assurance-emploi, lesquels ont été utilisés pour gonfler les surplus et rembourser la dette. On peut se targuer d'avoir maintenant atteint le ratio de dette sur le PIB le plus bas. Or, dans le domaine de l'éducation, les étudiants sont en grève au Québec. Pourquoi? Parce que le gouvernement fédéral a coupé dans ses transferts et que le gouvernement du Québec n'est plus capable de soutenir le régime des prêts et bourses.

C'est la même chose sur le plan de la santé. Les difficultés que nous éprouvons ne proviennent pas du Québec ni des provinces, où énormément de réformes ont été entreprises. Le problème découle du sous-financement du gouvernement fédéral. C'est le seul gouvernement en Occident qui a réussi à régler ses problèmes financiers sur le dos des autres et qui n'a jamais pris ses responsabilités. La preuve en est qu'au cours des dernières années, on n'a jamais autant dépensé ici, à Ottawa.

Le comité que nous avons mis sur pied avec Jacques Léonard, l'ancien président du Conseil du Trésor du Québec, a découvert qu'en cinq ans, soit de 1997 à 2002, le gouvernement fédéral avait augmenté ses dépenses de fonctionnement—c'est-à-dire la bureaucratie: le papier, les stylos, les crayons, les pupitres—de 40 p. 100. Cela représente 8 p. 100 par année. Ce n'est certainement pas la croissance de la population qui explique cette augmentation, ni le taux d'inflation, ni l'augmentation des services qu'offre le gouvernement fédéral aux contribuables. On a tout simplement gonflé artificiellement la bureaucratie pour éviter de donner cet argent aux provinces et au Québec pour qu'ils soient en mesure de régler leur situation.

Il s'agit là, sur le plan politique, d'une stratégie visant à étouffer les provinces et le Québec, pour imposer les normes et la vision du gouvernement fédéral à l'ensemble des provinces. Cela s'éloigne considérablement de l'esprit de la Confédération de 1867.

C'est dans ce contexte que la souveraineté du Québec demeure la seule voie pour les Québécois et les Québécoises.

●(1035)

M. Yves Lessard (Chambly—Borduas, BQ): Monsieur le Président, je souhaite d'abord féliciter mon collègue de Joliette de son exposé tout à fait pertinent, juste et révélateur de la nature de ce gouvernement qui sert d'abord le parti et les amis avant de servir le pays.

Je poserais deux questions à mon collègue. Premièrement, en regard de l'exposé qu'il nous a fait sur la façon dont les membres de ce gouvernement réussissent à soustraire leurs entreprises à leurs obligations fiscales envers la population canadienne, ne croit-il pas qu'il s'agit d'une forme de blanchiment d'argent, tout comme on en voit dans le crime organisé?

Ma deuxième question a pris forme à la suite de l'intervention de mon collègue libéral tout à l'heure soutenant que ce budget était bien reçu par les administrations municipales. Ne croit-il pas que dans un Québec souverain, les municipalités n'auraient plus besoin de faire de l'« à-plat-ventrisme », du « lèche-bottes », pour réussir à avoir leur part du morceau en vue d'administrer leur communauté? Ne croit-il pas que si nous prélevions l'ensemble de nos impôts directement au Québec, les municipalités arriveraient beaucoup mieux à gérer correctement leur communauté?

M. Pierre Paquette: Monsieur le Président, je comprends très bien l'intervention du député de Chambly—Borduas concernant le blanchiment d'argent.

Ce que l'on peut dire, c'est que le fait qu'il y ait des paradis fiscaux et qu'on ait de l'évitement fiscal permet aussi le blanchiment d'argent. Dans ce cas-ci, les lois canadiennes permettent cet évitement fiscal, donc ce n'est pas de l'évasion fiscale au sens littéral du terme. Pour les grands réseaux internationaux, mafieux et terroristes, l'existence des paradis fiscaux leur permet d'aller chercher des fonds et de se financer. On évalue qu'au moins un cinquième de l'argent qui se trouve dans les paradis fiscaux, provient du blanchiment d'argent.

Quand les gouvernements canadien et américain disent qu'ils veulent lutter contre le terrorisme, et qu'en même temps ils tolèrent l'existence de paradis fiscaux, on est dans le paradoxe le plus complet.

Dans le cas de CSL International—qui n'est plus la propriété du premier ministre, mais de ses trois fils, comme je vous l'ai mentionné—, au printemps dernier, l'émission *Enjeux* montrait que son siège social à La Barbade semblait être une coquille vide, ce qui est contraire à la loi canadienne.

Je sais qu'un citoyen de Québec a déposé une plainte auprès de l'Agence des douanes du Canada pour s'assurer que, effectivement, CSL International respectait bien les lois du Canada, qui sont pleines de trous comme je viens de vous le mentionner. À mon sens, c'est quelque chose qui est à suivre.

Maintenant, je suis tout à fait d'accord avec le député à l'effet que si nous percevions nous-mêmes nos impôts, nous serions en mesure de faire des choix de façon beaucoup plus rationnelle.

Au niveau des municipalités, c'est un exemple. Quelques maires au Québec, particulièrement des grandes municipalités, ont pu se réjouir de l'annonce du gouvernement. D'ailleurs, quand on regarde les chiffres, il y a un subterfuge. On nous annonce un certain nombre de milliards de dollars sur une période assez longue mais, cette année, il n'y aura que 600 millions de dollars transférés aux municipalités. Il y a 150 millions de dollars pour le Québec.

Initiatives ministérielles

Toutefois, une petite municipalité de 3 000 habitants, ne pourra pas se faire entendre comme la métropole ou la capitale nationale des Québécois. Dans ma région, j'en ai beaucoup, j'ai 26 municipalités. En ce sens, dans leur vaste majorité, les municipalités ont intérêt à ce que le Québec fasse, avec elles, le choix des investissements à faire en infrastructure.

• (1040)

[Traduction]

M. Bill Siksay (Burnaby—Douglas, NPD): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre la parole au sujet du projet de loi C-33, Loi n° 2 portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 23 mars 2004.

Je suis heureux, quoique un peu surpris, que nous en soyons encore au budget de l'an dernier, surtout compte tenu du dépôt du budget 2005, plus tôt cette semaine. Certains députés l'ont d'ailleurs souligné avec amusement, ce matin, lorsque le greffier a ouvert le débat sur le budget de l'an dernier. Je ne veux pas banaliser l'importance du contenu du projet de loi C-33, un texte qui contient de nombreuses dispositions, dont certaines sont très importantes.

Le projet de loi C-33 apporte un certain nombre de modifications à d'autres lois.

La partie 1 du texte modifie la Loi sur le droit pour la sécurité des passagers du transport aérien en vue de réduire les sommes exigées des passagers des lignes aériennes en vertu de cette loi. Cette proposition est probablement une bonne chose, quoique je sois généralement contre les frais d'utilisation.

Alléger la responsabilité collective par le biais de la fiscalité, dans le cas de mesures comme les droits pour la sécurité des passagers du transport aérien, est une façon de faire porter le fardeau fiscal par des particuliers. Nous évitons ainsi notre responsabilité collective. C'est aussi une façon, pour les gouvernements, d'annoncer des réductions d'impôt, pour ensuite déplacer le véritable fardeau et accroître les impôts en ayant recours à d'autres méthodes précises. Je suis généralement contre ce genre de procédé. Je m'oppose à ce genre de mesure, quoique la réduction des frais soit probablement une bonne chose.

La partie 2 modifie la Loi sur la taxe sur les produits et services des premières nations en vue de faciliter la conclusion d'arrangements fiscaux entre le gouvernement du Québec et les bandes indiennes intéressées situées au Québec. J'espère que cette mesure sera appliquée, car il est bon de faciliter la conclusion d'accords entre nos gouvernements et les nations autochtones.

La partie 3 apporte de nombreuses modifications à la Loi de l'impôt sur le revenu et à des lois connexes. Elle propose notamment d'instaurer une nouvelle déduction pour produits et services de soutien aux personnes handicapées et d'améliorer la prise en compte des frais médicaux pour les soignants.

Le budget déposé cette semaine contient de toute évidence de nouvelles mesures qui permettront d'apporter des améliorations à ce chapitre. Il est probable que les mesures dont nous débattons ce matin n'allaient pas assez loin et que des améliorations devaient y être apportées. Des améliorations ont donc été annoncées dans le récent budget, et c'est une bonne chose. Nous pourrions sans doute faire encore davantage pour améliorer la situation des personnes handicapées et de ceux qui s'occupent des personnes malades.

Le projet de loi envisage également d'étendre l'application du crédit d'impôt pour études au coût d'un cours par ailleurs admissible ne faisant l'objet d'aucun remboursement, qui a été suivi relativement à une charge ou à un emploi. Il prévoit de devancer à 2005 le

relèvement à 300 000 \$ du plafond des revenus donnant droit à la déduction accordée aux petites entreprises. En fait, il comporte toute une série de mesures, entre autres limiter à 10 ans la période pendant laquelle un contribuable peut demander la révision d'une déclaration de revenu antérieure, empêcher la vente de crédits d'impôt pour dons de bienfaisance par ailleurs inutilisables et instaurer un nouveau régime administratif pour les organismes de bienfaisance enregistrés. Ce sont là quelques-unes des nombreuses mesures contenues dans le projet de loi.

Cette mesure législative comporte nombre d'éléments importants.

J'aborde une mesure en particulier que le Nouveau Parti démocratique réclame depuis de nombreuses années. Nous sommes assez satisfaits de constater que le gouvernement a finalement pris conscience de la pertinence de notre demande et l'a incluse dans la mesure législative comme dans le budget de l'année dernière.

Le gouvernement a probablement tenu compte de cela dans le budget parce que des élections étaient imminentes. Comme la situation illustre de façon tellement évidente l'échec de la politique gouvernementale à cet égard, le gouvernement a profité de l'occasion pour apporter ce changement. Il s'agit en fait de l'élimination de la déductibilité des amendes et des pénalités.

Ce contournement évident de responsabilités, notamment sur le plan fiscal, a été critiqué à maintes reprises depuis des années. Les députés de ce coin-ci de la Chambre ont qualifié cette disposition d'injuste, de scandaleuse et d'absurde. Je conviens qu'il est injuste, scandaleux et absurde de permettre aux entreprises de déduire des amendes et des pénalités liées à des activités criminelles ou à des violations environnementales en les incluant dans leurs coûts d'exploitation. Une telle façon de procéder va en quelque sorte à l'encontre de l'objet de l'amende ou de la pénalité.

• (1045)

Les amendes et les sanctions sont des mesures de redressement. Elles ne devraient pas constituer, pour les entreprises, une déduction d'impôts ou de taxes. Comme il s'agit d'une question d'une très grande importance, je suis heureux qu'on s'y attaque enfin. Je me demande toutefois pourquoi il a fallu attendre aussi longtemps.

Le projet de loi C-19 vise à modifier la Loi sur la concurrence et prévoit des changements aux amendes imposées aux entreprises pour diverses pratiques anticoncurrentielles. Mon collègue de Windsor-Ouest a cependant indiqué au comité qu'il serait inapproprié de traiter les changements à la Loi sur la concurrence avant ceux de la législation fiscale. Nous mettons la charrue devant les boeufs. Heureusement, cet argument a convaincu le comité qui a accepté de remettre l'examen de la loi jusqu'à ce que cette question soit réglée.

C'est une question importante pour ceux qui examinent la Loi sur la concurrence. Si les amendes et autres montants prélevés pour les pratiques anticoncurrentielles n'ont pas d'effet réel, pourquoi alors s'en occuper? Le comité a pris une bonne décision, et je suis content que le député néo-démocrate de Windsor-Ouest ait soulevé la question.

Initiatives ministérielles

Certains exemples des situations engendrées par cet état de fait sont vraiment absurdes, injustes et scandaleux, comme je l'ai dit plus tôt. Prenons le cas de la société pharmaceutique qui a reçu une amende de 50 millions de dollars en septembre 1999 pour différentes infractions de conspiration liées à la vente de certains de ses produits. Cette entreprise a pu déduire rien de moins que de 10 millions de dollars ou 21 p. 100 de l'amende de son revenu imposable. Il est incroyable que cette sanction ait fini par avantager cette entreprise. Il est complètement illogique que l'entreprise ait bénéficié d'avoir été mise à l'amende en raison de ses pratiques commerciales. Il est donc bon qu'on tienne enfin compte de cela dans la loi.

Les néo-démocrates ont soulevé ce point. Le député de Winnipeg-Centre, le député de Windsor—Tecumseh et la députée de Winnipeg-Nord ont tous soulevé ce point à maintes reprises en 2002, 2003 et 2004. Les trois ont signalé l'absurdité de la situation.

Si j'ai une contravention pour stationnement interdit, ce qui m'est d'ailleurs arrivé il y a une ou deux semaines parce que j'étais pressé et que j'ai oublié de mettre de l'argent dans le parcomètre, je ne peux en déduire le montant dans ma déclaration d'impôt sur le revenu. Il est scandaleux de voir que les entreprises ou sociétés commerciales peuvent déduire les amendes qu'elles se font infliger si elles font des transactions répréhensibles. Les amendes et les pénalités ne doivent pas être considérées comme faisant partie des frais d'exploitation. Enfin, on fait quelque chose à ce sujet. J'ai du mal à croire que cela a pris autant de temps, mais ça en vaut la peine. Il y a avait là un exemple frappant de certains des problèmes qui entachent notre régime fiscal.

Quand je regarde avec le recul le budget de 2004, je me souviens que celui-ci semblait surtout porter sur les allègements fiscaux et la réduction de la dette. Tout le déficit social et les dépenses sociales importantes ont alors été ignorés. Comme il y a un an, nous n'avons pas besoin maintenant de budgets qui ignorent les questions et les préoccupations sociales importantes, de budgets qui n'investissent pas dans l'avenir en tenant compte des besoins des Canadiens qui veulent améliorer leur qualité de vie.

Le budget de l'an dernier a été un exemple frappant d'attention portée quasi exclusivement sur les allègements fiscaux et la réduction de la dette. Je suis heureux de voir quelques modestes changements cette année dans le budget le plus récent. Le gouvernement a au moins été incité à une certaine réflexion en raison du fait qu'il est minoritaire à la Chambre, ce qui lui a donné une perspective plus large quant aux besoins importants du pays.

Nous avons appris l'automne dernier que les prévisions du gouvernement concernant les excédents étaient totalement fausses, et il y a là une tendance persistante. Ces prévisions ont été erronées plusieurs années de suite, et les décalages ont été considérables.

• (1050)

L'an dernier, le gouvernement a prédit un excédent de 1,9 milliards de dollars et, en bout de ligne, il a été de 9,1 milliards de dollars. Il n'y a pas de quoi avoir confiance en la capacité du gouvernement de maîtriser le processus budgétaire. S'il n'est pas en mesure de bien évaluer les entrées de fonds, comment le gouvernement peut-il prendre les décisions opportunes sur leur affectation en dépenses et sur l'importance relative de ces dernières d'une année à l'autre? Comment le gouvernement peut-il bien établir l'ordre de priorité sans connaître les disponibilités?

L'an dernier, nous avons connu un exemple particulièrement saisissant de méconnaissance des besoins des Canadiens, reflétée dans le budget alors que, en fin de compte, les chiffres étaient fondés

sur une projection erronée de l'excédent pour l'exercice. Dans son budget de 2004 le gouvernement aurait pu faire beaucoup plus. J'espère que l'on a pris les mesures qui s'imposaient pour éviter à l'avenir les erreurs du genre et rétablir la confiance des Canadiens dans le processus budgétaire.

En axant le budget sur la réduction de la dette et les réductions d'impôt, on a négligé des aspects importants. Voilà des années que le gouvernement promet de s'occuper de la question de la garde d'enfants, et on n'a rien vu à cet égard dans le budget de l'an dernier. Une fois de plus, le gouvernement libéral n'a pas rempli sa promesse vieille d'une décennie. Un effort, bien insuffisant, a été fait en ce sens cette semaine. On le doit peut être au fait d'un gouvernement minoritaire.

Le budget de l'an dernier ne proposait rien en matière de logement, ni pour ce qui est de l'endettement des étudiants. Il ne réglait en rien non plus la question de la pauvreté au Canada, de la pauvreté des enfants et des familles. Je voudrais aborder certaines de ces questions.

Dans ma circonscription, Burnaby—Douglas, le dossier des logements abordables a une importance cruciale. Aux dernières élections, j'ai mené une dure campagne sur la nécessité de nouveaux logements abordables dans notre milieu. Burnaby—Douglas s'est bien tirée d'affaire dans les années 70 et 80, grâce au Programme national de l'habitation. Nous avons très bien fait pour ce qui est du type de logements abordables qui ont été construits dans notre collectivité. Les coopératives d'habitation étaient alors un élément important de notre parc de logement. Elles sont le modèle idéal de collectivités et de personnes de milieux socio-économiques divers cohabitant et unissant leurs efforts pour l'entretien et la gestion de leurs logis. C'est une contribution incroyable à la vie communautaire et à l'ensemble de la collectivité. On trouve un certain nombre de coopératives d'habitation remarquables dans ma circonscription.

Il nous faut maintenant un programme semblable, mais il se fait toujours attendre. Il n'en était pas question dans le budget de 2004 et il est toujours absent du budget de 2005. Certains de mes électeurs sont très déçus. Leurs attentes n'ont pas été comblées. Ils connaissent des personnes dans la circonscription dont le loyer est beaucoup trop cher. Les gens au bas de l'échelle économique doivent sacrifier une part substantielle de leur revenu pour habiter dans des logements inadéquats. Nous avons besoin de meilleurs logements, de logements mieux adaptés et plus abordables dans notre milieu.

Je représente une collectivité qui, d'ordinaire, se tire assez bien d'affaire, mais la pauvreté n'y est pas apparente. Presque 30 p. 100 des habitants de la ville de Burnaby vivent pourtant dans la pauvreté. C'est l'entraide communautaire qui rend parfois celle-ci invisible. Cette communauté, comme toutes les communautés du Canada, a un besoin urgent de logements plus abordables. Nous n'en avons pas obtenu en 2004, car l'accent a été mis sur la réduction de la dette et de l'impôt sur les sociétés. L'investissement dans l'avenir des Canadiens a été laissé pour compte. Malheureusement, en 2005, c'est le même scénario en ce qui concerne les logements abordables.

Les étudiants de ma circonscription étaient vraiment préoccupés par le budget en 2004, car il ne contenait aucune mesure pour trouver une solution au problème de la dette moyenne de 20 000 \$ à 25 000 \$ à laquelle doivent faire face les étudiants à la fin de leurs études, ce qui a pour effet de limiter leur capacité de poursuivre des études postsecondaires.

Article 31 du Règlement

Étant donné que le gouvernement libéral n'a pas ramené les transferts aux provinces au niveau où ils étaient avant qu'il ne les réduise il y a de cela des années, les frais de scolarité ont augmenté à un tel point que l'éducation postsecondaire est devenue inabordable pour nombre d'étudiants et leur famille. C'est un enjeu énorme dans la circonscription que je représente, Burnaby—Douglas, où se trouvent l'Université Simon Fraser et l'institut de technologie de la Colombie-Britannique, deux établissements d'enseignement postsecondaire réputés. Il est essentiel pour nous que les étudiants aient accès à ces établissements et nous voulons veiller à ce qu'ils soient en mesure d'y accéder.

•(1055)

Dans ma circonscription, les familles veulent s'assurer que leurs enfants puissent faire les meilleures études possibles pour pouvoir réussir dans la vie. Elles estiment cela primordial, tout comme les familles des nouveaux immigrants, qui ont la conviction que l'éducation est primordiale et veulent avoir l'assurance que leurs enfants réussiront dans leur pays d'adoption.

Cette question importante a été omise dans le budget de 2004. Le budget de 2005 en aborde un aspect: il permet la renonciation au remboursement de prêts dans le cas des étudiants qui décèdent ou deviennent invalides de façon permanente pendant la période de remboursement. C'est une bonne mesure, mais elle ne suffit pas. Alors que les étudiants consentent déjà des sacrifices énormes, le gouvernement leur annonce qu'ils doivent mourir pour pouvoir obtenir une aide financière. C'est inacceptable.

L'association des étudiants de l'Université Simon Fraser a décidé de prendre les choses en main. Elle utilise des moyens innovateurs afin d'obliger le gouvernement fédéral et le gouvernement de la Colombie-Britannique à assumer leurs responsabilités en matière d'enseignement postsecondaire.

L'association a déposé une plainte auprès des Nations Unies alléguant que le gouvernement du Canada et celui de la Colombie-Britannique contrevenaient tous deux au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels des Nations Unies, entré en vigueur et signé par le Canada en 1976. En vertu de l'article 13 du pacte, l'enseignement doit être rendu accessible à tous en pleine égalité par tous les moyens appropriés, notamment par l'instauration progressive de la gratuité.

Je crois que tous les députés savent bien que nous sommes plutôt allés dans le sens inverse en ce qui a trait à la gratuité scolaire. L'éducation devient de plus en plus coûteuse. Les droits de scolarité ont augmenté de 75 à 150 p. 100 en Colombie-Britannique. Cela est dû en bonne partie au fait que le gouvernement fédéral a réduit les transferts d'argent aux provinces pour l'instruction postsecondaire.

Je suis fier que le gouvernement néo-démocrate précédent en Colombie-Britannique ait pu geler les frais de scolarité au cours de son mandat et que les étudiants n'aient pas eu à subir une nouvelle hausse à ce chapitre. Le NPD a décrété ce gel malgré la réduction des transferts, c'est-à-dire cet argent que les provinces ne reçoivent plus du gouvernement fédéral. Le gouvernement de la Colombie-Britannique a mis la priorité sur l'éducation et les soins de santé au moment où le gouvernement fédéral a réduit son financement en raison des coupures dans les transferts aux provinces au titre des programmes sociaux.

Je suis fier que les néo-démocrates aient maintenu le cap à cet égard. Dès que le NPD a été remplacé par le Parti libéral à la tête du gouvernement, les frais de scolarité ont grimpé en flèche. C'est inacceptable.

J'appuie fermement l'association des étudiants de l'Université Simon Fraser qui tente d'attirer l'attention sur l'échec du Canada à prendre des mesures en vue de la gratuité scolaire et d'un meilleur accès à l'éducation. C'est une question très importante sur laquelle le Canada devrait être un chef de file et ne pas se contenter de courir derrière d'autres pays qui font des progrès importants dans ce sens.

Le budget de l'an dernier et celui de cette année n'ont pas été très favorables pour les Canadiens qui vivent dans la pauvreté. Nous avons appris que le régime d'assurance-emploi continue de percevoir de l'argent des travailleurs et des employeurs, mais qu'il ne contribue pas aux programmes destinés aux travailleurs canadiens. Nous devons ramener de 720 à 360 heures le seuil d'admissibilité aux prestations. Ce changement aurait dû être fait depuis longtemps. Nous disposons des fonds nécessaires pour le faire. Il n'y a pas d'excuse. Cette mesure contribuerait grandement à réduire la pauvreté pour les enfants et les familles du Canada. L'assurance-emploi n'est pas qu'un programme d'assurance. C'est également un élément clé de la lutte à la pauvreté au pays.

Le nouveau budget augmente l'exemption personnelle de base pour l'impôt sur le revenu. Cette mesure est destinée aux Canadiens à faible revenu. Je suppose qu'on les aidera un peu ainsi, mais il est difficile d'imaginer pourquoi on devrait faire payer de l'impôt à une personne qui gagne seulement 11 000 \$ par année. C'est une aide très timide. Malheureusement, toute proportion gardée, les Canadiens à revenu élevé en profiteront bien davantage que leurs concitoyens à faible revenu. Nous devons mieux concevoir nos mesures fiscales pour qu'elles visent davantage l'élimination de la pauvreté.

Monsieur le Président, je vois que vous me faites signe de conclure mon allocution. Je dirai donc qu'il est intéressant de parler du budget de l'année dernière alors qu'on nous a déjà présenté le budget de l'année à venir. Il est temps de passer à autre chose.

•(1100)

Je suis heureux qu'après des années de pressions exercées par les néo-démocrates, de ce côté-ci de la Chambre, le gouvernement ait enfin décidé que les amendes et les pénalités ne seraient plus déductibles. C'est un bon côté du projet de loi. Voilà donc qui termine mon allocution.

Le Président: Lorsque la Chambre reprendra l'examen de cette question, le député aura 10 minutes pour des questions et des observations faisant suite à son allocution.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[Traduction]

LE MOIS DE L'HISTOIRE DES NOIRS

L'hon. Marlene Jennings (Notre-Dame-de-Grâce—Lachine, Lib.): Monsieur le Président, tous les ans, pour célébrer le Mois de l'histoire des Noirs, le gouvernement du Canada organise le défi Mathieu Da Costa. Je suis heureuse de signaler aujourd'hui la présence à la Chambre des communes des gagnants du défi 2005.

[Français]

Les 11 lauréats âgés de 11 à 17 ans sont, pour les meilleurs dessins: Peter Millman, Sarah Robert et Tae-Kyung Kim; pour les meilleures compositions en français: Benoît Beaulieu, Roman Blomme, Jean-Daniel Bergeron et Ariane Brun.

[Traduction]

Pour les meilleurs essais en anglais, les gagnants sont: Julia Spears, Kristi Martin, Varman Koneswaran et Kaitlin Wood.

Monsieur le Président, félicitations à tous les gagnants.

* * *

LA VILLE DE LANGLEY

M. Mark Warawa (Langley, PCC): Monsieur le Président, le 15 mars 1955, la ville de Langley a vu le jour. Cette année, elle célèbre son 50^e anniversaire, son jubilé.

À la première séance du conseil municipal de la ville, Archie Payne a assermenté les membres du nouveau conseil en déclarant: « Les pionniers vous ont tendu le flambeau; il vous appartient maintenant de le tenir bien haut. »

La ville de Langley s'est transformée d'un village de 2 100 habitants en un centre urbain effervescent de 24 000 habitants, qui comprend des hôtels, un centre des congrès et le plus grand district commercial de la vallée du Fraser. La ville de Langley a toutefois su conserver son esprit communautaire convivial tout en étant un centre urbain dynamique.

Félicitations à la mairesse Marlene Grinnell et aux conseillers municipaux, ainsi qu'aux citoyens de la ville de Langley qui célèbrent 50 ans de succès. La fierté qu'ils éprouvent envers le passé et leur confiance en l'avenir font de la ville de Langley « l'endroit par excellence où il fait bon vivre ». J'invite tout le monde à participer aux festivités de la ville de Langley, le 15 mars prochain.

* * *

JOHN GILBERT CHAMBERS

M. Marc Godbout (Ottawa—Orléans, Lib.): Monsieur le Président, nous avons appris tout récemment qu'un Canadien, résidant d'Ottawa—Orléans, le professeur John Gilbert Chambers, est décédé dans un tragique accident de voiture en Nouvelle-Zélande.

M. Chambers a mené une brillante carrière de scientifique et de fonctionnaire. Au début des années 1960, il a dirigé des recherches d'avant-garde en optique du laser et a mis sur pied le premier projet de communication par fibre optique au Canada.

À titre de directeur général du centre de technologie des communications spatiales, il a contribué à élaborer des programmes expérimentaux de communication par satellite. Il est à l'origine de la coopération entre le Canada et l'Agence spatiale européenne. Il a également joué un rôle clé dans la création de l'Agence spatiale canadienne, en 1989.

Après avoir pris sa retraite, en 1996, il a continué d'être très actif et très apprécié comme consultant et comme conseiller pour le Programme spatial canadien.

Je profite de l'occasion pour exprimer mes condoléances les plus sincères à la famille Chambers et aux amis de celle-ci. Ils sont l'objet de nos pensées et de nos prières. En leur nom, j'aimerais également remercier le ministre et le ministère des Affaires étrangères de leur assistance et de leur coopération dans ces circonstances malheureuses. Leur aide a été grandement appréciée de tous.

* * *

[Français]

LA PAUVRETÉ

M. Robert Bouchard (Chicoutimi—Le Fjord, BQ): Monsieur le Président, Référence Espoir est un nouvel organisme qui a été mis sur pied dans ma circonscription de Chicoutimi—Le Fjord, afin de venir en aide aux plus démunis en leur proposant de les accompagner dans leur cheminement pour sortir de la pauvreté.

Article 31 du Règlement

J'aimerais féliciter les fondateurs de l'organisme, M. Pascal Thibault et les membres du conseil d'administration.

La pauvreté frappe durement, même dans les régions, et la circonscription de Chicoutimi—Le Fjord n'est pas épargnée. Heureusement, les gens du milieu cherchent des solutions pour tenter de changer les choses.

Les gens du milieu ont des pistes de solutions à proposer, mais ils ont besoin de l'appui du gouvernement pour livrer cette bataille contre la pauvreté.

Le Bloc québécois souhaite bonne chance à ce nouvel organisme Référence Espoir.

* * *

[Traduction]

HUNTLEY DINGWELL

L'hon. Wayne Easter (Malpeque, Lib.): Monsieur le Président, je souligne le décès de M. Huntley Dingwell, de New Glasgow, à l'Île-du-Prince-Édouard.

M. Huntley a été un modèle de citoyen au service de sa communauté, actif aussi bien dans l'entreprise que comme bénévole. Beaucoup se rappelleront son dévouement au sein du service des incendies de New Glasgow.

M. Huntley a occupé les postes de chef adjoint et de trésorier de ce service, qui, en reconnaissance de son travail, l'a nommé chef adjoint honoraire en 1987, puis lui a rendu hommage pour ses 50 années de dévouement, en 1999.

Il a reçu de nombreuses récompenses, les moindres n'étant pas le Certificat de Mérite du gouvernement du Canada et la médaille d'ancienneté des pompiers de l'Île-du-Prince-Édouard.

M. Huntley a également été actif au sein de l'Église Unie du Canada, à New Glasgow, et il était membre depuis longtemps de la Loge maçonnique Prince of Wales, au sein de laquelle il détient le record remarquable de n'avoir raté aucune réunion pendant 35 ans. Imaginez, monsieur le Président, 35 ans sans rater une réunion.

Au nom de tous les députés, j'offre mes condoléances à Giena, l'épouse de M. Huntley, et à Heather, sa fille.

* * *

●(1105)

L'AGRICULTURE

M. Jeff Watson (Essex, PCC): Monsieur le Président, dans le comté d'Essex, un producteur de grains et d'oléagineux sur cinq risque la saisie au printemps. Les prévisions de revenu pour 2005 sont loin d'être encourageantes. Les familles agricoles d'Essex s'attendent à accuser des pertes de 26 millions de dollars.

Ces pertes sont directement attribuables au préjudice commercial provoqué par les subventions américaines, situation face à laquelle nos producteurs sont impuissants. En dépit de cela, le budget libéral de 2005 ne fait aucun cas de la situation de nos céréaliculteurs.

La semaine dernière, les libéraux ont voté contre la motion des conservateurs qui proposait l'élimination de l'exigence relative au dépôt en espèces pour le programme PCSRA. Maintenant, les libéraux songent effectivement à éliminer cette exigence. Dans l'intérêt des agriculteurs, je dis au gouvernement de supprimer cette exigence et de respecter dès maintenant, non plus tard, les engagements de paiement pris dans le cadre du PCSRA.

Article 31 du Règlement

Pour permettre aux agriculteurs de faire face à leurs obligations au printemps, le gouvernement doit également verser, directement aux producteurs, un montant forfaitaire par acre et par produit.

Enfin, le gouvernement doit préciser le PCSRA pour les secteurs où ce programme fonctionne, mais élaborer un programme de soutien axé sur le revenu de marché pour prémunir les producteurs de grain et d'oléagineux contre tout préjudice commercial. Il faut un programme qui se terminera quand le gouvernement réussira enfin à faire cesser les subventions des pays étrangers. Le gouvernement doit bien cela aux familles canadiennes qui se consacrent à l'agriculture.

* * *

L'ESTONIE

L'hon. Sarmite Bulte (Parkdale—High Park, Lib.): Monsieur le Président, hier, les Canadiens d'origine estonienne ont célébré le 87^e anniversaire de la déclaration d'indépendance de l'Estonie.

Le 24 février 1918, le Comité de salut estonien a proclamé l'indépendance de la République d'Estonie. Cette date a marqué la commémoration de l'indépendance jusqu'à l'occupation soviétique en 1940. Cependant, durant l'occupation soviétique les collectivités estoniennes de partout dans le monde, notamment celle du Canada, ont continué à célébrer le Jour de l'indépendance.

C'est un grand jour pour tous les Estoniens. Même à l'époque de l'occupation soviétique, les Estoniens ont célébré ouvertement cet anniversaire, partout dans le monde, dans l'espoir qu'un jour, l'Estonie retrouverait sa souveraineté.

Depuis le rétablissement de l'indépendance, le 20 août 1991, le Jour de l'indépendance continue d'être un jour de célébration et de réflexion pour le peuple estonien.

J'offre mes félicitations aux citoyens de l'Estonie et aux Canadiens d'origine estonienne en cette occasion spéciale. *Elagu eesti.*

* * *

[Français]

STEVE DUMAS

M. André Bellavance (Richmond—Arthabaska, BQ): Monsieur le Président, je profite de l'occasion pour féliciter chaleureusement l'auteur-compositeur-interprète Dumas, originaire de Victoriaville, dans ma circonscription, pour le prix Jutra qu'il a reçu pour la meilleure musique de film.

En compagnie de son complice Carl Bastien, Dumas—de son véritable nom, Steve Dumas, a signé la musique du film québécois *Les aimants*, que je vous invite à voir, monsieur le Président, car c'est un excellent film.

Pompiste dans une autre vie, cet artiste de chez nous a parcouru du chemin depuis 1999, où il s'était distingué en remportant les grands honneurs de la catégorie auteur-compositeur-interprète du réputé Festival international de la chanson de Granby.

Un an plus tard, il remportait le prix du public au Festival de la chanson de Petite Vallée. Après un premier album éponyme très réussi en 2001 et plusieurs spectacles, il a signé un deuxième disque, *Le cours des jours*, en 2003, que je vous invite aussi à écouter, monsieur le Président, car c'est un excellent disque.

Pour sa créativité, Dumas est l'un des artistes de cette nouvelle vague francophone d'auteurs-compositeurs-interprètes qui font honneur au Québec et constituent une source d'inspiration pour la relève artistique québécoise.

LE JOUR NATIONAL DU DRAPEAU DU CANADA

M. Jean-Claude D'Amours (Madawaska—Restigouche, Lib.):

Monsieur le Président, j'aimerais aujourd'hui reconnaître les personnes qui ont pris part récemment à une activité organisée pour souligner le Jour national du drapeau du Canada. Cette activité, qui s'est déroulée à Sainte-Anne-de-Madawaska, fut dirigée d'une façon exceptionnelle par Mme Alfreda Bérubé, et je l'en remercie.

Je souhaite également reconnaître la présence des participants provenant de l'Atelier l'Écllosion, soit Jeannot Beaulieu, Manon Boutot, Mathieu Cyr, Rina Cyr, Nicole Girard, Diane Leclerc, Emmanuel Levesque, Gérard Martin, Julie Martin, Mélanie Martin, Pauline Martin, Bobby Mitchell, Robert Parent, Camilla Perrault, Julien Sirois, Ghislain Violette, Yvon Violette et Yves Voisine.

Je souhaite aussi remercier le personnel de l'Atelier l'Écllosion pour leur dévouement envers cette activité de reconnaissance. Ces personnes sont: Julie Francoeur, Anne Deschênes, Jocelyne Deschênes, Anne Gauvin et Claudette Martin.

* * *

[Traduction]

L'INFRASTRUCTURE

M. Brian Jean (Fort McMurray—Athabasca, PCC): Monsieur le Président, aujourd'hui, tous les députés sont invités à venir dans le Nord de l'Alberta.

D'Edmonton jusqu'à Fort McMurray, il faut compter cinq heures de route et les députés arriveront peut-être à survivre. Il y a une voie vers le nord et une voie vers le sud et, en route, les députés devraient essayer d'éviter les 300 camions grumiers et les 60 autobus qui font le même trajet tous les jours.

Ils devraient se tenir loin des chargements exceptionnels qui bloquent la majeure partie de la route et se méfier de l'original qui pourrait venir se jeter devant eux pendant qu'ils prennent le temps de regarder le paysage en conduisant sur cette route qui a le plus fort taux de mortalité par mille au Canada.

S'ils survivent au trajet, ils sont les bienvenus à Fort McMurray, la ville qui a le moins de médecins par habitant au Canada. Elle compte 19 médecins pour 70 000 personnes.

Le gouvernement libéral prend dix milliards de dollars par année dans les poches des gens de ma circonscription et, dans le tout récent budget, il affecte moins de deux millions de dollars à l'infrastructure pour cette ville qui a la plus forte croissance au Canada. Ce n'est pas assez.

Nous avons besoin de médecins et de routes et ce, dès maintenant. Nos familles et nos amis souffrent et meurent tous les jours dans le Nord de l'Alberta. Le gouvernement peut remédier à la situation.

•(1110)

PAUL FOURNIER

M. Michael Savage (Dartmouth—Cole Harbour, Lib.): Monsieur le Président, il y a deux jours, le gouvernement du Canada a affecté plus de 275 millions de dollars à l'achat de dix nouveaux navires de fort tonnage pour la Garde côtière. Cet investissement, qui vient s'ajouter aux 47 millions de dollars prévus pour chaque année dans le budget 2003, est important pour notre Garde côtière et c'est une bonne nouvelle pour les gens de Dartmouth—Cole Harbour.

De nos jours, la Garde côtière peut compter sur des hommes et des femmes hautement qualifiés et très bien formés et nous les remercions des services qu'ils rendent. Nous honorons également ceux qui ont servi dans le passé et qui ont risqué leur vie au service de leur pays.

Le capitaine Paul Fournier est parmi ceux-là. Il est mort récemment en Nouvelle-Écosse à l'âge de 91 ans. Né au Québec, il a servi dans la Garde côtière canadienne de 1941 à 1976. Il commandait le *Sir John A. Macdonald* lorsque ce navire a escorté le *Manhattan* dans le passage du Nord-Ouest en 1968. Il a été fait Officier de l'Ordre du Canada.

Nous nous rappelons du capitaine Fournier qui a longtemps servi son pays qu'il aimait tant. J'espère que les députés vont se joindre à moi pour adresser nos condoléances à la famille du capitaine Fournier.

* * *

LES PÊCHES

M. Nathan Cullen (Skeena—Bulkley Valley, NPD): Monsieur le Président, le ministère des Pêches et des Océans fait la promotion de politiques très boiteuses qui menacent les collectivités côtières de la Colombie-Britannique. Les données scientifiques concernant la pisciculture avec enclos ouverts sont claires: cette technologie artificielle menace l'existence des saumons sauvages et détruit une tradition plusieurs fois centenaire. Le ministère et Gordon Campbell refusent de reconnaître les données scientifiques et préfèrent apaiser leurs riches amis et collaborateurs politiques.

Les collectivités que je représente sont profondément inquiètes des risques sérieux que représente le peu du poisson pour les stocks sauvages. Cette industrie dispose de solutions de rechange viables, que les libéraux ont choisi d'ignorer. Le NPD s'est engagé à appuyer les pisciculteurs qui utilisent des enclos fermés ou des systèmes terrestres. Pourtant, les libéraux s'entêtent à agir avec insouciance.

J'exhorte le ministre des Pêches et des Océans à faire preuve de leadership. Je lui demande d'intervenir en stoppant l'expansion de la pisciculture avec enclos ouverts et de sauver ainsi l'industrie du saumon sauvage en Colombie-Britannique avant qu'elle ne disparaisse.

* * *

LA REDDITION DE COMPTES DES FONDATIONS

M. Daryl Kramp (Prince Edward—Hastings, PCC): Monsieur le Président, le premier ministre et le gouvernement ont engrangé plus de 7 milliards de dollars dans des fondations gouvernementales. Ces fonds ne relèvent pas du mandat de la vérificatrice générale. En fait, même la Loi sur l'accès à l'information ne s'applique pas à ces fondations.

Article 31 du Règlement

Les fondations violent les règles les plus élémentaires de la reddition de comptes. Elles ne sont pas assujetties à un examen par le Parlement. La vérificatrice générale a soulevé la question des fondations à quatre reprises, et, à quatre reprises, le gouvernement n'a rien fait.

Où est l'engagement du gouvernement à l'égard de la transparence et de la reddition de comptes? Mardi dernier, le Parlement a voté à 161 voix contre 114 en faveur de notre motion qui demandait que le gouvernement veille à ce que le Bureau du vérificateur général ait le pouvoir de procéder à des vérifications des fondations et de faire enquête.

Les Canadiens se sont prononcés. Le Parlement en a fait autant. Si le gouvernement croit réellement à la responsabilisation financière et à la reddition de comptes, il respectera la volonté du Parlement et mettra un terme à ces pratiques financières odieuses.

* * *

[Français]

L'AGRICULTURE

Mme Denise Poirier-Rivard (Châteauguay—Saint-Constant, BQ): Monsieur le Président, cette année, le 8 février était consacré Journée d'affranchissement des dépenses alimentaires. C'était donc la date à laquelle les contribuables à revenu moyen avaient gagné suffisamment d'argent pour payer toutes leurs factures d'épicerie de l'année.

Les producteurs agricoles du Québec sont heureux de contribuer à cette abondance alimentaire salubre et de grande qualité que nous retrouvons sur nos tables. Aussi, notre panier d'épicerie est l'un des plus abordables de l'hémisphère occidental.

Toutefois, il y a aussi l'envers de la médaille. Nos agriculteurs voient diminuer leur part du dollar dépensé à l'épicerie, parce que leurs coûts de production augmentent. Par exemple, une boîte de flocons de maïs vendue 3,99 \$ à l'épicerie ne rapporte que 11 ¢ à l'agriculteur d'ici qui fait pousser le maïs.

J'invite les députés de cette Chambre, ainsi que tous ceux et celles qui nous écoutent, à consommer un bol de flocons de maïs cultivé ici, avec du bon lait d'ici, gracieuseté des agriculteurs d'ici. Ainsi, nous pourrions contribuer à améliorer leur sort et leur propre niveau d'affranchissement.

* * *

[Traduction]

LA JUSTICE

M. Art Hanger (Calgary-Nord-Est, PCC): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui pour rendre hommage à un grand policier canadien. Julian Fantino, chef du service de police de Toronto, quittera ses fonctions et prendra sa retraite le 28 février 2005.

Le chef Fantino a embrassé la profession d'agent de la paix il y a 36 ans. Il a gravi les échelons du service de police de Toronto et s'est bâti une carrière remarquable: patrouilleur, enquêteur, commandant de division et, plus tard, chef du service de police de London, ensuite, chef de la police régionale de York et, enfin, chef de police du Grand Toronto.

Le chef Fantino a servi sa ville, sa province et son pays avec intégrité et courage. Il avait son franc-parler. En dépit des attaques verbales qu'il a souvent essuyées de la part de ses détracteurs, il a toujours su leur tenir tête, s'élevant au-dessus de la mêlée et ne recherchant que la vérité.

Questions orales

Je remercie Julian de l'amitié et de l'encouragement qu'il m'a offerts au fil des ans. Je le remercie d'avoir été un ardent défenseur des enfants et d'avoir lutté contre l'exploitation sexuelle des enfants. Enfin, nous le remercions de son engagement à l'égard de la population et de la sécurité de tous les Canadiens. Que Dieu le bénisse dans ses projets à venir.

* * *

• (1115)

[Français]

LE BUDGET

L'hon. Raymond Simard (Saint-Boniface, Lib.): Monsieur le Président, le budget de 2005 contient de bonnes nouvelles pour le Manitoba.

Le gouvernement libéral a décidé de partager avec les municipalités les recettes tirées de la taxe sur l'essence, qui se chiffrent à 167,3 millions de dollars sur cinq ans.

L'Agence de diversification de l'économie de l'Ouest canadien affectera 186 millions de dollars au cours des cinq prochaines années au financement de nouvelles initiatives de développement économique.

De plus, l'agence bénéficiera d'une dotation de 74 millions de dollars sur cinq ans afin de poursuivre ses actions ciblées sur d'importantes priorités économiques dans les villes et les régions de l'Ouest exposées à des pressions économiques.

Dans le cadre du plan décennal pour consolider les soins de santé, le Manitoba recevra 1,5 milliard de dollars en crédits supplémentaires. Mentionnons aussi que le Manitoba retirera d'énormes bénéfices des investissements dans l'énergie éolienne et hydroélectrique, l'agriculture, la petite enfance, les aînés et l'immigration.

QUESTIONS ORALES

[Français]

LA DÉFENSE NATIONALE

M. Peter MacKay (Nova-Centre, PCC): Monsieur le Président, le premier ministre a déclaré, en décembre, qu'il n'avait pas reçu de proposition des États-Unis au sujet du bouclier antimissile. Pourtant, le porte-parole du premier ministre, Scott Reid, a dit hier qu'il avait reçu une proposition écrite. Les Canadiens ont le droit de savoir à quoi le premier ministre a dit non.

Pourquoi le premier ministre cache-t-il aux Canadiens cette importante information, et comment explique-t-il cette contradiction?

[Traduction]

L'hon. Keith Martin (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale, Lib.): Monsieur le Président, je croyais que le ministre de la Défense nationale avait très clairement expliqué notre position, hier. Le même jour, le Cabinet a pris une décision au sujet de la défense antimissile balistique. Le ministre des Affaires étrangères a ensuite annoncé cette décision à la Chambre et, enfin, le premier ministre l'a rendue publique. J'espère que ces explications font pleinement la lumière sur la chaîne de commandement.

M. Peter MacKay (Nova-Centre, PCC): Monsieur le Président, aux tergiversations s'ajoutent l'ambiguïté.

Selon Scott Reid, le directeur des communications du premier ministre, le gouvernement a reçu un protocole d'entente des

Américains au sujet de la défense antimissile. Après avoir longtemps tergiversé, le premier ministre a finalement renoncé à la défense antimissile.

Fidèle à lui-même, il a rompu sa promesse de tenir un débat exhaustif et un vote à la Chambre, préférant dissimuler l'information aux Canadiens et prendre des décisions dans les coulisses de son cabinet.

Pourquoi le premier ministre a-t-il omis de consulter le Parlement et les Canadiens avant de prendre cette décision, qui aura des répercussions importantes sur la vie de nos concitoyens?

L'hon. Keith Martin (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale, Lib.): Monsieur le Président, le premier ministre a clairement dit qu'il soumettrait un accord à la Chambre avant de le signer. Or, nous ne signerons pas d'accord. Nous avons exercé notre souveraineté; le premier ministre a pris sa décision hier.

Le gouvernement investit 13 milliards de dollars dans nos forces armées pour que nous puissions exercer notre souveraineté sur plusieurs plans, notamment la protection du Nord et la sécurité de nos frontières, sans oublier notre collaboration avec les Américains pour contrer des menaces à notre sécurité commune. Je pense qu'il s'agit là d'une décision responsable, et nous entendons poursuivre sur cette lancée, dans l'intérêt des Canadiens.

M. Peter MacKay (Nova-Centre, PCC): Monsieur le Président, le premier ministre a pris une décision concernant une information importante qu'il n'a pas communiquée aux Canadiens.

Mardi encore, le ministre de la Défense nationale disait que toute décision relative à la défense antimissile ferait l'objet d'un débat à la Chambre. Pendant que le ministre de la Défense nationale, marginalisé, nous donnait cette assurance, le ministre des Affaires étrangères disait à son homologue, Condoleezza Rice, que le Canada ne participerait pas à la défense antimissile. Voilà une éblouissante démonstration de duperie de la part des libéraux.

Ces récentes contradictions tourment en dérision la promesse du premier ministre de placer le Parlement au centre du débat national et de combler le déficit démocratique. Pourquoi le Parlement, la population canadienne et le Cabinet lui-même ont-ils été tenus à l'écart de cette importante décision?

L'hon. Tony Valeri (leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, permettez-moi de rappeler ce que disait le chef de l'opposition au cours de la période des questions du 22 février. Il s'exprimait en ces termes:

Tous les partis à la Chambre avaient convenu de tenir un vote avant que le Canada n'adhère au programme de défense antimissile.

Or, nous n'adhérons pas au programme de défense antimissile.

• (1120)

M. Gordon O'Connor (Carleton—Mississippi Mills, PCC): Monsieur le Président, les meilleurs experts américains en matière de défense ont condamné sans appel le premier ministre au motif que son leadership est inexistant, qu'il n'a rien dans le ventre, et qu'il a fait reculer les relations canado-américaines.

Le premier ministre s'imagine que les États-Unis vont le consulter si des missiles se mettent à pénétrer l'espace aérien du Canada. Il hallucine. Dans un tel cas, il faut prendre une décision dans les minutes qui suivent.

Comment le premier ministre peut-il penser que les Américains vont le consulter avant de lancer leurs missiles d'interception? Ce n'est pas réaliste.

Questions orales

L'hon. Keith Martin (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale, Lib.): Monsieur le Président, nous collaborons avec les Américains depuis 30 ans en matière de défense continentale. Nous faisons partie du NORAD depuis 30 ans, et cela continuera. Notre gouvernement exerce sa souveraineté en ne participant pas au système de défense antimissile. Cependant, nous avons aussi exercé notre souveraineté en investissant 13 milliards de dollars dans la défense pour assurer notre sécurité aux frontières et dans nos ports, et pour protéger notre souveraineté dans l'Arctique.

Nous continuerons à collaborer avec les Américains, notamment sur des dossiers comme le terrorisme en Afghanistan. Nous continuons à travailler avec les Américains sur de nombreuses questions d'importance pour les deux parties, et nous ne nous détournerons pas de cette voie.

M. Gordon O'Connor (Carleton—Mississippi Mills, PCC): Monsieur le Président, les décisions rapides ne sont pas la spécialité du premier ministre.

Son porte-parole a dit hier qu'il n'avait pas rejeté un protocole d'entente qui engageait le Canada à participer à un système de défense antimissile ouvert. Le ministre de la Défense nationale, qui est la personne ayant fait tout le travail préparatoire relativement à ce système, aurait-il l'obligeance de nous dire s'il a vu ce document et, si tel est le cas, pourquoi il le cache au Parlement?

L'hon. Keith Martin (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale, Lib.): Monsieur le Président, comme nous l'avons dit auparavant au cours de la période des questions, toute entente qui doit être signée sera présentée à la Chambre au préalable. Aucune entente n'a été signée.

* * *

[Français]

L'ENVIRONNEMENT

Mme Monique Guay (Rivière-du-Nord, BQ): Monsieur le Président, les intentions du ministre de l'Environnement se sont précisées, hier, lorsqu'il a dit à l'industrie: « Amenez-moi vos tonnes d'émissions de gaz à effet de serre, puis on vous donne du financement. »

Est-ce que par ces propos d'hier le ministre de l'Environnement ne confirme pas qu'en plus de maintenir les subventions aux grands pollueurs, il leur annonce un autre cadeau en adoptant le principe du pollueur-payé?

[Traduction]

L'hon. Bryon Wilfert (secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement, Lib.): Monsieur le Président, absolument pas. En fait, la députée a mal interprété cette déclaration et si elle voulait bien modérer un peu sa fougue, elle verrait un nouveau plan amélioré par rapport au plan d'action de 2002 sur le changement climatique. Je m'attends alors à ce que notre plan fasse l'objet d'observations très constructives et à ce qu'il soit appuyé.

[Français]

Mme Monique Guay (Rivière-du-Nord, BQ): Monsieur le Président, certains ont fait des efforts, comme le Québec et son secteur manufacturier, entre autres, pour réduire leurs émissions de gaz à effet de serre, et d'autres, comme l'industrie automobile de l'Ontario, au contraire, refusent de faire leur part.

Est-ce que le ministre est conscient que son choix revient à récompenser ceux qui n'ont rien fait et à faire payer deux fois ceux qui ont fait des efforts?

[Traduction]

L'hon. Bryon Wilfert (secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement, Lib.): Monsieur le Président, tous les secteurs de l'économie font leur part pour réduire les gaz à effet de serre et nous en sommes très fiers. Encore une fois, je crois que c'est de la fausse représentation de la part de la députée que de laisser entendre qu'une industrie ne fait pas sa part. Tous doivent mettre l'épaule à la roue et tous le font.

[Français]

M. Bernard Bigras (Rosemont—La Petite-Patrie, BQ): Le ministre de l'Environnement veut réduire de 25 p. 100 la consommation d'essence des voitures, et il pense pouvoir compter maintenant sur une approche volontaire. Manifestement, sans mesures obligatoires, cet objectif ne sera pas atteint, d'autant plus que nous avons assisté à la rupture des négociations avec les représentants de l'industrie automobile, hier.

Est-ce que le ministre de l'Environnement va se rendre à l'évidence et reconnaître que les objectifs de Kyoto seront atteints le jour où il y aura des mesures contraignantes?

[Traduction]

L'hon. R. John Efford (ministre des Ressources naturelles, Lib.): Monsieur le Président, le député est tout à fait à côté de ses pompes dans ce qu'il vient d'avancer. Il a tort.

Nous avons déjà 14 ententes volontaires avec l'industrie automobile. Nous sommes sur le point de conclure une autre entente volontaire qui permettra une réduction dépassant la cible par plus de 25 p. 100.

Le député devrait collaborer avec les gens du Canada et cesser de critiquer la cible. Nous faisons progresser le dossier.

● (1125)

[Français]

M. Bernard Bigras (Rosemont—La Petite-Patrie, BQ): Monsieur le Président, deux avenues s'offrent au ministre: l'approche volontaire, qui manifestement est inefficace et l'approche contraignante, la seule qui peut fonctionner.

Si le ministre veut réduire de façon significative les émissions de gaz à effet de serre des moteurs automobiles, qu'attend-il pour imposer des normes obligatoires sévères à l'industrie de l'automobile?

[Traduction]

L'hon. R. John Efford (ministre des Ressources naturelles, Lib.): Monsieur le Président, le député ferait mieux d'éliminer le mot si. Il n'y a pas de si. Nous réduisons les cibles de l'industrie automobile de 5,2 mégatonnes. Nous avons déjà 14 ententes. L'industrie automobile développe constamment de nouvelles technologies.

Il faut éliminer le si. Il ne fait aucun doute dans notre esprit que les réductions seront faites de la bonne façon et non de la façon que propose le député.

Questions orales

[Français]

LA DÉFENSE NATIONALE

M. Jack Layton (Toronto—Danforth, NPD): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre.

À propos du bouclier antimissile, il affirme qu'il n'a pas induit les gens en erreur, parce que Condoleezza Rice n'a été informée que des intentions du Cabinet. Cela soulève deux questions: quel type de cabinet démocratique a-t-on lorsque les décisions sont prises d'avance?

Pourquoi Condoleezza Rice connaissait-elle les intentions du Cabinet avant les membres du Cabinet eux-mêmes?

L'hon. Lucienne Robillard (présidente du Conseil privé de la Reine pour le Canada, ministre des Affaires intergouvernementales et ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences, Lib.): Monsieur le Président, il est très clair que l'opposition, le Nouveau Parti démocratique ne comprend pas le fonctionnement du gouvernement en tant que tel.

Il est très clair que des décisions de cette importance sont toujours prises au Conseil des ministres. En effet, la décision a été prise au Conseil des ministres, ce qui n'a pas empêché le ministre des Affaires étrangères d'être en mesure de parler à sa vis-à-vis aux États-Unis et de faire part que cette discussion aura lieu au Conseil des ministres.

Alors, la décision a été prise en bonne et due forme au Cabinet et elle a été annoncée après que le ministre des Affaires étrangères l'eût annoncée à la Chambre des communes.

[Traduction]

M. Jack Layton (Toronto—Danforth, NPD): Monsieur le Président, quelle belle valse hésitation sur le chemin de la victoire. Nos rapports avec les États-Unis ont réellement été mis à mal. Cela ne fera rien pour nous convaincre que nous avons des rapports professionnels avec les États-Unis.

Et ce n'est pas tout. Le premier ministre n'a pas tenu sa promesse au Parlement de tenir un vote. De toute évidence, il y a un déficit démocratique. Frank McKenna ne sait rien. Le Cabinet ne sait rien. Les Canadiens ne savent rien. Condi est la seule à tout savoir avant les Canadiens.

Qui va prendre la responsabilité de ce fiasco et remettre sa démission?

L'hon. Keith Martin (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale, Lib.): Monsieur le Président, je voudrais...

Le Président: À l'ordre. Je rappelle aux députés que nous sommes vendredi, pas mercredi. À l'ordre, s'il vous plaît. Le secrétaire parlementaire a la parole et les députés, particulièrement le député de Toronto—Danforth, veulent entendre sa réponse.

L'hon. Keith Martin: Monsieur le Président, le chef du NPD devrait essayer de trouver un autre adjectif.

De toute façon, il devrait comprendre que le gouvernement mène sa politique étrangère et sa politique de défense par l'intermédiaire d'Ottawa, pas de Washington. Que cela soit clair. La décision de ne pas participer au système de défense antimissile balistique a été prise au Cabinet hier et annoncée à la Chambre et au public par le ministre des Affaires étrangères et le premier ministre hier également.

* * *

L'AGRICULTURE

Mme Belinda Stronach (Newmarket—Aurora, PCC): Monsieur le Président, dans un peu plus d'une semaine, la frontière

américaine devrait être réouverte à notre jeune bétail, mais l'incapacité du premier ministre de faire ouvrir cette frontière il y a un an et demi a entraîné des pertes dévastatrices pour toute l'industrie de l'élevage du bétail.

Le pire, c'est que, selon des médias, les camionneurs et les propriétaires de parcs d'engraissement albertains craignent d'être soumis à du harcèlement aux frontières pendant encore six mois à un an. Beaucoup de camionneurs se sont déjà recyclés dans l'industrie pétrolière et d'autres ne se donneront tout simplement pas la peine d'essayer de traverser la frontière. En théorie, la frontière sera ouverte, mais pas en pratique.

Lorsque le ministre du commerce s'est rendu à Washington pour la première fois récemment, a-t-il obtenu du gouvernement américain l'assurance que les camionneurs canadiens ne seront pas harcelés et que la frontière sera véritablement ouverte le 7 mars?

L'hon. Andy Mitchell (ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, Lib.): Monsieur le Président, comme la députée le sait, à la fin de décembre dernier, le département américain de l'Agriculture a publié des règles révisées sur l'importation du jeune bétail. Ces règles se fondent sur des données scientifiques. Les fonctionnaires des deux côtés de la frontière travaillent en collaboration afin d'élaborer les protocoles nécessaires pour que la frontière soit ouverte.

• (1130)

Mme Belinda Stronach (Newmarket—Aurora, PCC): Monsieur le Président, pour empirer les choses, à compter du 7 mars, chaque camion qui transportera du bétail vivant aux États-Unis sera inspecté individuellement. Les 5 à 15 \$ par tête de bétail en coûts administratifs supplémentaires que représenteront ces inspections devront être payés par les producteurs Canadiens. Il y aura donc encore plus de frais et de retards.

Est-ce que le ministre a négocié avec les Américains un protocole spécial pour dédouaner notre bétail plus rapidement et, sinon, quand le fera-t-il?

L'hon. Andy Mitchell (ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, Lib.): Monsieur le Président, je l'ai dit en répondant à la première question, les fonctionnaires canadiens et américains sont en train de discuter en prévision de l'entrée en vigueur des nouvelles règles. Ils s'assureront que la réglementation nécessaire pour faciliter le commerce sera mise en place et ils agiront dans l'intérêt des producteurs et des consommateurs.

M. Gerry Ritz (Battlefords—Lloydminster, PCC): Monsieur le Président, l'absence d'un véritable engagement envers les producteurs agricoles dans ce budget est consternant. Un secteur confronté à une myriade de problèmes a reçu 0,3 p. 100 de la liste des vœux pieux des libéraux, qui s'élèvent à 42 milliards de dollars. C'est une insulte.

Est-ce que cette tentative navrante traduit une ignorance de la question de la part du ministre des Finances ou l'incompétence du ministre de l'Agriculture?

L'hon. Andy Mitchell (ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, Lib.): Monsieur le Président, les propos du député sont complètement dénués de bon sens. Il fait fi de l'aide de près de 2 milliards de dollars accordée au secteur du boeuf et de l'élevage bovin. Il ignore le fait que, pendant les deux premières années du nouveau programme de gestion des risques de l'entreprise, 700 millions de dollars de plus que ce qui avait été projeté à l'origine seront versés aux producteurs.

Questions orales

La vérité, c'est qu'un soutien substantiel a été accordé aux producteurs de partout au pays. Nous l'avons fait par le passé et nous continuerons de le faire à l'avenir.

M. Gerry Ritz (Battlefords—Lloydminster, PCC): Monsieur le Président, si le ministre manifestait cette indignation au Cabinet, nous obtiendrions peut-être un programme qu'il pourrait mettre en oeuvre. Le ministre peut répéter n'importe quel gros chiffre à volonté, mais sa feuille de route en matière de résultats dans cinq jours ou dans cinq ans est pitoyable. Son bilan se caractérise par l'échec et une litanie d'excuses.

Le ministre a fini par comprendre qu'il fallait éliminer le dépôt en espèces dans le cadre du PCSRA, mais tout comme le reste de ce budget, c'est une promesse sans date précise. Le ministre va-t-il nous donner la date exacte de la suppression de cette exigence ridicule?

L'hon. Andy Mitchell (ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, Lib.): Monsieur le Président, ce que le député laisse de côté fort commodément, l'élément qu'il n'aborde pas dans sa question, c'est que des fonds réels ont été versés à des producteurs réels pour les aider à répondre à des besoins réels.

Je sais que ses objectifs politiques veulent qu'il n'admette pas ce fait, mais la vérité, et tous ces députés là-bas devraient écouter, c'est que des fonds réels ont été versés à des producteurs réels pour qu'ils règlent des problèmes réels. On est loin des interventions creuses des gens de l'autre côté.

* * *

[Français]

LES GARDERIES

M. Stéphane Bergeron (Verchères—Les Patriotes, BQ): Monsieur le Président, le ministre des Affaires intergouvernementales du Québec s'est dit déçu que la part du Québec, cette année, soit limitée à 165 millions de dollars seulement, pour le programme québécois de garderies parce que le financement fédéral de la première année du programme ne s'élèvera qu'à 700 millions de dollars.

Doit-on comprendre que parce que son programme de garderies est fonctionnel et efficace, le Québec doit payer pour les autres provinces qui, elles, ne sont pas prêtes à mettre en oeuvre leur propre programme de garderies?

L'hon. Lucienne Robillard (présidente du Conseil privé de la Reine pour le Canada, ministre des Affaires intergouvernementales et ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences, Lib.): Monsieur le Président, je me demande vraiment où le Bloc va chercher ses interprétations.

Nous avons toujours dit que le gouvernement du Québec a été un innovateur dans le domaine des garderies et que les autres provinces pouvaient regarder l'expérience du Québec et s'en inspirer pour mettre sur pied leurs propres systèmes. Il est donc très clair que nous ne pénaliserons pas une province qui a fait preuve d'innovation dans un domaine aussi important que celui du développement de la petite enfance.

M. Stéphane Bergeron (Verchères—Les Patriotes, BQ): Monsieur le Président, en parlant d'interprétation, j'ai hâte d'entendre la réponse de la ministre à cette question.

Dans le budget, le gouvernement fédéral prévoit 100 millions de dollars pour l'élaboration d'un nouveau programme de reddition de comptes.

Alors que le premier ministre nous avait garanti que l'argent pour les garderies serait remis au Québec sans conditions, la ministre

peut-elle nous expliquer pourquoi on consacre ainsi 100 millions de dollars si l'objectif, finalement, ce n'est pas d'imposer des normes pancanadiennes au Québec?

● (1135)

L'hon. Lucienne Robillard (présidente du Conseil privé de la Reine pour le Canada, ministre des Affaires intergouvernementales et ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences, Lib.): Monsieur le Président, encore une fois, quelle exagération du député de Verchères—Les Patriotes!

Chacune des provinces, dans ce pays, rend compte à ses propres citoyens et j'en suis. Autant l'Alberta que le Québec font des rapports directement à leurs citoyens. C'est exactement ce dont on parle quand on parle de reddition de comptes dans n'importe quel système gouvernemental.

* * *

L'ASSURANCE-EMPLOI

M. Yves Lessard (Chambly—Borduas, BQ): Monsieur le Président, la ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences a soutenu, hier, qu'elle a entendu un porte-parole des travailleurs saisonniers dire que les mesures contenues au budget, c'était une victoire pour eux.

Qu'est-ce que la ministre a à dire au Mouvement autonome et solidaire des sans-emploi, aux Sans-chemise, aux organisations syndicales et au Mouvement Action-Chômage, qui, comme d'autres, dénoncent les mesures annoncées et qui se disent totalement déçus des miettes que la ministre leur a lancées?

L'hon. Lucienne Robillard (présidente du Conseil privé de la Reine pour le Canada, ministre des Affaires intergouvernementales et ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences, Lib.): Monsieur le Président, le Bloc a tellement de difficultés à l'admettre quand on fait un pas dans la bonne direction. C'est toujours le cas.

Laissez-moi citer Rodrigue Landry, le porte-parole des travailleurs saisonniers du sud-est du Nouveau-Brunswick qui a dit:

C'est une vraie victoire! Avec les nouvelles qu'on a reçues là, c'est rien de moins qu'une victoire. C'est ça qu'on voulait depuis le début, les 14 meilleures semaines dans les dernières 52.

Il s'agit d'un porte-parole des travailleurs saisonniers.

M. Yves Lessard (Chambly—Borduas, BQ): Monsieur le Président, on ferait mieux de s'entendre pour retenir l'opinion des organisations plutôt que celle d'un seul individu.

Si la ministre est tellement convaincue de la qualité des mesures qu'elle a annoncées, pourquoi ne se rend-elle pas sur place pour voir vraiment ce qui se passe sur le terrain, comme le lui demandent les groupes de défense des chômeurs?

L'hon. Lucienne Robillard (présidente du Conseil privé de la Reine pour le Canada, ministre des Affaires intergouvernementales et ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences, Lib.): Monsieur le Président, depuis hier, puis aujourd'hui, demain, la semaine prochaine, l'ensemble des députés gouvernementaux, y compris moi-même, seront sur le terrain, justement, pour rencontrer et expliquer aux Québécois combien le fait de participer à la fédération canadienne peut être bénéfique pour eux, contrairement à ce que le Bloc nous dit.

Questions orales

[Traduction]

L'AGRICULTURE

M. Larry Miller (Bruce—Grey—Owen Sound, PCC): Monsieur le Président, avec son nouveau budget, le gouvernement nous prouve une fois de plus que le sort des agriculteurs l'indiffère.

Les agriculteurs ne disposeront pas de plus d'argent. Les avances de fonds sont presque impossibles à obtenir et, si elles sont accordées, ne le seront que l'année prochaine.

Il y a deux semaines, le Parti libéral, et même le ministre, s'est prononcé contre l'élimination du dépôt exigé dans le cadre du PCSRA. Hier, il a déclaré qu'il ne s'en excusera pas. L'échéance du 31 mars avance à grands pas.

Le gouvernement reconnaît que le programme est un désastre et dit qu'il l'arrangera, mais, oh! surprise, il vote contre toute amélioration.

Le ministre arrêtera-t-il de faire traîner les choses? Se décidera-t-il à appuyer les agriculteurs et à mettre en oeuvre les changements nécessaires aujourd'hui même?

L'hon. Andy Mitchell (ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, Lib.): Monsieur le Président, quand un autre député du même côté m'a posé une question semblable, j'ai répondu qu'il ne s'agissait que de beaux discours politiques. Je tiens à ce que les choses suivantes ne fassent aucun doute.

Tous les députés de l'autre côté savent que le PCSRA est un programme conjoint entre le gouvernement fédéral et les provinces. Tout changement doit être autorisé par ces deux paliers. Ils le savent, mais sous-entendent autre chose avec leurs questions.

Veulent-ils aider les producteurs? Non. Veulent-ils faire de beaux discours politiques? Oui, parce qu'ils ne sont capables de rien d'autre.

* * *

TRANSPORTS CANADA

M. Jeremy Harrison (Desnethé—Missinippi—Rivière Churchill, PCC): Monsieur le Président, le gouvernement libéral a proposé dans le secteur des transports une série de nouvelles politiques excessivement sévères pour ma province d'origine, la Saskatchewan.

Tout d'abord, le gouvernement veut imposer à tous les pourvoyeurs, pêcheurs commerciaux et guides l'obligation de suivre un cours d'exploitant donné à Vancouver ou Halifax, même s'ils exploitent leurs navires depuis des dizaines d'années. Et devinez quoi? Les libéraux leur demandent d'enregistrer leurs canots.

Au moins un milliard de dollars ont été gaspillés pour le registre des armes à feu. Combien le gouvernement actuel va-t-il caler de plus dans son registre libéral des canots?

● (1140)

L'hon. Jim Karygiannis (secrétaire parlementaire du ministre des Transports, Lib.): Monsieur le Président, lorsqu'on pense à des gens qui ne savent pas où ils s'en vont, qui sont sans gouvernail, on pense à ces gens d'en face.

Permettez moi de donner l'assurance au député que nous, de ce côté-ci de la Chambre, considérons tout type de bâtiment avec le plus grand sérieux. Transports Canada est responsable d'enregistrer tous les bâtiments et de leur délivrer des permis.

Les canots, s'ils servent à des fins commerciales, font partie de la catégorie des petits bâtiments commerciaux et doivent être munis de permis selon la réglementation actuelle.

Je sais que bien des députés d'en face ne souhaitent pas connaître la réponse. Ils devraient peut-être se déboucher les oreilles.

* * *

L'AGRICULTURE

M. Loyola Hearn (St. John's-Sud—Mount Pearl, PCC): Monsieur le Président, le gouvernement se vante d'investir dans la recherche, mais il ferme le seul centre de recherche agricole de Terre-Neuve-et-Labrador sans même consulter le gouvernement provincial, qui partage avec lui les installations.

Le ministre des Ressources naturelles dit que ce n'est pas si catastrophique car il se peut que les emplois restent dans la province, à l'université. Ce n'est pas réaliste, et ce ministre voudrait toujours qu'on se contente de peu.

Avant de se précipiter pour mettre en oeuvre les recommandations de l'examen des programmes, le ministre pourrait-il discuter de la question avec le gouvernement provincial, l'industrie et les gens de son propre camp dans la province?

L'hon. Andy Mitchell (ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, Lib.): Monsieur le Président, je serai gentil et je dirai que le député est simplement mal informé. En réalité, les travaux scientifiques se poursuivront, et ce sont les mêmes personnes qui les feront.

Au sein de mon ministère, nous nous efforçons de réduire nos frais généraux pour que nous puissions consacrer davantage d'argent à la recherche scientifique, au profit des producteurs.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

Mme Cheryl Gallant (Renfrew—Nipissing—Pembroke, PCC): Monsieur le Président, les nouvelles règles environnementales forcent les municipalités à moderniser de nouveau des réseaux de distribution d'eau qu'elles viennent de moderniser. De plus, on leur dit qu'il n'y aura pas d'argent pour ces dépenses additionnelles imprévues.

Il faut maintenant changer les règles du nouveau fonds Canada-Ontario des infrastructures municipales et rurales pour que puissent être inclus les projets verts déjà réalisés qui n'étaient pas totalement couverts par l'ancien programme.

Le ministre envisage-t-il d'apporter ce changement?

L'hon. Joe Comuzzi (ministre d'État (Initiative fédérale du développement économique dans le Nord de l'Ontario), Lib.): Monsieur le Président, le programme d'infrastructure Canada-Ontario est presque terminé. Et alors que nous fermons les dossiers, nous nous apercevons que certains projets auxquels de l'argent avait été accordé ne seront pas réalisés en fin de compte.

Nous avons l'intention de prendre cet argent qui n'a pas été dépensé pour aider les collectivités ayant eu des dépassements de coûts. J'espère que la députée et moi pourrons collaborer dans le dossier de Laurentian Hills, où il y a eu 800 dépassements de coûts.

L'INDUSTRIE DE L'ESSENCE

M. Ken Boshcoff (Thunder Bay—Rainy River, Lib.): Monsieur le Président, le Comité de l'industrie a examiné le manque de concurrence dans les secteurs du raffinage et de la vente au détail de l'industrie de l'essence.

Compte tenu du prix élevé et inadmissible de l'essence et de l'absence ou presque de concurrence dans ces secteurs, le ministre de l'Industrie pourrait-il nous dire comment les modifications proposées à la Loi sur la concurrence seront de quelque secours aux consommateurs de toutes les régions du pays en ce qui concerne les prix abusifs?

L'hon. Jerry Pickard (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie, Lib.): Monsieur le Président, je félicite le député de Thunder Bay—Rainy River. L'année dernière, il a organisé un groupe de travail pour examiner le prix de l'essence dans sa région et, à vrai dire, partout dans le Nord. Il y a fait un merveilleux travail.

Il n'a pas manqué de communiquer régulièrement avec le ministre pour lui parler du prix de l'essence. C'est donc à juste titre qu'il pose aujourd'hui des questions au sujet de la Loi sur la concurrence. Celle-ci sera plus efficace pour traiter avec les compagnies et corriger les pratiques déloyales qui ont cours dans le pays. C'est l'une des raisons pour lesquelles nous essayons d'aller de l'avant avec la Loi sur la concurrence.

Grâce à des sanctions pécuniaires, nous ferons en sorte que les compagnies qui traitent les autres d'une façon injuste...

Le Président: La députée de Vancouver-Est a la parole.

* * *

LE LOGEMENT

Mme Libby Davies (Vancouver-Est, NPD): Monsieur le Président, qu'a à dire le premier ministre aux 1,7 million de ménages canadiens qui attendent désespérément un logement abordable? Qu'a-t-il à dire aux sans-abri qui vivent dans la rue? Qu'a-t-il à dire aux autochtones qui vivent à l'extérieur des réserves?

Dans son empressement à obtenir l'appui des conservateurs, il a trahi ces personnes, et les gens sont en colère et insultés qu'il n'ait pas tenu sa promesse concernant l'octroi de 1,5 milliard de dollars pour le logement, alors qu'il récompense ses amis chefs d'entreprise.

Je mets le premier ministre au défi d'aller passer une nuit dans la rue et de voir concrètement les répercussions de ce qu'il a fait, puis de réfléchir aux baisses d'impôt qu'il a accordées aux entreprises. Est-il prêt à assumer ses responsabilités et à constater ce qu'il a fait?

• (1145)

L'hon. Andy Scott (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien et interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits, Lib.): Monsieur le Président, la promesse concernant l'octroi de 1,5 milliard de dollars pour de nouveaux logements sera respectée. Cela a été réitéré dans le discours du Trône.

En fait, les fonds actuellement disponibles, soit environ 800 millions de dollars, n'ont tout simplement pas été dépensés.

En ce qui concerne les logements pour les membres des premières nations, une table ronde a été formée. Elle est censée présenter ses conclusions au printemps. Le ministre des Finances a reconnu qu'il faudra davantage de fonds, et nous les obtiendrons.

Questions orales

L'ÉDUCATION

Mme Alexa McDonough (Halifax, NPD): Monsieur le Président, depuis dix ans, à cause de l'inertie du gouvernement à propos du financement de l'éducation, les frais de scolarité ont doublé et les étudiants croulent sous les dettes d'études.

En quête de votes auprès des étudiants lors de la campagne électorale du printemps dernier, le premier ministre a promis de réaffecter 8 à 9 milliards de dollars au titre du financement de base en matière d'éducation. Le budget d'hier ne prévoyait rien en ce sens.

Le financement de base au titre de l'éducation reste inférieur à son niveau de 1995. Les frais de scolarité n'ont pas baissé et les étudiants doivent soit mourir, soit devenir handicapés en permanence pour avoir droit à un allègement de leur dette.

Pourquoi cette trahison des étudiants du Canada hier, aujourd'hui et demain?

L'hon. Reg Alcock (président du Conseil du Trésor et ministre responsable de la Commission canadienne du blé, Lib.): Monsieur le Président, si la députée avait pris le temps de lire le budget, elle comprendrait qu'il n'y a absolument aucune trahison.

En fait, le budget précédent prévoyait un nouveau bon d'études canadien pour les familles à faible revenu, une bonification de la subvention canadienne pour l'épargne-études à l'intention des familles à faible et à moyen revenu, l'octroi de nouvelles subventions de 2 000 \$ pour les étudiants handicapés et de 3 000 \$ pour les étudiants de première année issus de familles à faible revenu.

La députée voudrait peut-être s'entretenir avec le premier ministre du Manitoba, M. Doer, qui a félicité son homologue fédéral et le ministre des Finances d'avoir tenu leurs promesses.

* * *

LE SERVICE CORRECTIONNEL DU CANADA

M. James Bezan (Selkirk—Interlake, PCC): Monsieur le Président, selon des informations récentes diffusées par les médias, l'établissement de Stony Mountain arrive au troisième rang, sur 54 établissements fédéraux, pour la saisie d'armes.

En 2004, les agents correctionnels ont confisqué près de 1 200 armes dans l'ensemble du Canada. Ces agents risquent quotidiennement leur vie, mais le gouvernement refuse de leur fournir des gilets à l'épreuve des couteaux. De plus le gouvernement a constamment retardé la conclusion d'une convention avec le syndicat des agents. Ils sont sans contrat de travail depuis maintenant trois ans.

Quand ce gouvernement qui n'arrive pas à se brancher va-t-il régler le problème et veiller à ce que nos agents correctionnels aient des conditions de travail sûres et soient rémunérés correctement?

L'hon. Irwin Cotler (ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, la sécurité des agents correctionnels et celle du Canada demeurent une priorité, et cela ne changera pas.

* * *

LA JUSTICE

M. Gary Goodyear (Cambridge, PCC): Monsieur le Président, Albert Walker a volé des millions de dollars à des gens de ma région qui triment dur.

En fuite en Grande-Bretagne avec sa fille de 15 ans qui passait pour sa femme, il a assassiné Ronald Platt et usurpé son identité. La famille est terrorisée et ne veut pas qu'il revienne ici.

Questions orales

Lorsque la vice-première ministre a signé l'autorisation de transfèrement au Canada, elle a manifesté de la sympathie pour le meurtrier, mais du mépris pour la famille.

Quand le ministre donnera-t-il à la famille l'assurance que ce meurtrier ne se retrouvera pas à moins de 2 000 milles d'elle?

L'hon. Irwin Cotler (ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, comme le député le sait, je ne peux rien dire des détails du cas d'un délinquant.

Toutefois, la Loi sur le transfèrement international des délinquants permet aux délinquants canadiens qui sont reconnus coupables à l'étranger de purger leur peine dans le pays dont ils ont la citoyenneté lorsqu'un traité à cet effet a été signé. Dans ce cas-ci, cela a été fait.

* * *

LES SERVICES DE GARDE

M. Maurice Vellacott (Saskatoon—Wanuskewin, PCC): Monsieur le Président, selon une étude récente de l'Institut Vanier de la famille, lorsqu'on demande aux Canadiens à qui ils préféreraient confier la garde de leurs enfants d'âge préscolaire, les garderies arrivent loin, au cinquième rang. Leur préférence irait d'abord à l'un des deux parents, à un grand-parent, à un autre parent ou à un service de garde en milieu familial. Même au Québec, où il existe un programme de garderies du genre que les libéraux veulent instaurer, la plupart des parents préféreraient que leurs enfants soient gardés par un parent.

Selon la politique mise de l'avant par le Parti conservateur, les parents pourraient choisir pour leurs enfants le service de garde qu'ils souhaiteraient. Pourquoi les libéraux persistent-ils à promouvoir un projet qui va à l'encontre des préférences de 75 p. 100 des parents canadiens?

L'hon. Tony Ianno (ministre d'État (Famille et Aidants naturels), Lib.): Monsieur le Président, comme l'indique notre programme électoral, nous consacrons 5 milliards de dollars à des centres d'éducation préscolaire. Nous collaborons avec les provinces à ce sujet. Le ministre des Finances en a pris l'engagement, et nous allons continuer, conjointement avec les gouvernements provinciaux et territoriaux, à faire en sorte que tous les enfants bénéficient des services nécessaires pour devenir des citoyens productifs dans l'avenir.

* * *

● (1150)

L'ENVIRONNEMENT

M. Joe Preston (Elgin—Middlesex—London, PCC): Monsieur le Président, on nous signale que les gendarmes de Kyoto malmènent de nouveau les constructeurs de voitures. En effet, c'est à ces derniers que l'on confie toute la tâche de modifier le comportement des consommateurs en vue d'atteindre, en 2010, des objectifs artificiels relatifs aux émissions polluantes et au rendement énergétique.

Le ministre se rend-il compte que cela pourrait entraîner des pertes d'emplois catastrophiques, sans pour autant changer grand-chose au point de vue des émissions polluantes et du rendement énergétique? Si le ministre de l'Environnement est incapable de dresser son plan Kyoto, pourquoi force-t-il les constructeurs de voitures à faire son travail?

L'hon. R. John Efford (ministre des Ressources naturelles, Lib.): Monsieur le Président, le ministre de l'Environnement, celui de l'Industrie et moi-même sommes depuis plusieurs semaines en discussion avec l'industrie de l'automobile. Au fil des négociations, il surgit toujours des questions sur lesquelles il faudra revenir plus tard.

Je ne doute pas que, en bout de ligne, nous parviendrons à une entente satisfaisante pour l'industrie de l'automobile, pour l'environnement et pour le gouvernement.

* * *

[Français]

L'AIDE INTERNATIONALE

M. Roger Clavet (Louis-Hébert, BQ): Monsieur le Président, dans le domaine de l'aide internationale, la contribution du gouvernement canadien est plus que décevante, et je pèse mes mots. Le Canada est tombé du 6^e au 12^e rang parmi les pays contributeurs. Malheureusement, le budget n'a pas changé cette situation.

À la vitesse où il rehausse les budgets affectés à l'aide internationale, le premier ministre admettra-t-il que le Canada ne parviendra que dans 30 ans à consacrer 0,7 p. 100 de son PIB à l'aide internationale, et non pas dans 10 ans, en 2015, comme il s'y était engagé devant les Nations Unies?

[Traduction]

L'hon. Aileen Carroll (ministre de la Coopération internationale, Lib.): Monsieur le Président, je suis un peu étonnée. J'irais même jusqu'à dire au député que ce fut une très bonne semaine pour l'aide étrangère au Canada, compte tenu des dispositions prévues dans le budget déposé par le ministre des Finances.

Des sommes importantes, de l'ordre de 3,4 milliards de dollars sur cinq ans, ont été affectées à l'enveloppe budgétaire de l'aide étrangère. Ces montants viennent s'ajouter à l'augmentation de 248 millions de dollars de mon propre budget pour l'année 2005-2006 et à une somme supplémentaire de 641 millions de dollars qui sera versée à la fin de l'exercice.

Je suis donc d'avis que ce sont là de très bonnes nouvelles.

[Français]

M. Roger Clavet (Louis-Hébert, BQ): Monsieur le Président, cela a tellement été une belle semaine, qu'il y a eu quatre fois plus d'argent pour la défense nationale que pour l'aide internationale. Cela démontre la compassion de ce gouvernement.

Quand les libéraux sont arrivés au pouvoir, l'effort canadien correspondait à 0,43 p. 100 du PIB, puis il est tombé à 0,29 p. 100. Pourtant, d'autres pays comme la France, la Belgique, la Grande-Bretagne, mettent les bouchées doubles pour atteindre la cible fixée par l'ONU. Qu'attend le Canada pour faire de même?

[Traduction]

L'hon. Aileen Carroll (ministre de la Coopération internationale, Lib.): Monsieur le Président, je travaille en collaboration avec les pays et donateurs, notamment la France et l'Angleterre, qui partagent notre volonté absolue de lutter contre la pauvreté et d'atteindre les objectifs du millénaire en matière de développement.

Ces pays nous considèrent comme des partenaires importants. Je collabore avec leurs représentants de nombreuses façons. Je les rencontrerai d'ailleurs la semaine prochaine au Comité d'aide au développement de l'OCDE où nous travaillerons pour faire avancer nos objectifs en matière de développement.

Comme notre gouvernement fait preuve d'équilibre et qu'il a octroyé des fonds supplémentaires aux forces armées à un moment où elles en avaient besoin, nous avons également prévu un financement supplémentaire au chapitre de l'aide étrangère. Ce sont là des mesures équilibrées.

LES FORÊTS

M. Richard Harris (Cariboo—Prince George, PCC): Monsieur le Président, il y a trois ans, le gouvernement de la Colombie-Britannique a demandé officiellement aux libéraux de l'aider à mettre en oeuvre un plan visant à réduire les dégâts causés par le dendroctone du pin, mais en vain. Il y a cinq mois, le gouvernement de la Colombie-Britannique, muni d'un tout nouveau plan plus rigoureux, a officiellement demandé de l'aide aux libéraux. Toujours rien.

Les dendroctones du pin n'ont pas tergiversé. Ils sont parvenus à gruger 300 millions de mètres cubes de pins arrivés à maturité et menacent d'atteindre le milliard d'ici huit ans.

Pourquoi le gouvernement libéral n'a-t-il rien fait pour aider le gouvernement de la Colombie-Britannique à résoudre cette crise?

L'hon. R. John Efford (ministre des Ressources naturelles, Lib.): Monsieur le Président, il est stupéfiant de constater qu'autant de députés de l'opposition puissent poser des questions sans faire aucune recherche et sans savoir de quoi ils parlent. Il est carrément faux de dire que nous n'avons absolument rien fait. Nous avons déjà investi 40 millions de dollars pour collaborer avec le gouvernement et l'industrie de la Colombie-Britannique afin de trouver un moyen d'enrayer la crise causée par le dendroctone du pin.

Il est carrément faux de dire que nous n'avons rien fait. Nous ferons encore beaucoup plus.

* * *

• (1155)

LA PÊCHE SPORTIVE

M. John Duncan (Île de Vancouver-Nord, PCC): Pratiquement rien, monsieur le Président. Je demande au ministre de l'Agriculture depuis le mois d'octobre dernier de voir à ce que le poisson de sport pêché au Canada puisse recevoir un certificat sanitaire et être ramené en Europe en vertu des nouvelles règles très strictes adoptées par l'Union européenne.

Nos compétiteurs en Alaska, en Russie et en Norvège ont déjà pris des mesures dans ce sens. Le Canada n'a encore rien fait et cela entraîne des annulations de réservations qui représentent des pertes de millions de dollars dans les centres de vacances de pêche de la Colombie-Britannique.

Même si le ministre nous assure du contraire, l'Agence canadienne d'inspection des aliments continue de dire qu'elle n'a aucun mandat à l'égard de la pêche sportive.

Pourquoi le gouvernement continue-t-il d'abandonner les camps de pêche sportive de la Colombie-Britannique?

L'hon. Andy Mitchell (ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, Lib.): C'est bien le contraire, monsieur le Président. Bien que l'ACIA n'ait pas de mandat précis en ce sens, nous lui avons demandé de mettre au point un protocole en vue d'aider ces centres à soutenir la concurrence.

De plus, nous travaillons également avec l'Union européenne, à la fois pour tenter de lui faire accepter un poids minimal plus élevé et pour lui demander de revoir sa réglementation dans son contexte général et d'accepter que des services autres que l'ACIA puissent faire les inspections nécessaires.

* * *

LA FONCTION PUBLIQUE

M. Marc Godbout (Ottawa—Orléans, Lib.): Monsieur le Président, ma question s'adresse au président du Conseil du Trésor.

Questions orales

Le ministre pourrait-il mettre fin une fois pour toutes aux tactiques alarmistes de l'opposition et informer la Chambre de l'impact réel qu'aura l'examen des dépenses sur les fonctionnaires?

L'hon. Reg Alcock (président du Conseil du Trésor et ministre responsable de la Commission canadienne du blé, Lib.): Monsieur le Président, je remercie le député et les députés de Pontiac, Gatineau, Ottawa-Sud et Ottawa-Ouest—Nepean ainsi que le leader adjoint du gouvernement à la Chambre de leur travail dans ce dossier.

Je m'attends pleinement à ce que le député d'Ottawa-Centre prenne la parole pour s'excuser d'avoir déclaré que d'importantes mises à pied seraient effectuées dans la fonction publique. En fait, nous modernisons la fonction publique dans le but de donner aux fonctionnaires les outils dont ils ont besoin pour exercer les fonctions qu'ils veulent remplir.

Les fonctionnaires se montrent très enthousiastes. Ce sont les meilleurs au monde et ils deviendront encore meilleurs.

* * *

LE LOGEMENT

M. Ed Komarnicki (Souris—Moose Mountain, PCC): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre responsable du logement.

Le 14 février, le ministre a précisément promis que le budget du 23 février engagerait 1,5 milliard de dollars de plus, dès maintenant et non pas dans des budgets à venir, pour l'aide aux Canadiens qui n'ont pas de logement abordable. Une bonne partie de cette somme devait servir à subventionner des loyers pour aider des Canadiens à faible revenu à combler leurs besoins en matière de logement.

Or, les fameux 1,5 milliard de dollars ne figurent pas au budget. Pourquoi le ministre a-t-il promis ce qu'il ne pouvait pas donner? Que pense-t-il faire au sujet de sa promesse non tenue faite aux Canadiens à faible revenu et des 1,5 milliard de dollars dont le budget ne fait pas mention?

L'hon. Andy Scott (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien et interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits, Lib.): Monsieur le Président, comme je l'ai dit plus tôt, la promesse sera tenue. Les 1,5 milliard de dollars seront dépensés. La situation est la suivante: il reste encore 800 millions de dollars à dépenser de l'enveloppe de la dernière entente.

* * *

LES ÂINÉS

Mme Helena Guergis (Simcoe—Grey, PCC): Monsieur le Président, nombreux sont les aînés qui ne profiteront que peu ou prou des prestations du Supplément de revenu garanti promises dans le budget. En Ontario, par exemple, le Supplément de revenu garanti est intégré au GAINS, le Régime de revenu annuel garanti. Lorsque le Supplément de revenu garanti sera augmenté d'un dollar, le GAINS sera réduit de 50¢.

Le ministre pourrait-il dire à la Chambre s'il a obtenu des garanties du gouvernement McGuinty afin que la récupération par le GAINS n'engloutisse pas la moitié de l'augmentation du SRG des aînés à très faible revenu en Ontario?

L'hon. Tony Ianno (ministre d'État (Famille et Aidants naturels), Lib.): Monsieur le Président, je me réjouis des 2,7 milliards de dollars qui sont destinés aux aînés à faible revenu dans le budget.

Recours au Règlement

Dans l'ensemble des provinces, et pas seulement en Ontario, il n'y aura que des répercussions minimales sur l'augmentation du Supplément de revenu garanti pour les aînés à faible revenu.

* * *

[Français]

LES LANGUES OFFICIELLES

M. Odina Desrochers (Lotbinière—Chutes-de-la-Chaudière, BQ): Monsieur le Président, hier, devant le Comité permanent des langues officielles, la commissaire, Mme Dyane Adam, a dit s'inquiéter de voir le gouvernement fédéral manquer de souffle à l'égard de son plan d'action sur les langues officielles.

Pour sa part, le président de la Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada déplore que le budget ne contienne pas le rehaussement de 18 millions de dollars qu'il réclamait pour les communautés francophones et acadienne.

Qu'attend le gouvernement pour prendre l'engagement financier essentiel à la mise en oeuvre du plan d'action des langues officielles?

• (1200)

L'hon. Mauril Bélanger (leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes, ministre responsable des langues officielles, ministre responsable de la réforme démocratique et ministre associé de la Défense nationale, Lib.): Monsieur le Président, le plan d'action des langues officielles du gouvernement sera mis en oeuvre de façon intégrale. Remarquons que dans le budget, les 751 millions de dollars en vertu desquels le gouvernement s'était engagé il y a deux ans sont maintenus de façon intégrale.

Également, dans le budget, il y avait quatre nouvelles initiatives dans lesquelles on retrouvera des sommes d'argent pour les communautés de langues officielles vivant en situation minoritaire.

Le gouvernement maintient complètement et intégralement le plan d'action et son engagement envers ces communautés.

* * *

[Traduction]

LA SANTÉ

M. Michael Savage (Dartmouth—Cole Harbour, Lib.): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre d'État à la Santé publique. L'année dernière, le gouvernement nous a assuré que les investissements publics en santé n'étaient qu'un début, qu'on ferait davantage dans ce domaine.

La ministre pourrait-elle nous préciser ce que le budget de 2005 prévoit dans les domaines essentiels que sont la promotion de la santé et la prévention des maladies?

L'hon. Carolyn Bennett (ministre d'État (Santé publique), Lib.): Monsieur le Président, le député est un ardent défenseur de la prévention des maladies chroniques. La Nouvelle-Écosse a vraiment pris au sérieux la promotion de la santé.

[Français]

Nous sommes heureux que le budget de 2005 pousse plus loin les investissements initiaux dans l'Agence de santé publique du Canada et prévoit 300 millions de dollars sur cinq ans au titre d'une stratégie intégrée sur la vie saine et les maladies chroniques.

[Traduction]

Il y a maintenant un grand consensus au Canada qui veut que la meilleure façon d'obtenir des résultats est de travailler ensemble sur

les risques communs. Nous nous pencherons également sur les trois piliers que sont la prévention, la promotion et...

Le Président: Le député de Cariboo—Prince George a la parole.

* * *

LES FORÊTS

M. Richard Harris (Cariboo—Prince George, PCC): Monsieur le Président, si le ministre des Ressources naturelles était un tant soit peu au courant de la crise causée par le dendroctone du pin, il aurait honte après une réponse comme celle-là et il sortirait d'ici furtivement. Ces 40 millions de dollars étaient une insulte.

La province a demandé 400 millions de dollars environ au gouvernement pour remédier au moins en partie aux dommages causés par le dendroctone du pin. Le gouvernement n'a rien fait. Ce ministre devrait peut-être demander des précisions au ministre de l'Industrie qui est au courant du problème, même s'il n'a rien fait non plus.

L'hon. R. John Efford (ministre des Ressources naturelles, Lib.): Monsieur le Président, le député est intervenu pour poser la dernière question et il a déclaré que le gouvernement du Canada n'avait absolument rien fait pour régler le problème du dendroctone du pin. J'ai dit clairement que nous avons débloqué 40 millions de dollars et c'est loin d'être négligeable. C'est un fait.

Nous collaborons avec la province à des travaux de recherche et nous coopérons avec elle quotidiennement. Je le répète, nous allons poursuivre cette collaboration et nous sommes conscients de la gravité du problème.

* * *

PRÉSENCE À LA TRIBUNE

Le Président: Je voudrais signaler aux députés la présence à la tribune des récipiendaires des Prix Mathieu Da Costa: Julia Spears, Kristi Martin, Varman Koneswaran, Kaitlin Wood, Benoît Beaulieu, Roman Blomme, Jean-Daniel Bergeron, Ariane Brun Del Re, Peter Millman, Sarah Robert et Tae Kyung Kim.

Félicitations.

Des voix: Bravo!

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

DÉCLARATION DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DU TRÉSOR

Mme Betty Hinton (Kamloops—Thompson—Cariboo, PCC): Monsieur le Président, mon rappel au Règlement a trait à une déclaration faite par le président du Conseil du Trésor durant la période des questions du 24 février. Il doit corriger le compte rendu de la Chambre des communes.

À la page 63 de la 22^e édition du Erskine May, on lit ceci:

les ministres doivent rendre compte au Parlement des politiques, décisions et actions de leur ministère et en être tenus responsables. Il est de la plus haute importance que les ministres fournissent des renseignements précis et justes au Parlement [...] les ministres qui induisent sciemment le Parlement en erreur devront offrir leur démission au premier ministre...

La déclaration du ministre à laquelle je fais allusion se trouve à la page 3937 du Hansard. C'est celle-ci:

Affaires courantes

Monsieur le Président, dans le cas du bureau fermé en Colombie-Britannique, il n'y avait personne dans la localité qui voulait le diriger. C'est une localité de 27 maisons, et on n'a pas pu trouver de maître de poste. Ce n'est pas que Postes Canada ne voulait pas le garder ouvert: personne ne voulait y travailler.

La fermeture d'un bureau de poste dans la partie nord de la ville de Kamloops est prévue. Je peux affirmer qu'il y a là plus de 27 maisons. Il y a des gens prêts à exploiter le bureau de poste. Les électeurs de ma circonscription sont très irrités. Je voudrais que le ministre corrige sa déclaration.

•(1205)

L'hon. Reg Alcock (président du Conseil du Trésor et ministre responsable de la Commission canadienne du blé, Lib.): Monsieur le Président, ce n'est pas le bureau de poste dont je parlais. En fait, les renseignements que j'ai donnés à la Chambre m'ont été fournis directement par Postes Canada en réponse à une question posée auparavant. Malheureusement, je n'ai pas le nom de la ville devant moi. Je suis prêt à le donner à la Chambre, mais ce que j'ai dit provenait directement des notes que Postes Canada m'avait communiquées.

Le Président: Je suis convaincu que la Chambre obtiendra les précisions au moment opportun.

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE DES DÉPENSES (B) DE 2004-2005

Le président du Conseil du Trésor présente un message dont le Président donne lecture à la Chambre et par lequel Son Excellence la Gouverneure générale transmet le Budget supplémentaire des dépenses (B) pour l'exercice se terminant le 31 mars 2005.

L'hon. Reg Alcock (président du Conseil du Trésor et ministre responsable de la Commission canadienne du blé, Lib.): Monsieur le Président, j'ai des copies du Budget supplémentaire des dépenses et des comités auxquels il sera renvoyé. J'en ai d'autres pour les députés.

* * *

BUDGET PRINCIPAL DES DÉPENSES DE 2005-2006

Le président du Conseil du Trésor présente un message dont le Président donne lecture à la Chambre et par lequel Son Excellence la Gouverneure générale transmet le Budget principal des dépenses pour l'exercice se terminant le 31 mars 2006.

L'hon. Reg Alcock (président du Conseil du Trésor et ministre responsable de la Commission canadienne du blé, Lib.): Monsieur le Président, j'ai des copies du budget à déposer, ainsi qu'une liste des comités auxquels il sera renvoyé; j'en ai d'autres pour les députés.

* * *

[Français]

LES NOMINATIONS PAR DÉCRET

L'hon. Raymond Simard (secrétaire parlementaire du leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes, ministre responsable des langues officielles et ministre responsable de la réforme démocratique, Lib.): Monsieur le Président, c'est pour moi un grand plaisir de déposer aujourd'hui à la Chambre, dans les deux langues officielles, des décrets annonçant des nominations faites récemment par le gouvernement.

[Traduction]

DÉLÉGATIONS INTERPARLEMENTAIRES

M. Tom Wappel (Scarborough-Sud-Ouest, Lib.): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 34(1) du Règlement, j'ai l'honneur de présenter à la Chambre, dans les deux langues officielles, le rapport de l'Association législative Canada-Chine sur la septième réunion bilatérale qui a eu lieu en Chine du 29 octobre au 9 novembre 2004.

* * *

[Français]

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

CITOYENNETÉ ET IMMIGRATION

M. Rahim Jaffer (Edmonton—Strathcona, PCC): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le cinquième rapport du Comité permanent de la citoyenneté et de l'immigration, sur le projet de loi S-2, Loi modifiant la Loi sur la citoyenneté.

* * *

•(1210)

[Traduction]

LE CODE CRIMINEL

M. Peter MacKay (Nova-Centre, PCC) demande à présenter le projet de loi C-339, Loi modifiant le Code criminel (ordonnance d'interdiction).

—Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter à la Chambre un projet de loi d'initiative parlementaire qui vise à modifier le Code criminel du Canada.

Cette mesure législative modifierait l'article 163 du Code criminel concernant les ordonnances que les tribunaux peuvent émettre pour interdire à un contrevenant de se trouver à certains endroits par l'adjonction de ce qui suit: «de se trouver dans une maison d'habitation où le contrevenant sait ou devrait savoir qu'il s'y trouve une personne âgée de moins de quatorze ans, sans la présence du père, de la mère, du tuteur ou de toute autre personne ayant la garde ou la charge légale de celle-ci».

Cette mesure législative est née de l'initiative de Mme Donna Goler, de la Nouvelle-Écosse. Un événement extrêmement triste a incité cette dame à proposer ce genre de modification. Par conséquent, je demande aux députés d'appuyer cette mesure législative qui vise particulièrement à protéger les enfants à l'endroit où surviennent le plus souvent les abus sexuels, en l'occurrence dans les maisons d'habitation.

(Les motions sont réputées adoptées, le projet de loi est lu pour la première fois et imprimé.)

* * *

LE CODE CRIMINEL

M. Peter MacKay (Nova-Centre, PCC) demande à présenter le projet de loi C-340, Loi modifiant le Code criminel (manquement aux conditions d'une ordonnance de sursis).

Affaires courantes

—Monsieur le Président, ce projet de loi modifie le paragraphe 742.6(9) du Code criminel qui prescrit les mesures que doit prendre le tribunal dans les cas où le délinquant enfreint, sans excuse raisonnable, une condition de l'ordonnance de sursis.

Cette modification vise essentiellement à imputer le fardeau de la preuve à la personne qui a enfreint l'ordonnance de sursis. Elle supprime la faculté du tribunal de ne pas agir ou de modifier les conditions facultatives, ou encore de suspendre l'ordonnance et d'ordonner qu'une partie de la peine soit purgée en prison.

Je ne discuterai pas du mérite des ordonnances de sursis pour certains types d'infraction, mais, essentiellement, cette mesure législative donne une véritable signification à la notion de manquement aux conditions d'une ordonnance de sursis. Ainsi, advenant un bris de condition, cette mesure exige que le tribunal suspende l'ordonnance de sursis et ordonne que la peine soit purgée en prison.

(Les motions sont réputées adoptées, le projet de loi est lu pour la première fois et imprimé.)

* * *

LE CODE CRIMINEL

M. Peter MacKay (Nova-Centre, PCC) demande à présenter le projet de loi C-341, Loi modifiant le Code criminel (recrutement d'enfants et attaque en bande).

—Monsieur le Président, ce projet de loi vise à modifier le Code criminel afin d'ajouter un important élément de dissuasion et de prévention relativement à ce que je qualifierais de deux phénomènes assez récents en matière de violence commise par des jeunes, soit les attaques en bande souvent associées aux brimades dans les écoles.

Cette mesure modifie le Code criminel afin de rendre illégal le recrutement d'enfants dans le but de leur faire commettre une infraction ou de participer à une attaque en bande.

(Les motions sont réputées adoptées, le projet de loi est lu pour la première fois et imprimé.)

* * *

LE CODE CRIMINEL

M. Peter MacKay (Nova-Centre, PCC) demande à présenter le projet de loi C-342, Loi modifiant le Code criminel (déranger le matériel de protection d'un agent de la paix).

—Monsieur le Président, ce projet de loi vise aussi à modifier le Code criminel. Il vise à protéger les policiers dans l'exercice de leurs fonctions.

La mesure élargirait la portée de l'article 270.1 du Code criminel afin de rendre coupable d'une infraction quiconque porte volontairement atteinte au matériel de protection d'un policier ou d'un agent de la paix agissant dans l'exercice de ses fonctions.

Cette modification sensée est accueillie très favorablement par les forces de l'ordre.

(Les motions réputées adoptées, le projet de loi est lu pour la première fois et imprimé.)

* * *

● (1215)

LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

L'hon. Lawrence MacAulay (Cardigan, Lib.) demande à présenter le projet de loi C-343, Loi modifiant la Loi de l'impôt

sur le revenu (exonération des gains en capital lors de la disposition des biens de pêche).

—Monsieur le Président, La Loi de l'impôt sur le revenu permet à un particulier de réclamer une exonération à vie cumulative de 500 000 \$ sur les gains en capital réalisés lors de la disposition des biens agricoles admissibles.

J'ai l'honneur de déposer ce projet de loi qui vise à modifier la loi afin qu'un particulier puisse également réclamer cette exonération lors de la disposition des biens de pêche.

Ce projet de loi est très important pour l'industrie des pêches. J'exhorte la Chambre à l'appuyer.

(Les motions sont réputées adoptées, le projet de loi est lu pour la première fois et imprimé.)

* * *

LE CODE CRIMINEL

M. Peter MacKay (Nova-Centre, PCC) demande à présenter le projet de loi C-344, Loi modifiant le Code criminel (révision du délai préalable à la libération conditionnelle) et d'autres lois en conséquence.

—Monsieur le Président, ce projet de loi vise à modifier le Code criminel afin de revoir le délai préalable à la libération conditionnelle. La Chambre a été saisie de cette question à de nombreuses reprises.

Le texte modifie le Code criminel afin d'y abroger l'article 745.6, fréquemment appelé « clause de la dernière chance », qui permet au contrevenant condamné à l'emprisonnement à perpétuité pour haute trahison ou meurtre de demander, après avoir purgé quinze ans de sa peine, une réduction du délai d'inadmissibilité préalable à sa libération conditionnelle.

Ce projet de loi jouit de l'appui des services de police et de ceux qui, je suppose, ont été touchés par des crimes horribles. Il visera les contrevenants qui n'ont pas été désignés délinquants dangereux en vertu des plus récentes modifications au Code criminel. Le projet de loi abrogera l'article qui permet aux meurtriers d'obtenir une libération conditionnelle rapide.

(Les motions sont réputées adoptées, le projet de loi est lu pour la première fois et imprimé.)

* * *

PÉTITIONS**LE MARIAGE**

Mme Betty Hinton (Kamloops—Thompson—Cariboo, PCC): Monsieur le Président, je suis heureuse de présenter neuf pétitions signées par des habitants de ma circonscription, Kamloops—Thompson—Cariboo.

Les pétitionnaires demandent au Parlement de reconnaître que l'institution du mariage est l'union, pour la vie, d'un homme et d'une femme, à l'exclusion de tout autre type d'union. Ils lui demandent de faire tout ce qui est nécessaire pour préserver la définition traditionnelle du mariage au Canada.

M. Marc Godbout (Ottawa—Orléans, Lib.): Monsieur le Président, je présente, au nom de 25 habitants de ma circonscription, Ottawa—Orléans, et d'autres personnes de ma région, une pétition qui demande au Parlement de maintenir la définition traditionnelle du mariage.

[Français]

LE BOUCLIER ANTIMISSILE

Mme France Bonsant (Compton—Stanstead, BQ): Monsieur le Président, c'est avec fierté que je dépose cette pétition pour demander au premier ministre de ne pas s'engager dans le bouclier antimissile.

[Traduction]

LE MARIAGE

M. John Duncan (Île de Vancouver-Nord, PCC): Monsieur le Président, voici des pétitions provenant de la Canadian Alliance for Social Justice and Family Values; ce groupe ethnique, établi à Vancouver, est formé à 80 p. 100 de Canadiens d'origine chinoise. Dans ces pétitions, 7 000 signataires appuient la définition traditionnelle du mariage.

J'avais déjà présenté une pétition du même groupe, sur le même sujet, signée par 22 000 personnes; il y en a donc 29 000 maintenant.

Les pétitionnaires invitent instamment le Parlement à recourir à toutes les mesures législatives et administratives démocratiques possibles pour préserver et protéger la définition actuelle du mariage, c'est-à-dire l'union d'un homme et d'une femme.

• (1220)

Mme Cheryl Gallant (Renfrew—Nipissing—Pembroke, PCC): Monsieur le Président, j'ai une pétition à présenter qui déclare que, comme il est reconnu que le meilleur fondement de la société, des familles et de l'éducation des enfants est la définition traditionnelle du mariage, les pétitionnaires demandent au Parlement de conserver la définition traditionnelle du mariage, c'est-à-dire l'union d'un homme et d'une femme, à l'exclusion de tout autre type d'union.

L'AUTISME

M. Ted Menzies (Macleod, PCC): Monsieur le Président, la pétition que je présente au nom des habitants de ma circonscription a trait aux enfants atteints de troubles liés à l'autisme. Elle demande au Parlement de modifier la Loi canadienne sur la santé, afin de faire reconnaître la thérapie comportementale intensive comme un traitement médicalement nécessaire pour ces enfants.

Elle demande que toutes les provinces financent ce traitement essentiel de l'autisme et que l'on crée dans chaque province des départements universitaires afin d'assurer un enseignement de premier cycle à ce sujet.

LE MARIAGE

M. Tom Wappel (Scarborough-Sud-Ouest, Lib.): Monsieur le Président, je présenterai six groupes de pétitions signées par 440 habitants de ma province, l'Ontario. Les pétitionnaires exhortent le Parlement à recourir à toutes les mesures législatives et administratives possibles, y compris l'article 33 de la Charte si nécessaire, pour préserver et protéger la définition actuelle du mariage comme étant l'union d'un homme et d'une femme.

M. Gary Goodyear (Cambridge, PCC): Monsieur le Président, j'ai aujourd'hui trois pétitions provenant de Canadiens. Les pétitionnaires demandent au Parlement, conformément au paragraphe 36 du Règlement, de recourir à toutes les mesures législatives et administratives possibles, y compris l'article 33 de la Charte si nécessaire, pour préserver et protéger la définition actuelle du mariage comme étant l'union d'un homme et d'une femme.

M. Art Hanger (Calgary-Nord-Est, PCC): Monsieur le Président, j'ai entre les mains 14 pétitions signées par 1 623 citoyens

Affaires courantes

intéressés. Ces pétitions m'ont été remises par la Coalition de l'action pour la famille au Canada concernant la question du mariage.

Les pétitionnaires demandent au Parlement de recourir à toutes les mesures législatives et administratives possibles, notamment d'invoquer, au besoin, l'article 33 de la Charte, pour préserver et protéger la définition actuelle du mariage comme étant l'union d'un homme et d'une femme.

LE RECENSEMENT

M. Mario Silva (Davenport, Lib.): Monsieur le Président, j'ai le privilège aujourd'hui de présenter au nom de mon collègue, le député de Kings—Hants, une pétition signée par des gens d'un peu partout au Canada.

Les pétitionnaires demandent au Parlement de s'assurer que le gouvernement prévoit dans le prochain recensement une question appropriée visant à déterminer le nombre de victimes de lésions cérébrales et revoit ses directives en matière de santé, les prestations versées au titre des régimes de pension, y compris les questions touchant le RPC et la justice, pour aider adéquatement les victimes de lésions cérébrales.

LE MARIAGE

M. Ed Komarnicki (Souris—Moose Mountain, PCC): Monsieur le Président, je présente une pétition signée par les bons gens des localités de Redverse, Antler, Fertile, Wauchope et Bellegarde, en Saskatchewan, et de celles de Storthoaks, Carievale, Stoughton et Weyburn.

Leur pétition réaffirme essentiellement que le mariage est la meilleure assise sur laquelle fonder une famille et que la majorité des Canadiens appuient la définition traditionnelle du mariage en tant qu'union volontaire d'un homme et d'une femme à l'exclusion de toute autre forme d'union.

Les pétitionnaires pressent le Parlement de recourir à toutes les mesures législatives et administratives possibles pour préserver et protéger la définition traditionnelle du mariage en tant qu'union entre un homme et une femme à l'exclusion de toute autre forme d'union.

J'ai aussi une pétition signée par les habitants de Gladmar et de Minton, en Saskatchewan. Ils prient le Parlement de voter, comme il l'a fait en 1999, pour préserver la définition traditionnelle du mariage. Il lui demandent en outre de tenir un nouveau débat sur la définition du mariage et de réaffirmer, comme en 1999, son engagement à prendre toutes les mesures nécessaires pour préserver le mariage en tant qu'union entre un homme et une femme à l'exclusion de toute autre forme d'union.

Mme Joy Smith (Kildonan—St. Paul, PCC): Monsieur le Président, je présente une pétition des électeurs de Kildonan—St. Paul, à Winnipeg, au Manitoba. Mes électeurs veulent que le mariage soit défini dans le droit fédéral comme l'union à vie d'un homme et d'une femme à l'exclusion de toute autre forme d'union.

• (1225)

LES DROITS DE LA PERSONNE

M. Rob Moore (Fundy Royal, PCC): Monsieur le Président, j'ai le privilège de déposer, au nom des électeurs de Fundy Royal et de la région voisine de Saint John, une pétition attirant l'attention des députés sur le sort des défenseurs des droits de la personne en Colombie et priant les membres du gouvernement de promouvoir la paix dans ce pays.

Initiatives ministérielles

LE MARIAGE

M. Jay Hill (Prince George—Peace River, PCC): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre de nouveau la parole, comme je le fais quotidiennement, pour présenter des pétitions venant de mes électeurs de la circonscription de Prince George—Peace River. Les pétitionnaires viennent de la ville de Fort St. John et de la localité voisine de Charlie Lake.

Ces citoyens demandent au Parlement de prendre note que, en juin 1999, il a affirmé que le mariage doit demeurer exclusivement l'union d'un homme et d'une femme. Ils savent que la définition du mariage relève exclusivement du Parlement, donc ils demandent au Parlement de veiller à ce que, dans le droit fédéral, le mariage soit défini exclusivement comme l'union d'un homme et d'une femme.

M. Ken Epp (Edmonton—Sherwood Park, PCC): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter deux pétitions au sujet du mariage provenant de ma circonscription et de régions voisines. J'aimerais rendre hommage à Donna Clarkson, une électricienne de ma circonscription, qui a donné un bon coup de main pour recueillir les signatures et ainsi permettre à des citoyens inquiets de notre pays de s'exprimer.

La pétition demande au Parlement de respecter le résultat du vote tenu en 1999. Les pétitionnaires disent que la majorité des Canadiens sont pour le maintien de la définition actuelle. Les politiques sociales doivent être établies par des parlementaires élus, et non par des juges nommés. Ils nous demandent d'avoir recours à tous les moyens législatifs et administratifs possibles, y compris au besoin à l'article 33, la disposition dérogatoire, pour préserver et protéger la définition voulant que le mariage soit exclusivement l'union d'un homme et d'une femme.

M. Mark Warawa (Langley, PCC): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui pour présenter deux ensembles de pétitions. Le premier ensemble est composé de deux pétitions signées par les gens de Langley et aussi de la région métropolitaine de Vancouver. Ces pétitions portent sur la définition du mariage. Les pétitionnaires exhortent le Parlement à s'opposer à toute loi qui, pour satisfaire les personnes choisissant d'autres modes de vie, changerait la définition traditionnelle voulant que le mariage soit l'union d'un homme et d'une femme.

L'AUTISME

M. Mark Warawa (Langley, PCC): Monsieur le Président, la deuxième liasse contient deux pétitions concernant l'autisme. Les pétitionnaires demandent que le Parlement considère le traitement de l'autisme comme médicalement nécessaire selon la Loi canadienne sur la santé et aussi qu'il crée dans chaque province une chaire universitaire d'enseignement du traitement de l'autisme.

LE MARIAGE

M. Darrel Stinson (Okanagan—Shuswap, PCC): Monsieur le Président, j'ai le plaisir de présenter trois pétitions. La première est signée par certains de mes électeurs d'Okanagan—Shuswap qui demandent au Parlement d'adopter une loi visant à reconnaître en droit fédéral le mariage comme étant exclusivement l'union d'un homme et d'une femme pour toute la vie.

Les deux autres pétitions, avec lesquelles je suis en total accord, proviennent également d'électeurs d'Okanagan—Shuswap, qui demandent la tenue par le gouvernement fédéral, en même temps que les élections, d'un référendum national exécutoire soumettant la question suivante: « Le gouvernement du Canada doit-il continuer à définir le mariage comme étant exclusivement l'union d'un homme et d'une femme? Oui ou non? »

QUESTIONS AU FEUILLETON

L'hon. Raymond Simard (secrétaire parlementaire du leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes, ministre responsable des langues officielles et ministre responsable de la réforme démocratique, Lib.): Monsieur le Président, je demande que toutes les questions restent au *Feuilleton*.

Le président suppléant (M. Marcel Proulx): D'accord?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

• (1230)

[Traduction]

LOI N^O 2 D'EXÉCUTION DU BUDGET DE 2004

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 23 février, de la motion: Que le projet de loi C-33, Loi n^o 2 portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 23 mars 2004, soit lu pour la troisième fois et adopté.

Le président suppléant (M. Marcel Proulx): Il reste au député de Burnaby—Douglas 10 minutes pour les questions et observations. Le député de Davenport a la parole.

M. Mario Silva (Davenport, Lib.): Monsieur le Président, je me sens obligé de poser une question au député parce que j'ai l'impression qu'on a assisté à une certaine réécriture de l'histoire.

Il convient de souligner que c'est le gouvernement libéral provincial qui a gelé les frais de scolarité et que c'est le gouvernement néo-démocrate en Ontario qui les a laissés plus que doubler lorsqu'il était au pouvoir. Le gouvernement actuel a versé annuellement 5 milliards de dollars dans les programmes de transfert visant à aider les étudiants et il a octroyé 15 milliards de dollars aux gouvernements provinciaux pour qu'ils s'occupent de l'enseignement postsecondaire et des autres questions.

Nous nous préoccupons évidemment tous grandement de la question du logement, mais il faut rétablir les faits qui ont été exposés de manière erronée à maintes occasions à la Chambre et rappeler que c'est le gouvernement conservateur qui, en 1992, a éliminé la politique nationale du logement, et non pas le gouvernement libéral. En Ontario, les libéraux ont lutté pendant de nombreuses années, sous le régime Harris, pour que la province se donne une politique du logement. Le gouvernement a déjà engagé plus de 600 millions de dollars en Ontario seulement. Bon nombre des projets restent encore à réaliser.

Lorsque j'étais conseiller municipal à Toronto, ce n'était certainement pas l'argent le problème. La difficulté consistait à mettre le programme en marche. C'était une lutte perpétuelle parce que le gouvernement conservateur provincial de l'époque avait éliminé de nombreux programmes.

Il est très important de rétablir les faits à la Chambre. À mon avis, c'est le gouvernement actuel qui, avec les gouvernements provinciaux et les administrations municipales, a travaillé avec diligence à améliorer la situation du logement partout au Canada.

M. Bill Siksay (Burnaby—Douglas, NPD): Monsieur le Président, je n'ai pas besoin d'entendre des discours sur la feuille de route du NPD au chapitre de l'éducation et du logement. La feuille de route du NPD dit tout.

Initiatives ministérielles

● (1235)

Le programme fédéral de logement a vu le jour sous un gouvernement minoritaire dans les années 1970. Le lancement d'un tel programme fut le fait des pressions exercées sur le gouvernement de l'époque par le NPD et c'est ce type de programme que nous devrions avoir aujourd'hui. La position du NPD sur ce type d'enjeu me paraît évidente.

Le député a parlé de l'Ontario. Le gouvernement néo-démocrate en Ontario avait hérité d'un déficit de l'administration libérale précédente. Ce fut l'une des raisons qui expliquent les pressions auxquelles était soumis ce gouvernement.

En Colombie-Britannique, le gouvernement néo-démocrate a maintenu le gel des frais de scolarité malgré les énormes réductions des transferts aux provinces effectuées par le gouvernement libéral fédéral. Nos priorités sont claires.

Sur le front du logement, le député a dit que des fonds n'avaient pas été dépensés. Compte tenu des besoins, c'est honteux! L'inaction dans ce dossier est scandaleuse. Si les maigres fonds consacrés au logement ne sont pas dépensés, il est évident que le problème s'amplifiera. Le gouvernement doit y voir.

Le gouvernement ne s'est pas montré à la hauteur de ses promesses. Lors de la campagne électorale, il a promis de consacrer 1,5 million de dollars au logement abordable au Canada. Le budget ne livre pas la marchandise. Nous ne laisserons pas le gouvernement manquer à une autre de ses promesses. Les Canadiens ont besoin de ce programme important.

[Français]

M. Guy Côté (Portneuf—Jacques-Cartier, BQ): Monsieur le Président, vous me permettez de souligner l'ironie d'être présent, en ce 25 février 2005, afin de discuter d'un projet de loi qui va mettre en application plusieurs mesures du budget de 2004, déposé il y a plus d'un an. Je trouve cela assez ironique.

Comme mon collègue de Joliette l'a mentionné un peu plus tôt en matinée, nous serons en faveur de ce projet de loi puisqu'il amène un certain nombre de mesures qui sont de nature à soulager, bien qu'imparfaitement, un certain nombre de problèmes.

Ce projet de loi énumère plusieurs choses. Malheureusement, ce qui est encore plus marquant, c'est qu'il passe aussi sous silence un certain nombre de choses. À ce titre, j'aimerais vous lire l'extrait d'un article d'un journaliste qui, bien qu'il parlait du budget déposé avant-hier, s'applique très bien aux mesures déposées au budget de 2004, de même que ceux présentées au cours des huit dernières années. Il dit ceci:

Le manque de crédibilité est beaucoup plus préoccupant. Il tient au fait que le budget repose sur des chiffres auxquels on ne croit plus. Depuis huit ans, les finances publiques fédérales génèrent d'importants surplus dont les discours du budget, année après année, nient l'existence. L'an dernier, le ministre des Finances prévoyait, comme toujours, un surplus de 3 milliards de dollars. Il sera de 10, 12, de 15 milliards de dollars, on ne sait trop. Pour l'année qui s'amorce, le ministre annonce toujours, comme d'habitude, un surplus de 3 milliards de dollars. On ne le croit pas.

L'écart entre les prévisions et la réalité est trop grand, est trop systématique pour qu'on puisse le justifier par les exigences de la prudence. Mais surtout, cet écart pervertit l'essence même du processus budgétaire. Car à quoi sert un budget, sinon à faire le point sur les finances publiques, à établir le niveau des ressources disponibles, pour pouvoir débattre collectivement, de leur meilleure utilisation. Ce débat, essentiel pour la démocratie, est impossible quand on ne connaît pas la taille réelle des surplus.

Par exemple, la reconnaissance du fait qu'il existe des surplus importants pourrait amener le Canada à amorcer des réflexions très importantes, bien différentes sur ses choix, en permettant une réduction significative des impôts, un nouveau pacte avec les provinces, une réduction très importante de la dette, ou encore, des initiatives d'une rare ambition, des débats impossibles si, techniquement, la marge de manoeuvre est de 3 milliards de dollars.

Mais surtout, cette fiction budgétaire fait que les décisions importantes se prennent maintenant en dehors du budget, à mesure que les surplus apparaissent comme par miracle. Par exemple, pour l'année 2004-2005 qui se termine en mars, Ottawa a engagé des dépenses de 10,9 milliards de dollars qui ne figuraient pas dans son budget du printemps dernier. Des dépenses significatives qui ont donc échappé au débat budgétaire. Et on semble encore s'engager dans le même processus. Les nouvelles initiatives prévues dans le budget de mercredi pour l'année 2005-2006, sont en fait très modestes, à 2,9 milliards de dollars, sans doute parce que les vraies dépenses pour 2005-2006 arriveront plus tard, lorsqu'on aura découvert des surplus.

[...] Le fait que le gouvernement fédéral vive dans l'abondance pendant que les provinces ont le plus grand mal à s'acquitter de leur mission crée une situation de déséquilibre autant politique que fiscal. Au-delà de l'injustice de la chose et de la mauvaise utilisation des ressources collectives que cela provoque, le refus d'Ottawa de reconnaître ce déséquilibre l'amène dans une fuite en avant pas toujours audacieuse. [...]

[...] À cause de cette dynamique, le budget du ministre des Finances manque de cohérence, de crédibilité et de légitimité. [...]

[...] Résultat, lorsque le ministre des Finances annonce une mesure, même intelligente, au lieu d'applaudir, on a tendance à se dire que l'argent qu'il dépense ne devrait pas lui appartenir.

Certaines de ces mesures font partie de ce projet de loi.

Ces propos étaient ceux étaient ceux de M. Alain Dubuc journaliste, entre autres, à *La Presse* et au *Soleil*.

● (1240)

Le président suppléant (M. Marcel Proulx): Le vote porte sur la motion. Plaît-il à la Chambre de l'adopter?

Des voix: D'accord.

Des voix: Avec dissidence.

(La motion est adoptée et le projet de loi, lu pour la troisième fois, est adopté.)

* * *

LA LOI SUR LA GESTION DES FINANCES PUBLIQUES

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 14 février, de la motion portant que le projet de loi C-8, Loi modifiant la Loi sur la gestion des finances publiques, la Loi sur l'École de la fonction publique du Canada et la Loi sur les langues officielles, soit lu pour la troisième fois et adopté.

M. Peter Julian (Burnaby—New Westminster, NPD): Monsieur le Président, je suis un peu embêté par cette troisième lecture du projet de loi C-8.

Lors des discussions et des débats, qui s'étaient tenus en Chambre à l'étape de la deuxième lecture, nous avons discuté longuement de ce projet de loi C-8. À ce moment-là, nous avons soulevé plusieurs questions qui demeurent encore sans réponse de la part du gouvernement, et qui étaient des questions très valables quant à l'objectif de cette loi et à ceux du gouvernement. Puisque nous en sommes maintenant à l'étape de la troisième lecture, nous pouvons dire qu'effectivement, ces aspects et ces questions qui ont été soulevés sont restés sans réponse.

Le projet de loi C-8 montre encore une fois le même scénario que ce que nous avons déjà vu relativement à d'autres lois proposées en cette Chambre. De fait, avec les projets de loi C-31 et C-32, nous avons vu que le gouvernement a effectivement mis en place des changements administratifs sans consulter les gens qui sont le plus touchés par ces changements et sans mettre en place un plan pour développer lesdits changements administratifs.

Initiatives ministérielles

Concernant les projets de loi C-31 et C-32, effectivement, puisqu'il n'y avait pas de plan et de justification relatifs à ces changements, cette Chambre a voté pour que l'on n'adopte pas ces motions. Quand au projet de loi C-8, même si nous avons dit, lors de l'étape de la deuxième lecture que nous avons des préoccupations et des questions fondamentales à son sujet, nous avons quand même procédé à son étude, en espérant bien sûr que ces questions obtiendraient des réponses et que l'on aurait des objectifs et un plan à son propos.

Malheureusement, comme je l'ai mentionné, cela est resté sans réponse. Il faut dire que cela concerne quand même un domaine important pour le NPD. En effet, nous avons toujours trouvé important que le gouvernement entretienne de bonnes relations avec les travailleurs et les travailleuses de la fonction publique. Malheureusement, depuis plusieurs années, nous voyons que les gens qui donnent leur vie au service de leur pays, du Canada, pour appuyer le bon fonctionnement de la fonction publique afin de maintenir et même d'augmenter les services qui sont donnés à la population, que tous ces gens de la fonction publique qui se donnent tellement pour appuyer les programmes, les services, les Canadiennes et les Canadiens n'ont pas été consultés quand le gouvernement a décidé de faire les changements les plus récents. Une semaine, c'est par là. Une autre semaine, c'est par ici.

On a vu cela dernièrement lors de cette annonce surprise à savoir que l'on aura un guichet unique pour les services gouvernementaux. Il y a alors eu des fuites de documents et d'information. Effectivement, nous avons appris, il y a quelques jours, que le gouvernement préparait des changements importants, encore une fois sans consulter la population, les travailleurs et les travailleuses, les gens qui donnent leur vie pour maintenir et augmenter les services donnés auprès de la population canadienne. Il n'y a pas de consultation. On fait une annonce. On sait qu'il va y avoir des changements importants, encore une fois, un guichet unique, et ce, sans planification, sans avoir mis en place toutes les procédures administratives.

Malheureusement, je soupçonne qu'encore une fois, ce soit le gouvernement libéral qui décide qu'il va promettre des choses un peu partout, soit des offres d'emploi ici et là, sans avoir un plan pour offrir des services partout au pays. En Colombie-Britannique, d'où je viens, on est effectivement sous-représentés dans la fonction publique.

● (1245)

Il est très important pour nous, les Britanno-Colombiens, de pouvoir dire que notre accessibilité à la fonction publique correspond à notre poids démographique à travers le pays.

Cependant, pour mettre une telle chose en place, cela prend un plan. Cela prend vraiment des consultations auprès de la population canadienne, auprès des travailleurs et des travailleuses de la fonction publique pour que nous puissions mettre en place un plan qui va fonctionner. Nous savons que ce gouvernement a tendance à faire des plans semblables à ceux du parti de l'opposition—sur les serviettes de table—, des plans de broches à foin qui ne sont pas bien considérés et suffisamment pensés, et en fin de compte on met en place des plans qui ne marchent pas.

Nous avons vu cela avec le Protocole de Kyoto; le gouvernement avait effectivement promis qu'il allait réduire les émissions de gaz effet de serre. Il devait les réduire de 20 p. 100 pour l'année 2005. Nous sommes en 2005 et ce que l'on voit, c'est en réalité une augmentation, pas une diminution, de 20 p. 100 des émissions de gaz à effet de serre.

Nous avons vu également d'autres plans, dont un pour s'attaquer à la pauvreté. Le député néo-démocrate d'Ottawa-Centre a présenté une motion en Chambre en 1989. Avec l'accord de tous les députés de cette Chambre, nous avons adopté un plan pour qu'en 2000, nous réalisions une réduction de la pauvreté infantile au pays, afin de l'éliminer.

Encore une fois, nous sommes en 2005 et, de façon tragique et horrible, on constate qu'il y a eu une augmentation du nombre d'enfants pauvres au pays, soit plus d'un million maintenant. On voit que 40 p. 100 des enfants autochtones sont pauvres ou vivent dans des familles pauvres et qu'ils risquent de se retrouver sans abri. On sait que 30 p. 100 des familles qui ont des enfants handicapés sont dans la même situation.

Cette idée d'un plan, pendant les 12 ans du gouvernement libéral, a fait en sorte que, encore une fois, nous avons un échec. Nous avons un échec sur le plan environnemental. Nous avons un échec sur le plan du logement pour réduire le nombre de sans-abri. Nous voyons encore, avec l'annonce surprise d'il y a quelques jours, que le gouvernement mettra en place un autre plan de broches à foin sans avoir consulté les gens, sans avoir des objectifs clairs. Cela va toucher la fonction publique canadienne de façon considérable. C'est lamentable.

Maintenant, si l'on regarde le projet de loi C-8, encore une fois, nous constatons que cette loi a été faite il y a un an, après que les décisions aient été prises, sans qu'il y ait un lien entre les deux, et sans qu'il y ait une considération sur les impacts.

Il faut souligner que le député d'Ottawa-Centre fait un travail acharné tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de cette Chambre, justement pour protéger la fonction publique et pour que ses employés soient considérés dans les démarches gouvernementales. J'aimerais également féliciter le député d'Ottawa-Centre pour tout son travail. Il est nouveau député comme moi, mais il a déjà une longue histoire en cette Chambre. Il est nouveau seulement dans le sens de représenter la circonscription d'Ottawa-Centre, mais déjà il se met au travail pour défendre les intérêts des gens qui contribuent tellement à nos services gouvernementaux canadiens et au rayonnement du gouvernement fédéral dans le pays. Le député d'Ottawa-Centre fait un travail remarquable à cet effet.

● (1250)

[Traduction]

Laissez-moi vous exposer le problème. Prenons le projet de loi C-8. Il a fait l'objet de questions à la Chambre. Ces questions n'ont pas encore reçu de réponse définitive de la part du gouvernement. Nous savons que le moral des fonctionnaires est très bas. Soudainement, on annonce le projet d'un guichet unique, dont on accable les fonctionnaires, eux qui ont tant fait pour notre pays.

Encore une fois, nous voyons le gouvernement agir sans plan, allant d'une séance de photos à une autre, sans tenir compte des conséquences de chacune de ses décisions. Dans le cas des projets de loi C-31 et C-32, nous avons vu que le gouvernement avait bien peu réfléchi aux décisions qu'il a fait connaître à la Chambre. À l'étape de la deuxième lecture, nous avons posé des questions et nous n'avons pas obtenu de réponses satisfaisantes.

Initiatives ministérielles

Nous voyons très clairement qu'il n'y a pas eu de consultations auprès des principaux intéressés, les employés de la fonction publique, qui ont tellement donné, mais auxquels le gouvernement témoigne si peu de reconnaissance. L'été dernier, après avoir observé une baisse réelle de 10 p. 100 des salaires dans la fonction publique et un écart salarial de 20 p. 100 dans bien des secteurs, comme en témoignait le tableau 2, nous n'avons pas vu le gouvernement entreprendre de véritables négociations, mais plutôt imposer pratiquement un règlement que les fonctionnaires, bien entendu, n'avaient d'autre choix que de ratifier.

Nous constatons un manque de respect envers la fonction publique. Nous ne voyons pas de changement d'attitude envers les fonctionnaires. Nous ne voyons pas une transformation des responsabilités. Nous ne voyons pas le gouvernement travailler avec les fonctionnaires et tenter de mener des consultations dignes de ce nom, il ne s'appuie pas sur les points forts des fonctionnaires, qui apportent une contribution dans toutes les collectivités du Canada, grandes et petites, qui se donnent corps et âme, qui ne ménagent pas leurs efforts et leur travail pour s'assurer que nous avons les meilleurs services possibles à tous les niveaux.

C'est le gouvernement qui doit réagir à toute préoccupation de la population au sujet de la fonction publique et au sujet de son état, mais c'est un gouvernement qui ne consulte pas, qui refuse de reconnaître quel atout les fonctionnaires représentent pour le Canada, qui fait montre du même manque de respect envers les fonctionnaires que celui dont il a fait montre envers les étudiants dans son récent budget. Le gouvernement n'a pas tenu compte des étudiants ni des agriculteurs. Il n'accorde aucune considération aux personnes handicapées et aux démunis. En outre, dans ma région, le grand Vancouver, le nombre de sans-abri a été multiplié par trois. Cela est attribuable à l'inexistence d'une stratégie ou d'une politique du logement.

Comme je l'ai dit, nous avons constaté une augmentation des émissions de gaz à effet de serre. Nous avons constaté une augmentation du smog et des polluants toxiques dans tout le Canada, pourtant, la semaine dernière, le gouvernement a voté contre une motion néo-démocrate qui aurait fixé des normes obligatoires relatives aux émissions polluantes, ce qui aurait apporté une solution au problème du smog et de la pollution qui causent des décès.

Nous avons vu le gouvernement libéral et le Parti conservateur voter contre cette mesure simple. Nous voyons maintenant le gouvernement libéral et le parti conservateur voter en faveur d'un budget qui ne fait rien pour régler les problèmes du logement et de l'itinérance, qui ne fait rien pour les démunis.

Le budget ne fait rien non plus pour résorber la crise qui sévit en éducation postsecondaire. Comme ma collègue de Halifax l'a dit si souvent et avec tant d'éloquence, nous devons nous attaquer à cette crise, mais il n'y a rien dans le budget pour les étudiants.

Rien non plus pour les personnes handicapées. Pourtant, nous savons que 4 millions de Canadiens vivent dans la plus grande pauvreté et que ce sont peut-être eux qui, de tous les Canadiens, ont la moins bonne qualité de vie.

Rien dans le budget pour les problèmes des autochtones non plus.

Il n'y a donc rien dans le budget pour s'attaquer à ces problèmes importants, mais on remarque un manque de respect pour l'ensemble des Canadiens. Le gouvernement libéral et le Parti conservateur vont tout de même appuyer le budget. Qui obtient le respect puisqu'il n'y en a aucun pour les travailleurs du secteur public, ni pour les étudiants, ni pour les personnes âgées, qui doivent se contenter d'une infime augmentation de 1 \$ par jour?

● (1255)

Nous savons qui sont ceux qui ont droit au respect. Les grandes sociétés, avec un allègement des impôts de 4,6 milliards de dollars. Les Canadiens les plus riches, dont le plafond des contributions aux REER est relevé pour ceux qui gagnent plus de 100 000 \$. Ceux qui ont droit au respect, ce sont les riches, les grandes sociétés et les banques. Nous les avons vu faire du lobbying pour que soit levée la limite du contenu étranger des portefeuilles de REER, qui était fixée à 30%. Ce lobbying a rapporté.

Le gouvernement respecte les banques, les grandes sociétés et les riches, mais pas les fonctionnaires. C'est pourquoi je reviens à la charge au sujet du projet de loi C-8 et rappelle que le gouvernement ne respecte pas les travailleurs du secteur public. Il a toujours manifesté cette tendance, depuis quelques mois que je suis député, et certainement avant que je ne sois élu. Jamais de respect ni de consultations.

Je suis heureux d'avoir pu parler du projet de loi, mais les inquiétudes demeurent.

[Français]

M. Bernard Bigras (Rosemont—La Petite-Patrie, BQ): Monsieur le Président, il me fait plaisir d'intervenir sur le projet de loi C-8, un projet de loi que notre parti appuie, naturellement. Pourquoi? D'abord, parce que nous croyons qu'il est fondamental de faire en sorte de maintenir une certaine cohésion dans la gestion des ressources humaines au sein de la fonction publique fédérale.

Au niveau de la gestion des ressources humaines au gouvernement fédéral, dépendamment que nous parlions de la classification ou de la compensation, il y a deux différents types d'agences ou ministères qui appliquent cette gestion des ressources humaines.

Mon collègue croit-il que le projet de loi C-8 débattu aujourd'hui, lequel nous étudions en troisième lecture, permettra de faire en sorte d'améliorer la cohésion? Bien sûr, il y a des manquements majeurs. Je pense à cette clarification et à cette intégration dans le projet de loi, qui ferait en sorte de lutter de façon plus importante contre l'harcèlement psychologique. C'est le premier manquement, bien sûr.

Également, il y a le fait qu'il n'y a pas cette reconnaissance de la dualité linguistique au sein du projet de loi. Donc, ce sont deux manquements qui étaient fondamentaux dans le projet de loi C-25, qui intervenait dans la gestion.

Alors, est-ce que mon collègue estime que le projet de loi C-8 visera à apporter une meilleure cohérence de la gestion des ressources humaines dans la fonction publique fédérale?

M. Peter Julian: Monsieur le Président, je remercie le député de sa question. Comme il l'a remarqué pendant ma présentation, je suis effectivement préoccupé par le manque général de cohésion de ce gouvernement quant à notre fonction publique, alors que les travailleurs et les travailleuses apportent tellement une grande contribution à la vie canadienne et travaillent fort pour représenter leur pays. De plus, ils contribuent au rayonnement des services fédéraux.

Initiatives parlementaires

Ce faisant, les préoccupations et les inquiétudes que l'on avait à l'étape de la deuxième lecture, et que l'on a identifiées très clairement, demeurent toujours. En général, on est préoccupé par la dualité linguistique qui n'est pas considérée par ce gouvernement. On l'a vu à plusieurs reprises dans plusieurs domaines différents. Il y a le fait que le français ne soit pas respecté à sa juste valeur. Sa contribution partout au pays est extrêmement importante. Étant la quatrième province francophone en importance au pays, la Colombie-Britannique compte maintenant 65 000 francophones, juste après le Québec, l'Ontario et le Nouveau-Brunswick. En effet, la Colombie-Britannique occupe la quatrième place du peloton pour ce qui est de la force de sa communauté francophone.

Il faut dire qu'en Colombie-Britannique, il y a une carence de services en français; toutefois, en même temps, les écoles d'immersion sont pleines à craquer dans cette province. En effet, les écoles d'immersion en Colombie-Britannique sont les premières au pays en ce qui a trait à la participation des gens, des parents et des enfants qui veulent apprendre le français. En Colombie-Britannique, on a toujours des obstacles pour entrer dans la fonction publique. C'est toujours un problème. La Colombie-Britannique y est sous-représentée, alors que l'on est en train d'instruire, par nos écoles d'immersion, de plus en plus de jeunes enfants bilingues qui souhaiteraient contribuer à leur pays en offrant des services dans les deux langues officielles.

Toute la question de la dualité linguistique préoccupe et a toujours préoccupé le NPD. Tout à l'heure, j'ai parlé de la députée de Halifax. Même quand elle était chef du NPD en Nouvelle-Écosse, elle a mené une lutte acharnée pour assurer que la communauté acadienne soit bien représentée et respectée en Nouvelle-Écosse. On peut aussi parler d'autres gouvernements, soit des gouvernements néo-démocrates, qui ont fait avancer les droits des francophones. On peut parler des députés qui, dans les assemblées législatives partout au pays, ont aussi fait avancer les droits des francophones.

Partout au Canada, le discours du NPD est le même, qu'il s'agisse de la Colombie-Britannique, de Terre-Neuve-et-Labrador, de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick, avec le député d'Acadie —Bathurst, Elizabeth Weir, de l'Alberta, et Léo Piquette, les gouvernements en Saskatchewan et au Manitoba sont ceux qui ont fait le plus pour faire avancer les droits des francophones. En effet, le gouvernement néo-démocrate en Colombie-Britannique a mis en place les commissions scolaires francophones pour la première fois. Partout au pays, on tient toujours le même discours au sujet de la dualité linguistique et on y apporte toujours le même soin. C'est là un aspect fondamental de l'existence du NPD et de la raison pour laquelle il doit continuer à parler au nom des gens partout au pays.

• (1300)

Le président suppléant (M. Marcel Proulx): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Le président suppléant (M. Marcel Proulx): Le vote porte sur la motion. Plaît-il à la Chambre de l'adopter?

Des voix: D'accord.

Des voix: Avec dissidence.

(La motion est adoptée et le projet de loi, lu pour la troisième fois, est adopté.)

[Traduction]

L'hon. Karen Redman: Monsieur le Président, il y a eu consultation entre les partis et vous constaterez, je crois, qu'il y a consentement unanime pour dire qu'il est 13 h 30.

Le président suppléant (M. Marcel Proulx): D'accord?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

[Traduction]

LOI SUR LA FAILLITE ET L'INSOLVABILITÉ

Mme Alexa McDonough (Halifax, NPD) propose: Que le projet de loi C-236, Loi modifiant la Loi sur la faillite et l'insolvabilité (prêt d'études), soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

—Monsieur le Président, en ma qualité de défenseur et porte-parole du Nouveau Parti démocratique en matière d'enseignement postsecondaire, je prends la parole pour amorcer la deuxième lecture de mon projet de loi d'initiative parlementaire, le C-236, avec des sentiments très partagés. Je vais essayer de m'expliquer pendant la période de temps mise à ma disposition.

Je présente une mesure dont le besoin est criant pour soulager quelque peu les étudiants, qui vivent de grandes difficultés. La raison pour laquelle j'interviens avec des sentiments partagés, c'est que j'espérais, à l'instar de centaines de milliers d'étudiants et de leur famille, que le besoin de ce type de projet de loi, de cet allègement de la dette des étudiants, ne serait pas aussi criant aujourd'hui, après le dépôt du budget à la Chambre cette semaine.

Malheureusement, c'est on ne peut plus faux. Le budget a eu pour effet que les étudiants d'hier, d'aujourd'hui et de demain se sont fait balayer du revers de la main et éconduire sans ménagement pour ce qui est des besoins prioritaires des jeunes et de tous les Canadiens qui comprennent la valeur, l'importance et la nécessité dans le monde d'aujourd'hui de pouvoir se payer des études postsecondaires.

Je tiens à donner un bref aperçu de la teneur du projet de loi. On peut lire au sommaire:

Le texte modifie la Loi sur la faillite et l'insolvabilité en diminuant de dix à deux ans la période pendant laquelle, après avoir quitté l'école, l'étudiant ne peut être libéré de la dette constituée par son prêt étudiant.

Je suis persuadée que certaines personnes qui tentent de suivre ce débat se demandent quelle mouche a piqué la député néo-démocrate de Halifax pour qu'elle présente un projet de loi sur la faillite. Je suis certaine, aussi, que d'aucuns se demanderont s'il n'y a pas de priorités plus urgentes pour les étudiants et de plus grands besoins auxquels le gouvernement fédéral devrait s'attaquer et que tous les députés devraient soulever.

La réponse à ces questions est un oui sans équivoque. Beaucoup de choses ont une plus grande priorité pour l'écrasante majorité des Canadiens, particulièrement pour tous les étudiants qui fréquentent actuellement des établissements postsecondaires et pour ceux qui suivront, mais la triste vérité, c'est que les étudiants ont pratiquement été abandonnés par le budget qui a été présenté ici cette semaine en ce qui touche leurs besoins prioritaires.

Il est on ne peut plus clair que les anciens étudiants et leur famille en difficulté avaient besoin d'un programme sérieux d'allègement de leur dette, ou de remise de dette, dans bien des cas.

En outre, les étudiants d'aujourd'hui, qui sont écrasés sous des dettes croissantes et qui paient des droits de scolarité toujours plus élevés, avaient désespérément besoin que le gouvernement réinvestisse dans l'enseignement postsecondaire, afin que les universités puissent bloquer et réduire les droits de scolarité. Or, non seulement le gouvernement n'a-t-il pas abordé cette question urgente, mais encore une fois, il a renié une promesse électorale à cet égard.

Il ne s'agissait pas d'un engagement électoral ordinaire. Il s'agissait d'un engagement précis que le premier ministre a pris pour tenter de recueillir les votes des étudiants lors du grand concours national d'emploi, dans le cadre d'un débat tenu avec mon chef, le député de Toronto-Centre—Rosedale. À cette occasion, le premier ministre a dit que le gouvernement reconnaissait que les compressions massives de la dernière décennie avaient provoqué une crise financière chez les étudiants. Il s'est donc engagé à réinvestir entre 8 milliards et 9 milliards de dollars dans le financement de base de l'enseignement postsecondaire. Or, le budget n'en dit absolument rien.

● (1305)

Les étudiants de demain ont besoin de savoir qu'il existera toujours un système d'enseignement postsecondaire lorsque le gouvernement aura fini de le saigner à blanc. Non seulement l'endettement des étudiants et de leur famille leur cause-t-il des difficultés financières, mais l'infrastructure du système d'enseignement postsecondaire est en train de s'effriter en raison des énormes compressions unilatérales annoncées dans le tristement célèbre budget de 1995. Compte tenu des fonds dérisoires prévus dans le budget de 2005 présenté cette semaine, le niveau actuel de financement de base de notre système d'enseignement postsecondaire est inférieur au niveau de financement de base enregistré en 1993, année où le gouvernement est arrivé au pouvoir. Une douzaine d'années se sont écoulées depuis. C'est incroyable.

C'est une tragique ironie qui fait mal au cœur. Il est très important de mettre un terme à la discrimination à l'égard des étudiants qui existe à l'heure actuelle dans les lois relatives à l'insolvabilité. C'est de cela que nous parlons aujourd'hui. D'autres personnes ayant dû faire faillite en raison de circonstances hors de leur contrôle qui les avaient placées dans une situation financière désastreuse, pour laquelle la faillite était une solution, peuvent demander la protection de la loi sur les faillites après deux ans. Toutefois, le gouvernement a fait disparaître cette protection pour les étudiants qui ont été forcés de contracter des dettes en raison des lacunes du programme d'aide aux étudiants et particulièrement en raison du retrait de soutien tangible de la part du gouvernement fédéral. Les étudiants se retrouvent donc dans l'impossibilité de demander la protection de la loi sur les faillites avant dix ans.

Cela constitue réellement un acte de discrimination envers une catégorie de Canadiens et la question doit être soumise aux tribunaux. Je félicite les dirigeants étudiants du pays qui, par l'intermédiaire de la Fédération canadienne des étudiants, ont porté ces dispositions discriminatoires à l'attention des tribunaux. Il est pathétique que nos étudiants soient forcés d'agir ainsi pour que le gouvernement se soucie de leur triste sort.

Ce que je trouve incroyable, c'est que la seule mesure, que l'on ne peut pas vraiment qualifier d'initiative et encore moins d'initiative importante, que l'on trouve dans le budget pour lequel le gouvernement ne cesse de se vanter, c'est qu'en cas de décès ou de handicap permanent, la dette d'un étudiant sera radiée.

Je félicite le gouvernement de ce bel effort. En fait, j'avais moi-même préparé un projet de loi d'initiative parlementaire qui

Initiatives parlementaires

prévoyait une telle mesure. Je suis heureuse que ce projet de loi ne soit plus nécessaire. Je le dis sans réserve. Toutefois, cette mesure est tellement minime en comparaison des besoins.

Depuis ma nomination au poste de porte-parole en matière d'éducation postsecondaire, j'ai reçu une tonne de lettres, de courriels, d'appels téléphoniques et de visites d'étudiants dont la vie a été ruinée en raison des lacunes du système d'aide financière aux étudiants. Le gouvernement a versé de l'argent dans des fondations pour ne pas avoir à rendre de comptes. Il a complètement mis de côté le besoin impérieux de mettre sur pied un système d'aide financière basé sur les besoins des étudiants, ce qui a placé un très grand nombre d'étudiants dans une situation financière désastreuse.

Quelle meilleure façon d'illustrer le genre de problèmes qui affligent les étudiants que de citer un court passage d'une lettre qu'un étudiant m'a envoyée. J'ai présenté le projet de loi avant d'avoir entendu parler de lui. Par manque de temps, je ne pourrai lire sa lettre en entier. Il dit:

Depuis des années, je suis enchaîné par la dette que je n'ai pas eu le choix d'encourir afin d'obtenir une éducation postsecondaire. Mes parents ne pouvant m'aider, j'ai épargné de l'argent sur mon salaire minimum et me suis lancé dans des études postsecondaires pendant cinq ans, après quoi je me suis retrouvé avec une dette d'environ 40 000 \$...

● (1310)

Il décrit ensuite le cauchemar qu'il a vécu avec les responsables de l'aide financière aux étudiants et la frustration qu'il a ressentie. Il poursuit en disant:

À 18 ans, quand j'ai accepté mon premier prêt, je m'étais dit que je ne déclarerais jamais faillite à cause de mes dettes. Mon avenir me réservait autre chose. J'ai parlé à de nombreux spécialistes depuis quelques années—conseillers financiers, conseillers en faillite, avocats de l'aide juridique—avec qui j'ai longuement discuté de ma situation; en fin de compte, la plupart de ces spécialistes m'ont recommandé de déclarer faillite.

À la lumière de la discrimination active à laquelle cet étudiant et tous les autres qui se trouvent dans une situation semblable sont confrontés à cause des dispositions relatives à l'insolvabilité, j'ai présenté mon projet de loi d'initiative parlementaire visant à modifier et corriger la Loi sur la faillite et l'insolvabilité afin qu'ils puissent bénéficier d'un traitement équitable et juste.

Plus loin, il dit:

Plus que tout, je veux que cette source de stress disparaisse de ma vie, afin que je puisse simplement la vivre, dans des conditions acceptables.

En conclusion, il dit ceci:

Je suis l'un des milliers d'étudiants qui ont désespérément besoin que ce changement s'opère. Les jeunes Canadiens doivent continuer leur vie et devenir des membres productifs de la société afin qu'ils trouvent leur voie et permettent aux générations futures de réussir. J'ai l'impression que le gouvernement libéral a empêché les jeunes Canadiens de le faire, qu'il nous empêche d'avancer dans le droit chemin.

Voilà le problème que nous avons créé pour un grand nombre de nos étudiants. Cependant, la situation ne s'applique pas qu'aux étudiants. Dans bien des cas, les familles à très faible revenu, qui ne peuvent aider leurs membres étudiants à payer leurs frais de scolarité sans cesse croissants, doivent maintenant tenter de les sortir d'une situation tout simplement inextricable.

Je demande à tous les députés de comprendre qu'il s'agit d'une petite mesure. Il s'agit d'une mesure à laquelle un Canadien sur deux a droit, et pourtant, nous nous entêtons à imposer à nos étudiants cela. Le gouvernement a véritablement abandonné tout système sensé d'aide aux étudiants.

Initiatives parlementaires

Nous devons régler la crise et la situation d'urgence relatives aux dispositions concernant la faillite tout en faisant pression pour que le gouvernement injecte de nouveaux fonds, en commençant par l'engagement très clair pris par le premier ministre pendant sa campagne électorale de rétablir un financement de base du système d'éducation postsecondaire de l'ordre de 8 ou 9 milliards de dollars. Si nous croyons vraiment que les jeunes représentent notre avenir, c'est le moins que nous puissions faire.

• (1315)

M. Bill Siksay (Burnaby—Douglas, NPD): Monsieur le Président, je remercie la députée de son projet de loi d'initiative parlementaire et du discours qu'elle vient de prononcer. Le sujet est très important, notamment dans ma circonscription, Burnaby—Douglas, où se trouvent le B.C. Institute of Technology et l'Université Simon Fraser. De nombreux étudiants, dans ma circonscription, se trouvent précisément dans la situation que décrivait la députée.

La députée a lu une lettre dans laquelle un étudiant explique sa situation. Je sais parfaitement de quoi il s'agit, car de nombreux étudiants habitant dans ma circonscription m'ont raconté des histoires identiques au fil des années, d'abord lorsque j'étais adjoint de circonscription, puis en tant que député.

Je félicite la députée de chercher à corriger cette injustice et à remédier à cette discrimination contre les étudiants.

Je félicite également la Fédération canadienne des étudiantes et étudiants d'avoir saisi les tribunaux de cette question. Il est déplorable que des étudiants et des personnes soumises à ce genre d'injustice en soient réduits à recourir aux tribunaux pour y remédier.

C'est précisément le rôle de cette assemblée de corriger la situation en rétablissant les dispositions relatives à la faillite dans le cas des étudiants. Je suis heureux que la députée de Halifax propose de le faire.

D'un point de vue plus général, la question du financement de l'éducation postsecondaire et la hausse des frais de scolarité poussent de nombreuses personnes dans cette situation. Les étudiants de l'Université Simon Fraser se sont plaints devant les Nations Unies que le Canada ne respecte pas les obligations internationales qu'il a contractées en vertu d'un accord signé avec l'ONU en 1976, aux termes duquel il se donne pour objectif d'assurer la gratuité scolaire chez nous. Tous les pays qui ont signé cet accord l'ont fait.

De toute évidence, le Canada a pris la direction opposée, alors que d'autres pays ont fait des progrès. La députée de Halifax pourrait-elle nous en dire plus au sujet des questions sous-jacentes au problème de la faillite?

Mme Alexa McDonough: Monsieur le Président, je remercie le député de Burnaby—Douglas de ses efforts acharnés en faveur des étudiants de sa circonscription et d'ailleurs. Les étudiants des 308 circonscriptions fédérales ont besoin d'un engagement sérieux du gouvernement fédéral à l'égard de l'enseignement postsecondaire.

Le gouvernement devrait être humilié de voir que des étudiants de l'Université Simon Fraser se sont sentis obligés d'aller aux Nations Unies plaider leur cause et dire que le Canada ne respectait pas son obligation de 1976 de veiller à ce que les étudiants profitent d'une éducation adéquate. En tant que Canadienne, j'ai été humiliée, mais j'applaudis leurs efforts.

Les étudiants ont toutes les raisons du monde de traiter leurs aînés d'hypocrites, et cela nous concerne tous, si nous ne cessons de dire qu'il est essentiel pour eux d'avoir un diplôme d'études postsecondaires et nous ne leur donnons pas les moyens de l'obtenir. Le chiffre

pourrait avoir varié d'un ou deux récemment, mais si je ne m'abuse, il y a quelque 18 pays de l'OCDE qui ont un système d'enseignement postsecondaire gratuit.

Certains peuvent se demander comment nous pourrions nous permettre une aide aux étudiants plus généreuse, comme si nous avions un programme généreux d'aide aux étudiants, ce qui n'est absolument pas le cas. Je reconnais que, pour être responsables sur le plan financier, nous ne pouvons agir du jour au lendemain, mais nous devons non seulement réduire les droits de scolarité, mais également nous engager sur la voie d'un système d'enseignement postsecondaire gratuit.

Lorsque nous aurons éliminé les droits de scolarité, nous devons encore reconnaître que les étudiants ont besoin de ressources pour vivre. Ils doivent manger, se loger et se déplacer. Dans bien des cas, ils ont une famille à nourrir. Nous savons que de plus en plus, à la suite d'une perte d'emploi, en l'absence souvent de mesures de transition adéquates ou de possibilités de recyclage et le reste, des travailleurs vont retourner à l'école pour obtenir le diplôme d'études qu'ils veulent alors qu'ils ont des enfants. Cependant, nous faisons en sorte que ces études soient pratiquement inaccessibles pour un grand nombre d'étudiants.

Ce projet de loi devient nécessaire parce que, d'une part, nous acculons les étudiants à la faillite et, d'autre part, ils n'ont pas la possibilité de déclarer faillite de la même façon que les autres Canadiens à cause des dispositions discriminatoires en matière d'insolvabilité. Le projet de loi demande simplement que les étudiants reçoivent un traitement égal et non discriminatoire pour ce qui est de leur capacité d'être admissibles à la faillite.

• (1320)

M. Peter Julian (Burnaby—New Westminster, NPD): Monsieur le Président, je félicite la députée de Halifax de son projet de loi. Durant la campagne électorale fédérale, j'ai frappé à plus de 6 000 portes. La difficulté qu'ont les jeunes à poursuivre des études postsecondaires en raison de la crise qui sévit dans ce secteur est l'une des plaintes que j'ai le plus entendues.

Comme la députée l'a signalé au début de son remarquable exposé, le budget déposé cette semaine ne traite pas de cette crise. Le gouvernement libéral et les conservateurs appuient un budget qui ne fait rien pour régler cette crise fondamentale qui frappe les jeunes générations de Canadiens et qui minera notre économie, puisque de moins en moins de Canadiens auront les compétences nécessaires pour l'économie de demain faute d'avoir fait des études postsecondaires.

Une voix: C'est une trahison.

M. Peter Julian: Oui, c'est très certainement une trahison des besoins du Canada et c'est une trahison des promesses électorales faites par le gouvernement libéral et le Parti conservateur au cours de la dernière campagne électorale.

Selon la députée de Halifax, quelles sont les raisons derrière cette trahison complète des étudiants et des jeunes à l'échelle du pays.

Mme Alexa McDonough: Monsieur le Président, le député de Burnaby—New Westminster vient de soulever une question difficile, car elle me rend perplexe. Je suis stupéfaite. Un jeune étudiant particulièrement brillant et dynamique, qui a consacré beaucoup d'énergie à ces questions, a dit que le budget était d'un « silence incroyablement audacieux » en ce qui concerne le financement de l'éducation. Je me suis dit, quel bon exemple, car il y a un silence et silence, mais ce silence est incroyablement audacieux.

Initiatives parlementaires

Les agissements du gouvernement sont d'une telle énormité. Je vais peut-être m'exprimer d'une manière pas très digne du milieu parlementaire, mais le gouvernement tire la langue aux étudiants et à leurs familles. Je ne sais pas quoi dire à ce sujet en réponse à la question, je pense notamment à l'engagement du premier ministre de réinvestir 8,9 milliards de dollars.

Je suis certaine qu'il n'avait pas pensé à agir ainsi demain, et nous dirions que nous n'avons les moyens de le faire demain, mais lorsque le premier ministre actuel, à l'époque où il était ministre des Finances, prenait des décisions et qu'il était vraiment sincère, il savait exactement quoi faire pour les mettre en oeuvre. Nous fixons des objectifs, des échéanciers, nous élaborons un plan et nous le mettons en oeuvre, contre vents et marées.

Ainsi, lorsqu'il s'engage à réinvestir 8 milliards de dollars qu'il a amassés à force de sabrer dans l'éducation postsecondaire pendant les dix dernières années, au détriment de l'avenir du Canada et au détriment de nos étudiants qui croulent sous les dettes, nous nous attendrions au moins à ce qu'il dresse un plan et qu'il dise « Voici ce que nous avons l'intention de faire » et à ce qu'il ne tarde pas à le faire.

Pourquoi le gouvernement garde-t-il ainsi un silence absolu? Voici ce que j'en pense. Je pense que le gouvernement croit que les étudiants sont tellement pris par leurs efforts pour poursuivre leurs études, travaillant à temps partiel pour un salaire misérable, remboursant leurs dettes et en essayant de jongler avec ces contraintes, qu'ils n'ont vraiment pas le loisir de s'occuper de politique et qu'ils ne feront rien pour se défendre.

Je n'en crois rien. Les leaders étudiants des principaux organismes cadres et des organisations nationales d'étudiants, ainsi que les leaders étudiants du Québec, se sont présentés devant le Comité des ressources humaines pour réagir à un projet de loi dérisoire et lamentable qui a été présenté par le gouvernement, qui ne cédera pas d'un iota sur l'aide financière aux étudiants, pas plus demain qu'aujourd'hui. En effet, ce projet de loi n'aura un effet que dans 18 ans. Ces leaders étudiants étaient là pour dire non seulement que cette mesure est insuffisante et dérisoire, mais qu'elle est fondamentalement bancale et frauduleuse car elle ne fait vraiment pas ce qu'elle annonce, en l'occurrence, aider les étudiants qui éprouvent les pires difficultés financières.

Ils ont aussi précisé ce qu'ils croient représenter par le biais de leurs organisations, en l'occurrence la FCEE, l'ACAE et la FÉUQ. Ils étaient ici pour dire clairement qu'ils avaient l'intention de lutter pour un meilleur traitement. C'est le but de ce projet de loi au sens le plus strict. Il s'oppose à une mesure discriminatoire et, il ne faut pas s'y tromper, le Nouveau Parti démocratique s'est totalement engagé à collaborer solidairement avec ces étudiants pour obtenir un marché qui ne sera pas seulement favorable aux étudiants et à leurs familles, mais à tous les Canadiens.

• (1325)

[Français]

M. Yves Lessard (Chambly—Borduas, BQ): Monsieur le Président, d'abord, je veux indiquer en cette Chambre que je prends la parole à la place de mon collègue de Beauharnois—Salaberry, qui est retenu en raison de la problématique du textile vécue à Huntingdon.

En premier lieu, je veux féliciter la députée de Halifax pour son projet de loi et pour la qualité et la pertinence de son discours. Ce qui transcende de ce discours, c'est surtout une question d'équité et de justice envers les étudiants, en comparaison avec les autres catégories de personnes de la société qui sont contraintes à la

faillite. La faillite ne résulte pas d'un choix; souvent, on est contraint à y faire face. Dans le cas des étudiants, c'est beaucoup plus dramatique, puisque cela survient à un moment où ceux-ci n'ont pas encore eu le temps de faire leur entrée sur le marché du travail ou d'établir une position leur permettant de gagner un revenu suffisant pour rencontrer leurs obligations financières.

D'entrée de jeu, je veux dire que le Bloc québécois est en accord, bien sûr, avec le projet de loi C-236. Nous sommes favorables de facto avec l'idée de diminuer de dix à deux ans la période pendant laquelle un ex-étudiant ne peut se libérer de la dette d'études à laquelle il est lié.

Bien sûr, cette mesure viendra alléger le sort réservé aux étudiants moins fortunés. Il s'agit également d'une bonne mesure visant à ce que l'étudiant soit tenu de rembourser sa dette non seulement en vertu d'un effort ou d'un incitatif plus que moral, mais aussi en vertu d'une obligation législative.

Si je ne m'abuse, seuls les étudiants sont contraints à une période aussi longue avant de pouvoir se libérer de leurs dettes. D'autres personnes qui sont en faillite dans la société peuvent demander une libération bien avant.

Au Bloc québécois, nous sommes bien conscients que le fait de déclarer faillite ne doit pas constituer une voie facile. Il doit y avoir une obligation morale et une obligation légale, selon de justes proportions par rapport aux autres personnes de la société qui sont appelées à faire faillite.

Le cas qui nous préoccupe est que la faillite d'un étudiant sera prise en ligne de compte de façon plus globale, entre autres en raison du déséquilibre fiscal. On sait très bien que les contraintes engendrées à l'échelle provinciale par le déséquilibre fiscal créent des obligations pour les provinces. À leur tour, celles-ci limiteront leurs prêts ou encore leurs bourses, ce qui rajoute encore à la difficulté financière de l'étudiant.

On sait qu'au cours des dernières années, particulièrement depuis 1990, le fédéral a coupé graduellement les transferts aux provinces en matière d'éducation, ce qui est venu—comme je le disais tout à l'heure—rajouter aux difficultés rencontrées par les étudiants. Ce qui nous interpelle par rapport à ce projet de loi, c'est surtout qu'il faut demander aux autres partis en cette Chambre d'analyser la problématique de façon plus globale, notamment sous l'angle du déséquilibre fiscal.

En même temps, cela nous amène à constater le manque de vision du gouvernement libéral fédéral dans la gestion de tout le dossier de l'éducation, comme dans bien d'autres. Le gouvernement fédéral demeure insensible non seulement aux difficultés rencontrées par les provinces en raison de l'absence de transferts, eu égard à leurs obligations en matière de formation, mais aussi aux difficultés engendrées de facto pour les étudiants.

• (1330)

Voilà pour mon entrée en matière. Pour bien voir la situation, je pense qu'il est aussi nécessaire de faire un bref historique.

C'est en 1949 qu'est entrée en vigueur la première loi qui stipulait que le gouvernement fédéral, dans le cas d'une faillite d'un étudiant, devait être considéré comme un créancier privilégié. Donc, il devait d'abord être remboursé et l'étudiant ne pouvait se libérer de sa dette avec le gouvernement fédéral.

Initiatives parlementaires

En 1992, on a adouci cette mesure pour viser seulement les étudiants qui en sont à leur première faillite. En 1997, ce même gouvernement a mis un délai de deux ans. Moins d'un an plus tard, à la surprise de tous—encore aujourd'hui, on ne trouve pas de réponse à cela—, avant même qu'on ait véritablement expérimenté cette période de deux ans, le gouvernement a prolongé jusqu'à deux ans la période de lien en ce qui concerne le failli. C'est à n'y rien comprendre.

C'est donc dire que, sans qu'on puisse l'expérimenter, les étudiants se sont retrouvés avec une mesure discriminatoire par rapport aux autres personnes dans la société qui font faillite, sans pouvoir se libérer de leurs dettes avant dix ans.

Il nous semble qu'aujourd'hui, il est temps de corriger cette situation. La mesure proposée par la députée de Halifax, dans le projet de loi C-236, nous permet de corriger cette injustice en termes d'équité qui se pose par rapport aux étudiants.

Je ne voudrais pas parler de ce projet de loi sans le regarder autant sous l'angle de ce qui y est favorable que de ce qui y est défavorable. Au Bloc, nous pensons qu'il faut aussi regarder les éléments défavorables pour pouvoir prendre la juste mesure et voir s'il n'y aurait pas lieu d'apporter un amendement.

Tout d'abord, voyons les éléments favorables. Il est évident qu'il y a l'idée d'enlever cette pression financière pour les plus démunis, notamment, et de corriger l'injustice dont je parlais tout à l'heure, particulièrement envers les personnes qui ont de la difficulté à se trouver un emploi parce que, bien sûr, ce sont surtout ces personnes qui sont davantage en difficulté.

Également, cette façon de faire ne crée pas une libération indue de la personne en appliquant la règle des deux ans. C'est donc dire qu'on garde une certaine responsabilité. J'y reviendrai parce que cette responsabilité nous apparaît être assez limitée.

J'en arrive aux désavantages. Peut-être la députée d'Halifax y a déjà réfléchi. Elle a peut-être déjà des réponses à cet égard. Pour notre part, nous essayons de trouver une formule pour que les étudiants se sentent un peu plus responsables dans cette période-là. La durée de temps nous semble correcte. Toutefois, on parle souvent de responsabilité morale, mais comment peut-on la percevoir dans le projet de loi et dire qu'elle ne sera pas seulement bien sentie, mais qu'elle va aussi être assumée et mise en pratique?

• (1335)

Je vais conclure la dernière partie de mon exposé en parlant du désengagement fédéral. Depuis 1990, le gouvernement fédéral s'est désengagé progressivement des provinces en matière d'éducation, ce qui a engendré un déséquilibre fiscal. C'est un des éléments au coeur du débat, où moment même où nous étudions le budget.

Le désengagement représente un manque à gagner de 40 p. 100 dans le transfert aux provinces, en matière de formation. Donc, entre 1994 et 1998, nous parlons d'un non-transfert de 6,2 milliards de dollars au Québec en santé et en éducation, ce qui est énorme. Cette situation n'a jamais été corrigée. Elle est encore présente et cela se fait toujours sentir. Cette situation se reflète dans à peu près toutes les sphères de notre société, y compris dans ce dossier. C'est la raison pour laquelle nous croyons que cela doit être examiné sous l'angle du déséquilibre fiscal.

• (1340)

[Traduction]

M. Lui Temelkovski (Oak Ridges—Markham, Lib.): Je vous remercie, monsieur le Président, de cette occasion que vous nous offrez de parler des raisons pour lesquelles nous devons préserver

l'intégrité du Programme canadien de prêts aux étudiants et assurer l'accès aux études supérieures au Canada en votant contre le projet de loi C-236.

Dans le discours du Trône, le gouvernement du Canada s'est engagé à construire un pays qui fait appel à la créativité et aux talents de tous les étudiants. Nous pensons que le gouvernement a pour rôle de donner aux Canadiens les outils et les possibilités dont ils ont besoin pour réaliser leur plein potentiel. Nous savons que l'un des meilleurs investissements que peut faire un pays concerne les compétences de ses citoyens.

D'ici 2007, 70 p. 100 des nouveaux emplois au Canada exigeront une forme ou une autre d'éducation postsecondaire, qu'il s'agisse d'un diplôme d'une école de métier ou d'un diplôme de collège. Toutefois, autant que 42 p. 100 des Canadiens en âge de travailler n'ont pas les compétences en lecture et en écriture nécessaires ni les autres compétences essentielles pour répondre à ces exigences. Reconnaisant l'urgence de la situation, le gouvernement du Canada favorise l'apprentissage et le perfectionnement des compétences.

Certainement, une partie de la réponse consiste à accroître l'accès aux études postsecondaires. Parmi les pays de l'OCDE, c'est le Canada qui a le taux de participation à l'éducation postsecondaire le plus élevé. Monsieur le président, le Canada a l'un des programmes d'aide financière aux étudiants les plus efficaces au monde.

Grâce au Programme canadien de prêts aux étudiants, nous contribuons beaucoup à aider les étudiants à assumer les coûts croissants des études postsecondaires. Au cours des 40 dernières années, le Programme canadien de prêts aux étudiants a acquis le respect de tous les Canadiens en aidant d'innombrables étudiants à faire face aux coûts des études postsecondaires. Quelque 330 000 étudiants canadiens profitent chaque année de ce programme, qui a permis l'an dernier d'accorder des prêts de 1,6 milliard de dollars aux étudiants dans le besoin.

Nous reconnaissons qu'il faut en faire davantage pour améliorer l'accès à l'éducation. Nous devons en faire plus pour aider les étudiants à assumer les coûts croissants et le niveau élevé de leur dette après l'obtention de leur diplôme. C'est pourquoi nous avons amélioré le Programme canadien de prêts aux étudiants.

Vous vous souvenez sans doute que l'interdiction de déclarer faillite imposée pendant 10 ans aux étudiants qui ont contracté un emprunt a été adoptée en 1998, comme moyen d'améliorer l'intégrité et l'obligation de rendre compte de nos programmes de prêts aux étudiants au Canada. En portant à 10 ans la période d'interdiction de libération des dettes et en adoptant des mesures pour mieux aider les étudiants qui éprouvent des difficultés financières, nous avons pu réduire considérablement le nombre d'étudiants déclarant faillite au Canada.

Lorsqu'un étudiant déclare faillite, il n'est pas libéré de son prêt d'études pendant une période de 10 ans, ce qui lui donne le temps de s'établir, de trouver du travail et de commencer à faire des paiements. Le gouvernement du Canada reconnaît qu'il ne convient pas de pénaliser les étudiants par la faillite et de mauvaises cotes de crédit dès la fin de leurs études, lorsqu'ils n'ont pas encore eu la possibilité de gagner des revenus.

Initiatives parlementaires

Au fil des ans, le gouvernement du Canada a beaucoup amélioré le Programme canadien de prêts aux étudiants. De nouvelles mesures d'allègement de la dette ont été adoptées pour aider les étudiants à gérer leur dette et à éviter de déclarer faillite. Il s'agit de l'exemption d'intérêts et de la réduction de la dette en cours de remboursement. L'exemption d'intérêts est une mesure de gestion de la dette qui offre aux étudiants qui éprouvent temporairement des difficultés financières la possibilité de rembourser leur prêt d'études en bénéficiant d'une exemption d'intérêts sur une période pouvant aller jusqu'à 54 mois. Lorsqu'un étudiant bénéficie d'une exemption d'intérêts, il n'est pas tenu de faire des paiements sur le capital ou les intérêts de son prêt. Pendant sa période d'exemption, c'est le gouvernement du Canada qui paie les intérêts mensuels sur le prêt.

• (1345)

La réduction de la dette en cours de remboursement est une mesure ciblée de gestion de la dette. Elle vise à aider les étudiants qui ont épuisé leur exemption d'intérêts, mais qui éprouvent toujours des difficultés financières.

La réduction de la dette en cours de remboursement permet de réduire le capital de l'emprunt de l'étudiant d'un montant maximum de 10 000 \$ tout en réduisant également le montant qu'il doit rembourser chaque mois à un niveau abordable en fonction de son revenu. Si l'étudiant est toujours en difficulté financière à la suite de cette réduction, il peut être admissible à deux réductions supplémentaires de 5 000 \$ au maximum chacune, à 12 mois d'intervalle.

En appliquant des mesures de gestion de la dette, notre objectif était d'encourager un plus grand nombre d'emprunteurs étudiants à y avoir recours comme solution de rechange à la faillite et aux mauvaises cotes de crédit.

Ces programmes ont connu un succès considérable. Ils ont aidé de nombreux étudiants canadiens à éviter de déclarer faillite et leur ont permis de se remettre sur pied.

Depuis leur adoption en 1998, ces mesures de gestion de l'endettement ont aidé un nombre de plus en plus grand d'emprunteurs étudiants. En fait, en 2001-2002, plus de 140 000 emprunteurs étudiants ont eu accès au programme d'exemption d'intérêts, au coût de 77 millions de dollars.

Dans le budget fédéral de 2003, nous avons introduit de nouvelles mesures pour permettre aux emprunteurs qui ont déclaré faillite d'être admissibles à de nouvelles exemptions d'intérêts et à la réduction de la dette en cours de remboursement. Ces nouvelles mesures sont entrées en vigueur en mai dernier. Ce changement a aidé littéralement des centaines d'étudiants canadiens à terminer leurs études.

De nouvelles modifications aux mesures de gestion de la dette ont été introduites dans le dernier budget fédéral. Il s'agissait d'augmenter de 5 p. 100 le seuil du revenu utilisé pour déterminer l'admissibilité à l'exemption d'intérêts et d'augmenter le montant total de la réduction de la dette en cours de remboursement de 20 000 \$ à 26 000 \$.

Le projet de loi C-236 demande au Parlement de revenir à la règle de deux ans, utilisée avant 1998. Mais nous savons par expérience que la règle de deux ans ne fonctionne tout simplement pas. Elle ne donne pas suffisamment de temps aux étudiants canadiens pour s'établir, trouver un emploi bien rémunéré et commencer à rembourser leurs prêts.

Avant la modification des règles relatives à la faillite, plus de 53 000 étudiants ont déclaré faillite entre 1990 et 1997, au coût

exorbitant de 445 millions de dollars pour le gouvernement sous forme de prêts d'études impayés.

En prolongeant la période à dix ans, le gouvernement du Canada a réussi à aider à réduire le nombre de faillites des étudiants ayant récemment fait un emprunt. Seulement 5 945 emprunteurs étudiants ont déclaré faillite entre 1998 et 2000. Au cours de cette période, 230 000 emprunteurs environ ont bénéficié d'une exemption d'intérêts et plus de 900 emprunteurs ont bénéficié d'une réduction de dette en cours de remboursement.

En fait, le taux de faillite élevé entre 1990 et 1996 a incité le gouvernement à adopter de nouvelles mesures pour réduire le nombre de faillites des étudiants, notamment la règle des dix ans.

La bonne chose à faire est de donner aux étudiants le temps de se tailler une place dans la société une fois qu'ils ont obtenu leur diplôme. C'est pourquoi, j'exhorte les députés à voter contre le projet de loi C-236.

[Français]

M. Peter Van Loan (York—Simcoe, PCC): Monsieur le Président, dans une économie en évolution constante, l'éducation est devenue un ingrédient crucial pour le perfectionnement et l'avancement de chacun et pour le développement capital, social et humain, essentiel à la croissance de l'économie du pays.

Le Parti conservateur est conscient de l'importance des études supérieures pour améliorer la qualité de vie des familles. Il est conscient de l'importance du rôle que joue l'éducation pour solidifier le tissu social des collectivités et contribuer à la richesse et à la satisfaction de la vie intellectuelle de chacun.

Le Parti conservateur comprend également qu'une main-d'oeuvre qualifiée et instruite est indispensable à l'innovation, la productivité et la compétitivité de notre économie.

Aux yeux du Parti conservateur, favoriser les études supérieures et le perfectionnement des capacités et compétences personnelles est à la base d'une économie forte et d'un avenir meilleur pour tous les Canadiens. L'apprentissage et l'enseignement supérieur sont particulièrement importants. Non seulement ils contribuent au bien commun du fait que les participants en bénéficient directement, mais ils enrichissent l'ensemble de la société.

Ce projet de loi, qui vise à régler le problème de l'endettement des étudiants, est bien intentionné. Bien que j'en partage les objectifs, soit d'aider les étudiants à venir à bout de leur endettement, je ne suis pas convaincu que la proposition que nous débattons aujourd'hui soit une bonne politique.

D'une part, nous croyons que la période de dix ans prévue actuellement dans la loi, pendant laquelle la dette contractée par un étudiant continue d'être payable à la suite d'une faillite, est trop longue. D'autre part, la période de deux ans proposée dans le projet de loi est trop courte. Elle risque d'inciter les emprunteurs à déclarer inutilement faillite avant d'avoir eu l'occasion d'intégrer pleinement la population active et à souffrir des autres conséquences associées à la faillite.

Le sens des responsabilités est également une autre valeur que nous voulons promouvoir. Nous devrions encourager les débiteurs à s'acquitter de leurs obligations vis-à-vis de leurs concitoyens, que ce soit en payant leurs impôts ou leurs prêts d'études. C'est pourquoi nous proposons une période de cinq ans comme solution intermédiaire.

Pour ceux qui estiment que le problème de l'endettement des étudiants devrait être traité de la même façon que n'importe quelle autre dette commerciale, nous leur rappelons qu'il y a une différence.

Initiatives parlementaires

Les critères d'un prêt commercial sont la solvabilité et la disponibilité de biens à laisser en gage. Les prêts étudiants, toutefois, sont consentis selon des critères entièrement différents, soit l'absence d'un actif financier et d'un revenu d'emploi. Ils ressemblent davantage à un programme social qu'à un prêt commercial.

C'est la raison pour laquelle nous ne comprenons pas l'attitude de ce gouvernement qui considère le programme de prêts aux étudiants comme une source d'enrichissement. Les banques accordent à leurs meilleurs clients des prêts à un taux préférentiel, c'est-à-dire qu'elles prêtent en règle générale au client moyen au taux préférentiel plus 1 p. 100.

Pourtant, ce gouvernement libéral prête au taux préférentiel plus 2,5 p. 100 pour les prêts au taux flottant, et au taux préférentiel plus 5 p. 100 pour les prêts à taux fixe, ce qui est scandaleux.

Faut-il s'étonner alors que les étudiants aient de la difficulté à se débarrasser de leur dette. Si l'on tient compte de l'effet cumulatif, il ne faut pas beaucoup de temps pour que les jeunes, désireux de s'établir et de fonder une famille, se voient acculés à la faillite.

Actuellement, selon les taux flottants affichés, le gouvernement prête à 6,75 p. 100 l'argent qu'il a emprunté en moyenne à 3,8 p. 100, ce qui représente une assez bonne marge de profit et illustre comment le gouvernement libéral se sert du programme de prêts étudiants pour réaliser un profit au lieu d'aider les jeunes Canadiens à s'instruire et à se préparer pour un avenir meilleur.

● (1350)

Le Parti conservateur demande au gouvernement de mettre fin à cette exploitation des étudiants à qui il prête à des taux outranciers, et de ramener le taux à un pourcentage plus conventionnel, soit le taux préférentiel plus 1 p. 100.

Réduire les taux d'intérêts des prêts étudiants est une bien meilleure solution à l'endettement que celle qui consiste à les obliger à commencer leur vie active en déclarant faillite. C'est pourquoi nous privilégions une diminution du taux d'intérêt des prêts étudiants plutôt qu'une politique facilitant la cessation du paiement de la dette et le recours à la faillite.

Les libéraux continuent de démontrer leur indifférence et leur manque de sensibilité en faisant la sourde oreille à nos exhortations répétées de prêter à des taux plus raisonnables. En fait, à part se préoccuper des frais de scolarité plus élevés et de l'augmentation du taux d'endettement, ce gouvernement libéral semble parfaitement inconscient des difficultés avec lesquelles doivent composer les étudiants aujourd'hui.

Le Parti conservateur ne veut pas que le coût des études soit un obstacle à l'apprentissage. La crainte de l'endettement et des déclarations de faillite des étudiants ne doit pas empêcher les jeunes Canadiens de poursuivre leurs rêves. Si le fardeau financier des études fait perdre aux étudiants le désir de faire de leur mieux, de profiter de leurs études, nous tous et l'ensemble du Canada seront plus pauvres.

Aussi bien intentionné que soit le projet de loi, il présente des lacunes. La plus importante est que la solution au problème de l'endettement des étudiants ne consiste pas à leur faciliter la faillite, mais le remboursement de leur dette en leur prêtant à des taux plus bas et plus justes.

C'est pourquoi le Parti conservateur, encore une fois, demande au gouvernement de ramener le taux d'intérêt des prêts étudiants au taux préférentiel plus 1 p. 100. C'est ce que les conservateurs considéraient comme un taux juste. Ce serait un changement pour le mieux.

● (1355)

[Traduction]

M. Wajid Khan (Mississauga—Streetsville, Lib.): Merci, monsieur le Président, de me donner l'occasion de m'exprimer sur une motion qui concerne l'avenir des jeunes Canadiens ainsi que notre pays.

Je félicite la députée de Halifax de nous avoir encouragés à revoir les délais et les procédures en place pour le remboursement des prêts d'études canadiens par ceux qui se trouvent dans une situation financière difficile.

Le projet de loi proposé semble nous demander de prendre une mesure très simple. Actuellement, il y a un délai de 10 ans avant qu'un étudiant ou un nouveau diplômé puisse, après avoir déclaré faillite, être libéré d'une dette visée par un prêt d'études canadien. Le projet de loi demande de changer le délai de 10 ans à deux ans. Nous pouvons supposer que l'intention qui sous-tend ce projet de loi est d'alléger les responsabilités financières des faillis en les dégageant de leur dette d'études plus tôt.

Malheureusement, la question est plus complexe qu'elle paraissait au départ, et nous devons examiner de près les répercussions d'une telle mesure.

Monsieur le Président, je dois d'abord avouer que les étudiants d'aujourd'hui doivent payer plus pour leurs études postsecondaires et sont, par conséquent, plus endettés. Il n'est pas facile pour eux de financer leurs études, et c'est là qu'entre en jeu le Programme canadien de prêts aux étudiants. Sans ces prêts, beaucoup d'étudiants canadiens ne pourraient pas étudier au collège ou à l'université. C'est notre façon d'uniformiser les règles du jeu et d'accroître l'accès aux études postsecondaires pour tous les Canadiens et Canadiennes, sans égard à leur situation socio-économique, à leur sexe ou à leur origine ethnique. Tout le monde peut présenter une demande et chacun est traité de la même façon.

Pour la plupart des étudiants, les études postsecondaires les aident à acquérir les compétences et l'expérience qu'il leur faut pour lancer leur carrière et trouver un emploi. Avec cet emploi, ils peuvent, petit à petit, rembourser leurs prêts étudiants.

Cependant, certains étudiants se trouvent dans une situation financière difficile et ont de la difficulté à rembourser leurs prêts. Par exemple, entre 1990 et 1997, 53 000 étudiants et nouveaux diplômés ont déclaré une faillite personnelle pour être libérés de cette dette, ce qui a coûté aux contribuables 445 millions de dollars en prêts d'études fédéraux non remboursés. Cela représente une moyenne de plus de 7 500 emprunteurs et de 63,5 millions de dollars par année. En passant, c'était l'époque où la règle de deux ans était en vigueur : après une période d'attente de deux ans suivant la faillite, la dette étudiante était automatiquement acquittée.

Comme il fallait s'y attendre, le gouvernement du Canada s'est inquiété du nombre élevé de faillites survenues dans les années 90. Nous ne voulions pas, et nous ne voulons toujours pas, que les jeunes Canadiens prennent une mesure aussi radicale si tôt dans leur vie. En effet, ils ne se rendent pas toujours compte des conséquences négatives qu'aura le fait de déclarer faillite sur leur cote de solvabilité et sur leur bien-être financier et personnel futur.

En 1998, le gouvernement du Canada a décidé d'agir. Nous avons lancé la Stratégie canadienne pour l'égalité des chances, laquelle instaurait de nouvelles mesures pour aider les jeunes Canadiens à gérer leur dette d'études. Pour la première fois, tous les étudiants étaient admissibles à un allègement fiscal au titre des paiements d'intérêts sur leurs prêts étudiants.

L'exemption d'intérêts était prolongée d'un maximum de 30 mois à un maximum de 54 mois au cours des cinq premières années suivant la fin des études. Ainsi, les étudiants éprouvant des difficultés financières étaient exemptés de rembourser leurs prêts. Lorsque les étudiants bénéficient de l'exemption d'intérêts, ils ne sont pas tenus d'effectuer des paiements sur leurs prêts, ni sur le principal, ni sur les intérêts.

Les étudiants pouvaient ainsi prolonger la période de remboursement de leur prêt de 10 à 15 ans afin de ramener leurs paiements de prêt mensuels à des niveaux plus raisonnables.

La mesure visant la réduction de la dette en cours de remboursement a été mise en place pour permettre aux étudiants qui sont toujours dans une situation financière difficile cinq ans après avoir terminé leurs études de réduire le principal du prêt jusqu'à un maximum de 10 000 \$ ou 50 p. 100 du principal du prêt, soit le montant le moins élevé des deux.

Ces mesures d'allègement de la dette ont été implantées parallèlement au changement apporté à la règle de faillite qui est passée de deux ans à 10 ans, pour aider les étudiants à gérer leur dette et offrir une solution de rechange à la faillite.

• (1400)

Par conséquent, le nombre de faillites visant les prêts d'études et les paiements en défaut a beaucoup diminué. Entre 1998 et 2000, seulement 5 945 emprunteurs ont déclaré faillite, représentant 42 millions de dollars en prêts d'études fédéraux. C'est moins de la moitié de la moyenne annuelle au cours des sept années précédentes.

Comme l'a démontré la Stratégie canadienne pour l'égalité des chances, nous faisons beaucoup pour aider les étudiants qui s'efforcent de rembourser leurs prêts d'études. De cette façon, nous nous assurons également que la faillite est absolument la dernière option, une option qu'ils n'auront jamais à prendre, nous espérons.

Le budget fédéral de 2003 a annoncé d'autres bonifications en assouplissant les règles d'admissibilité aux mesures d'allègement de la dette pour les étudiants qui, malgré tous les efforts possibles déployés, ont dû déclarer faillite. À compter du 11 mai 2004, les étudiants qui déclarent faillite peuvent être admissibles à une exemption d'intérêts et à la réduction de la dette en cours de remboursement. De plus, de nouveaux prêts d'études canadiens sont offerts aux étudiants qui déclarent faillite si la personne est encore aux études afin de lui permettre de terminer ses études postsecondaires et de faire face à son engagement de rembourser les prêts d'études en cours.

Le budget fédéral de 2004 a aussi bonifié les mesures en place afin d'aider encore plus les emprunteurs qui se trouvent dans une

Initiatives parlementaires

situation financière difficile. On a entre autres décidé d'augmenter le montant de la réduction de la dette, qui passe de 20 000 \$ à 26 000 \$, et de hausser les seuils de revenu utilisés pour déterminer l'admissibilité à l'exemption d'intérêts de 5 p. 100.

Si nous prenons toutes ces mesures pour aider les étudiants canadiens, pourquoi ne pas faire un pas de plus et changer la règle du dix ans afin de revenir à la règle du deux ans que nous avons avant 1998? Trois raisons très importantes motivent notre choix : nous devons être justes, nous devons être réalistes et nous devons, par-dessus tout, être responsables.

D'abord, nous devons être justes envers les citoyens canadiens. Nous utilisons les recettes fiscales pour financer les prêts d'études canadiens. Les Canadiens investissent donc dans l'avenir de leur pays en investissant dans l'avenir de ses jeunes. Comme investisseurs, ils ont pleinement le droit de s'attendre à ce que les ententes ayant force obligatoire soient respectées et à ce que les prêts d'études soient remboursés.

Nous devons être justes envers les autres étudiants en les traitant de manière égale et en leur accordant tous les mêmes droits et responsabilités en vertu du Programme canadien de prêts aux étudiants. Les étudiants canadiens ont le droit de présenter une demande de prêt étudiant, mais ils ont également la responsabilité de rembourser ce prêt, même lorsque les temps sont durs. Nous avons des responsabilités à leur endroit, mais ils ont des responsabilités à notre endroit.

Nous devons être justes envers les futurs étudiants. Le Programme canadien de prêts aux étudiants existe depuis 40 ans. Nous devons nous assurer qu'il demeure un programme viable au plan économique pour les 40 prochaines années et plus.

Nos parents ont profité de prêts d'études. Beaucoup d'entre nous avons profité de prêts d'études. Nous devons protéger ce programme pour que nos enfants en profitent également. Et nous ne pourrons le faire si l'argent prêté aujourd'hui n'est pas remboursé au programme pour les étudiants de demain.

• (1405)

[Français]

Le président suppléant (M. Marcel Proulx): La période prévue pour l'étude des affaires émanant des députés est maintenant expirée et l'ordre est reporté au bas de la liste de priorité au *Feuilleton*.

Comme il est 14 h 6, la Chambre s'ajourne jusqu'au lundi 7 mars 2005, à 11 heures, conformément aux articles 28(2) et 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 14 h 6.)

ANNEXE

**LISTE ALPHABÉTIQUE DES MEMBRES AVEC LEUR
CIRCONSCRIPTION, PROVINCE DE LA CIRCONSCRIPTION
ET L’AFFILIATION POLITIQUE;
COMITÉS DE LA CHAMBRE,
LE COMITÉ DES PRÉSIDENTS,
MEMBRES DU MINISTÈRE ET LES SECRÉTAIRES PARLEMENTAIRES**

OCCUPANTS DU FAUTEUIL

Le Président

L'HON. PETER MILLIKEN

Le vice-président et président des comités pléniers

M. CHUCK STRAHL

Le vice-président des comités pléniers

M. MARCEL PROULX

La vice-présidente adjointe des comités pléniers

L'HON. JEAN AUGUSTINE

BUREAU DE RÉGIE INTERNE

L'HON. PETER MILLIKEN

L'HON. MAURIL BÉLANGER

MME LIBBY DAVIES

M. MICHEL GUIMOND

M. JAY HILL

L'HON. WALT LASTEWKA

L'HON. ROB NICHOLSON

L'HON. KAREN REDMAN

L'HON. TONY VALERI

LISTE ALPHABÉTIQUE DES DÉPUTÉS DE LA CHAMBRE DES COMMUNES

Première session, Trente-huitième Législature

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Abbott, Jim	Kootenay—Columbia	Colombie-Britannique	PCC
Ablonczy, Diane	Calgary—Nose Hill	Alberta	PCC
Adams, L'hon. Peter, secrétaire parlementaire de la ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences	Peterborough	Ontario	Lib.
Alcock, L'hon. Reg, président du Conseil du Trésor et ministre responsable de la Commission canadienne du blé	Winnipeg-Sud	Manitoba	Lib.
Allison, Dean	Niagara-Ouest—Glanbrook	Ontario	PCC
Ambrose, Rona	Edmonton—Spruce Grove	Alberta	PCC
Anders, Rob	Calgary-Ouest	Alberta	PCC
Anderson, David	Cypress Hills—Grasslands	Saskatchewan	PCC
Anderson, L'hon. David	Victoria	Colombie-Britannique	Lib.
André, Guy	Berthier—Maskinongé	Québec	BQ
Angus, Charlie	Timmins—Baie James	Ontario	NPD
Asselin, Gérard	Manicouagan	Québec	BQ
Augustine, L'hon. Jean, vice-présidente adjointe des comités pléniers	Etobicoke—Lakeshore	Ontario	Lib.
Bachand, Claude	Saint-Jean	Québec	BQ
Bagnell, L'hon. Larry, secrétaire parlementaire du ministre des Ressources naturelles	Yukon	Yukon	Lib.
Bains, Navdeep	Mississauga—Brampton-Sud	Ontario	Lib.
Bakopanos, L'hon. Eleni, secrétaire parlementaire du ministre du Développement social (économie sociale)	Ahuntsic	Québec	Lib.
Barnes, L'hon. Sue, secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien et interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits	London-Ouest	Ontario	Lib.
Batters, Dave	Palliser	Saskatchewan	PCC
Beaumier, Colleen	Brampton-Ouest	Ontario	Lib.
Bélanger, L'hon. Mauril, leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes, ministre responsable des langues officielles, ministre responsable de la réforme démocratique et ministre associé de la Défense nationale	Ottawa—Vanier	Ontario	Lib.
Bell, Don	North Vancouver	Colombie-Britannique	Lib.
Bellavance, André	Richmond—Arthabaska	Québec	BQ
Bennett, L'hon. Carolyn, ministre d'État (Santé publique)	St. Paul's	Ontario	Lib.
Benoit, Leon	Vegreville—Wainwright	Alberta	PCC
Bergeron, Stéphane	Verchères—Les Patriotes	Québec	BQ
Bevilacqua, L'hon. Maurizio	Vaughan	Ontario	Lib.
Bezan, James	Selkirk—Interlake	Manitoba	PCC
Bigras, Bernard	Rosemont—La Petite-Patrie	Québec	BQ
Blaikie, L'hon. Bill	Elmwood—Transcona	Manitoba	NPD
Blais, Reynald	Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine	Québec	BQ
Blondin-Andrew, L'hon. Ethel, ministre d'État (Nord canadien)	Western Arctic	Territoires du Nord-Ouest	Lib.
Boire, Alain	Beauharnois—Salaberry	Québec	BQ
Boivin, Françoise	Gatineau	Québec	Lib.
Bonin, Raymond	Nickel Belt	Ontario	Lib.
Bonsant, France	Compton—Stanstead	Québec	BQ
Boshcoff, Ken	Thunder Bay—Rainy River	Ontario	Lib.
Bouchard, Robert	Chicoutimi—Le Fjord	Québec	BQ
Boudria, L'hon. Don	Glengarry—Prescott—Russell	Ontario	Lib.

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Boulianne, Marc	Mégantic—L'Érable	Québec	BQ
Bourgeois, Diane	Terrebonne—Blainville	Québec	BQ
Bradshaw, L'hon. Claudette, ministre d'État (Développement des ressources humaines)	Moncton—Riverview—Dieppe	Nouveau-Brunswick	Lib.
Breitkreuz, Garry	Yorkton—Melville	Saskatchewan	PCC
Brison, L'hon. Scott, ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux	Kings—Hants	Nouvelle-Écosse	Lib.
Broadbent, L'hon. Ed	Ottawa-Centre	Ontario	NPD
Brown, Bonnie	Oakville	Ontario	Lib.
Brown, Gord	Leeds—Grenville	Ontario	PCC
Brunelle, Paule	Trois-Rivières	Québec	BQ
Bulte, L'hon. Sarmite, secrétaire parlementaire de la ministre du Patrimoine canadien	Parkdale—High Park	Ontario	Lib.
Byrne, L'hon. Gerry, secrétaire parlementaire de la ministre des Affaires intergouvernementales	Humber—St. Barbe—Baie Verte	Terre-Neuve-et-Labrador	Lib.
Cadman, Chuck	Surrey-Nord	Colombie-Britannique	Ind.
Cannis, John	Scarborough-Centre	Ontario	Lib.
Cardin, Serge	Sherbrooke	Québec	BQ
Carr, Gary	Halton	Ontario	Lib.
Carrie, Colin	Oshawa	Ontario	PCC
Carrier, Robert	Alfred-Pellan	Québec	BQ
Carroll, L'hon. Aileen, ministre de la Coopération internationale	Barrie	Ontario	Lib.
Casey, Bill	Cumberland—Colchester—Musquodoboit Valley	Nouvelle-Écosse	PCC
Casson, Rick	Lethbridge	Alberta	PCC
Catterall, Marlene	Ottawa-Ouest—Nepean	Ontario	Lib.
Chamberlain, L'hon. Brenda	Guelph	Ontario	Lib.
Chan, L'hon. Raymond, ministre d'État (Multiculturalisme)	Richmond	Colombie-Britannique	Lib.
Chatters, David	Westlock—St. Paul	Alberta	PCC
Chong, Michael	Wellington—Halton Hills	Ontario	PCC
Christopherson, David	Hamilton-Centre	Ontario	NPD
Clavet, Roger	Louis-Hébert	Québec	BQ
Cleary, Bernard	Louis-Saint-Laurent	Québec	BQ
Coderre, L'hon. Denis	Bourassa	Québec	Lib.
Comartin, Joe	Windsor—Tecumseh	Ontario	NPD
Comuzzi, L'hon. Joe, ministre d'État (Initiative fédérale du développement économique dans le Nord de l'Ontario)	Thunder Bay—Superior-Nord	Ontario	Lib.
Côté, Guy	Portneuf—Jacques-Cartier	Québec	BQ
Cotler, L'hon. Irwin, ministre de la Justice et procureur général du Canada	Mont-Royal	Québec	Lib.
Crête, Paul	Montmagny—L'Islet—Kamouraska—Rivière-du-Loup	Québec	BQ
Crowder, Jean	Nanaimo—Cowichan	Colombie-Britannique	NPD
Cullen, Nathan	Skeena—Bulkley Valley	Colombie-Britannique	NPD
Cullen, L'hon. Roy, secrétaire parlementaire de la ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile	Etobicoke-Nord	Ontario	Lib.
Cummins, John	Delta—Richmond-Est	Colombie-Britannique	PCC
Cuzner, Rodger	Cape Breton—Canso	Nouvelle-Écosse	Lib.
D'Amours, Jean-Claude	Madawaska—Restigouche	Nouveau-Brunswick	Lib.
Davies, Libby	Vancouver-Est	Colombie-Britannique	NPD
Day, Stockwell	Okanagan—Coquihalla	Colombie-Britannique	PCC
Demers, Nicole	Laval	Québec	BQ

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Deschamps, Johanne	Laurentides—Labelle	Québec	BQ
Desjarlais, Bev	Churchill	Manitoba	NPD
Desrochers, Odina	Lotbinière—Chutes-de-la-Chaudière	Québec	BQ
DeVillers, L'hon. Paul	Simcoe-Nord	Ontario	Lib.
Devolin, Barry	Haliburton—Kawartha Lakes—Brock	Ontario	PCC
Dhalla, Ruby	Brampton—Springdale	Ontario	Lib.
Dion, L'hon. Stéphane, ministre de l'Environnement	Saint-Laurent—Cartierville	Québec	Lib.
Dosanjh, L'hon. Ujjal, ministre de la Santé	Vancouver-Sud	Colombie-Britannique	Lib.
Doyle, Norman	St. John's-Est	Terre-Neuve-et-Labrador	PCC
Drouin, L'hon. Claude, secrétaire parlementaire du premier ministre (collectivités rurales)	Beauce	Québec	Lib.
Dryden, L'hon. Ken, ministre du Développement social	York-Centre	Ontario	Lib.
Duceppe, Gilles	Laurier—Sainte-Marie	Québec	BQ
Duncan, John	Île de Vancouver-Nord	Colombie-Britannique	PCC
Easter, L'hon. Wayne, secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire (développement rural)	Malpeque	Île-du-Prince-Édouard	Lib.
Efford, L'hon. R. John, ministre des Ressources naturelles	Avalon	Terre-Neuve-et-Labrador	Lib.
Emerson, L'hon. David, ministre de l'Industrie	Vancouver Kingsway	Colombie-Britannique	Lib.
Epp, Ken	Edmonton—Sherwood Park	Alberta	PCC
Eyking, L'hon. Mark, secrétaire parlementaire du ministre du Commerce international (marchés émergents)	Sydney—Victoria	Nouvelle-Écosse	Lib.
Faille, Meili	Vaudreuil-Soulanges	Québec	BQ
Finley, Diane	Haldimand—Norfolk	Ontario	PCC
Fitzpatrick, Brian	Prince Albert	Saskatchewan	PCC
Fletcher, Steven	Charleswood—St. James—Assiniboia	Manitoba	PCC
Folco, Raymonde	Laval—Les Îles	Québec	Lib.
Fontana, L'hon. Joe, ministre du Travail et du Logement	London-Centre-Nord	Ontario	Lib.
Forseth, Paul	New Westminster—Coquitlam	Colombie-Britannique	PCC
Frulla, L'hon. Liza, ministre du Patrimoine canadien et ministre responsable de la Condition féminine	Jeanne-Le Ber	Québec	Lib.
Fry, L'hon. Hedy, secrétaire parlementaire du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration	Vancouver-Centre	Colombie-Britannique	Lib.
Gagnon, Christiane	Québec	Québec	BQ
Gagnon, Marcel	Saint-Maurice—Champlain	Québec	BQ
Gagnon, Sébastien	Jonquière—Alma	Québec	BQ
Gallant, Cheryl	Renfrew—Nipissing—Pembroke	Ontario	PCC
Galloway, L'hon. Roger	Sarnia—Lambton	Ontario	Lib.
Gaudet, Roger	Montcalm	Québec	BQ
Gauthier, Michel	Roberval—Lac-Saint-Jean	Québec	BQ
Godbout, Marc	Ottawa—Orléans	Ontario	Lib.
Godfrey, L'hon. John, ministre d'État (Infrastructure et Collectivités)	Don Valley-Ouest	Ontario	Lib.
Godin, Yvon	Acadie—Bathurst	Nouveau-Brunswick	NPD
Goldring, Peter	Edmonton-Est	Alberta	PCC
Goodale, L'hon. Ralph, ministre des Finances	Wascana	Saskatchewan	Lib.
Goodyear, Gary	Cambridge	Ontario	PCC
Gouk, Jim	Colombie-Britannique-Southern Interior	Colombie-Britannique	PCC
Graham, L'hon. Bill, ministre de la Défense nationale	Toronto-Centre	Ontario	Lib.
Grewal, Gurmant	Newton—Delta-Nord	Colombie-Britannique	PCC

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Grewal, Nina	Fleetwood—Port Kells	Colombie-Britannique	PCC
Guarnieri, L'hon. Albina, ministre des Anciens Combattants	Mississauga-Est—Cooksville	Ontario	Lib.
Guay, Monique	Rivière-du-Nord	Québec	BQ
Guergis, Helena	Simcoe—Grey	Ontario	PCC
Guimond, Michel	Montmorency—Charlevoix— Haute-Côte-Nord	Québec	BQ
Hanger, Art	Calgary-Nord-Est	Alberta	PCC
Harper, L'hon. Stephen	Calgary-Sud-Ouest	Alberta	PCC
Harris, Richard	Cariboo—Prince George	Colombie-Britannique	PCC
Harrison, Jeremy	Desnethé—Missinippi—Rivière Churchill	Saskatchewan	PCC
Hearn, Loyola	St. John's-Sud—Mount Pearl	Terre-Neuve-et-Labrador	PCC
Hiebert, Russ	Surrey-Sud—White Rock— Cloverdale	Colombie-Britannique	PCC
Hill, Jay	Prince George—Peace River	Colombie-Britannique	PCC
Hinton, Betty	Kamloops—Thompson— Cariboo	Colombie-Britannique	PCC
Holland, Mark	Ajax—Pickering	Ontario	Lib.
Hubbard, Charles	Miramichi	Nouveau-Brunswick	Lib.
Ianno, L'hon. Tony, ministre d'État (Famille et Aidants naturels)	Trinity—Spadina	Ontario	Lib.
Jaffer, Rahim	Edmonton—Strathcona	Alberta	PCC
Jean, Brian	Fort McMurray—Athabasca	Alberta	PCC
Jennings, L'hon. Marlene, secrétaire parlementaire du premier ministre (Canada—États-Unis)	Notre-Dame-de-Grâce— Lachine	Québec	Lib.
Johnston, Dale	Wetaskiwin	Alberta	PCC
Julian, Peter	Burnaby—New Westminster	Colombie-Britannique	NPD
Kadis, Susan	Thornhill	Ontario	Lib.
Kamp, Randy	Pitt Meadows—Maple Ridge— Mission	Colombie-Britannique	PCC
Karetak-Lindell, Nancy	Nunavut	Nunavut	Lib.
Karygiannis, L'hon. Jim, secrétaire parlementaire du ministre des Transports	Scarborough—Agincourt	Ontario	Lib.
Keddy, Gerald	South Shore—St. Margaret's	Nouvelle-Écosse	PCC
Kenney, Jason	Calgary-Sud-Est	Alberta	PCC
Khan, Wajid	Mississauga—Streetsville	Ontario	Lib.
Kilgour, L'hon. David	Edmonton—Mill Woods— Beaumont	Alberta	Lib.
Komarnicki, Ed	Souris—Moose Mountain	Saskatchewan	PCC
Kotto, Maka	Saint-Lambert	Québec	BQ
Kramp, Daryl	Prince Edward—Hastings	Ontario	PCC
Laframboise, Mario	Argenteuil—Papineau— Mirabel	Québec	BQ
Lalonde, Francine	La Pointe-de-l'Île	Québec	BQ
Lapierre, L'hon. Jean, ministre des Transports	Outremont	Québec	Lib.
Lapierre, Réal	Lévis—Bellechasse	Québec	BQ
Lastewka, L'hon. Walt, secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux	St. Catharines	Ontario	Lib.
Lauzon, Guy	Stormont—Dundas—South Glengarry	Ontario	PCC
Lavallée, Carole	Saint-Bruno—Saint-Hubert	Québec	BQ
Layton, Jack	Toronto—Danforth	Ontario	NPD
LeBlanc, L'hon. Dominic, secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes	Beauséjour	Nouveau-Brunswick	Lib.

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Lee, Derek	Scarborough—Rouge River	Ontario	Lib.
Lemay, Marc	Abitibi—Témiscamingue	Québec	BQ
Lessard, Yves	Chambly—Borduas	Québec	BQ
Lévesque, Yvon	Abitibi—Baie-James—Nunavik—Eeyou	Québec	BQ
Longfield, L'hon. Judi, secrétaire parlementaire du ministre du Travail et du Logement	Whitby—Oshawa	Ontario	Lib.
Loubier, Yvan	Saint-Hyacinthe—Bagot	Québec	BQ
Lukiwski, Tom	Regina—Lumsden—Lake Centre	Saskatchewan	PCC
Lunn, Gary	Saanich—Gulf Islands	Colombie-Britannique	PCC
Lunney, James	Nanaimo—Alberni	Colombie-Britannique	PCC
MacAulay, L'hon. Lawrence	Cardigan	Île-du-Prince-Édouard	Lib.
MacKay, Peter	Nova-Centre	Nouvelle-Écosse	PCC
MacKenzie, Dave	Oxford	Ontario	PCC
Macklin, L'hon. Paul Harold, secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et procureur général du Canada	Northumberland—Quinte West	Ontario	Lib.
Malhi, L'hon. Gurbax, secrétaire parlementaire de la ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences	Bramalea—Gore—Malton	Ontario	Lib.
Maloney, John	Welland	Ontario	Lib.
Marceau, Richard	Charlesbourg—Haute-Saint-Charles	Québec	BQ
Mark, Inky	Dauphin—Swan River—Marquette	Manitoba	PCC
Marleau, L'hon. Diane, secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor et ministre responsable de la Commission canadienne du blé	Sudbury	Ontario	Lib.
Martin, L'hon. Keith, secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale	Esquimalt—Juan de Fuca	Colombie-Britannique	Lib.
Martin, Pat	Winnipeg-Centre	Manitoba	NPD
Martin, Le très hon. Paul, premier ministre	LaSalle—Émard	Québec	Lib.
Martin, Tony	Sault Ste. Marie	Ontario	NPD
Masse, Brian	Windsor-Ouest	Ontario	NPD
Matthews, Bill	Random—Burin—St. George's	Terre-Neuve-et-Labrador	Lib.
McCallum, L'hon. John, ministre du Revenu national	Markham—Unionville	Ontario	Lib.
McDonough, Alexa	Halifax	Nouvelle-Écosse	NPD
McGuinty, David	Ottawa-Sud	Ontario	Lib.
McGuire, L'hon. Joe, ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique	Egmont	Île-du-Prince-Édouard	Lib.
McKay, L'hon. John, secrétaire parlementaire du ministre des Finances	Scarborough—Guildwood	Ontario	Lib.
McLellan, L'hon. Anne, vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile	Edmonton-Centre	Alberta	Lib.
McTeague, L'hon. Dan, secrétaire parlementaire du ministre des Affaires étrangères	Pickering—Scarborough-Est	Ontario	Lib.
Ménard, Réal	Hochelaga	Québec	BQ
Ménard, Serge	Marc-Aurèle-Fortin	Québec	BQ
Menzies, Ted	Macleod	Alberta	PCC
Merrifield, Rob	Yellowhead	Alberta	PCC
Miller, Larry	Bruce—Grey—Owen Sound	Ontario	PCC
Milliken, L'hon. Peter, Président	Kingston et les Îles	Ontario	Lib.
Mills, Bob	Red Deer	Alberta	PCC
Minna, L'hon. Maria, Beaches—East York	Beaches—East York	Ontario	Lib.

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Mitchell, L'hon. Andy, ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire	Parry Sound—Muskoka	Ontario	Lib.
Moore, James	Port Moody—Westwood—Port Coquitlam	Colombie-Britannique	PCC
Moore, Rob	Fundy Royal	Nouveau-Brunswick	PCC
Murphy, L'hon. Shawn, secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans	Charlottetown	Île-du-Prince-Édouard	Lib.
Myers, Lynn	Kitchener—Conestoga	Ontario	Lib.
Neville, Anita	Winnipeg—Centre-Sud	Manitoba	Lib.
Nicholson, L'hon. Rob	Niagara Falls	Ontario	PCC
O'Brien, Pat	London—Fanshawe	Ontario	Lib.
O'Connor, Gordon	Carleton—Mississippi Mills	Ontario	PCC
Obhrai, Deepak	Calgary-Est	Alberta	PCC
Oda, Bev	Durham	Ontario	PCC
Owen, L'hon. Stephen, ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien et ministre d'État (Sport)	Vancouver Quadra	Colombie-Britannique	Lib.
Pacetti, Massimo	Saint-Léonard—Saint-Michel	Québec	Lib.
Pallister, Brian	Portage—Lisgar	Manitoba	PCC
Paquette, Pierre	Joliette	Québec	BQ
Paradis, L'hon. Denis	Brome—Missisquoi	Québec	Lib.
Parrish, Carolyn	Mississauga—Erindale	Ontario	Ind.
Patry, Bernard	Pierrefonds—Dollard	Québec	Lib.
Penson, Charlie	Peace River	Alberta	PCC
Perron, Gilles-A.	Rivière-des-Mille-Îles	Québec	BQ
Peterson, L'hon. Jim, ministre du Commerce international	Willowdale	Ontario	Lib.
Pettigrew, L'hon. Pierre, ministre des Affaires étrangères	Papineau	Québec	Lib.
Phinney, Beth	Hamilton Mountain	Ontario	Lib.
Picard, Pauline	Drummond	Québec	BQ
Pickard, L'hon. Jerry, secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie	Chatham-Kent—Essex	Ontario	Lib.
Plamondon, Louis	Bas-Richelieu—Nicolet—Bécancour	Québec	BQ
Poilievre, Pierre	Nepean—Carleton	Ontario	PCC
Poirier-Rivard, Denise	Châteauguay—Saint-Constant	Québec	BQ
Powers, Russ	Ancaster—Dundas—Flamborough—Westdale	Ontario	Lib.
Prentice, Jim	Calgary-Centre-Nord	Alberta	PCC
Preston, Joe	Elgin—Middlesex—London	Ontario	PCC
Proulx, Marcel, vice-président des comités pléniers	Hull—Aylmer	Québec	Lib.
Rajotte, James	Edmonton—Leduc	Alberta	PCC
Ratansi, Yasmin	Don Valley-Est	Ontario	Lib.
Redman, L'hon. Karen	Kitchener-Centre	Ontario	Lib.
Regan, L'hon. Geoff, ministre des Pêches et des Océans	Halifax-Ouest	Nouvelle-Écosse	Lib.
Reid, Scott	Lanark—Frontenac—Lennox and Addington	Ontario	PCC
Reynolds, John	West Vancouver—Sunshine Coast—Sea to Sky Country	Colombie-Britannique	PCC
Richardson, Lee	Calgary-Centre	Alberta	PCC
Ritz, Gerry	Battlefords—Lloydminster	Saskatchewan	PCC
Robillard, L'hon. Lucienne, présidente du Conseil privé de la Reine pour le Canada, ministre des Affaires intergouvernementales et ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences	Westmount—Ville-Marie	Québec	Lib.

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Rodriguez, Pablo	Honoré-Mercier	Québec	Lib.
Rota, Anthony	Nipissing—Timiskaming	Ontario	Lib.
Roy, Jean-Yves	Haute-Gaspésie—La Mitis— Matane—Matapédia	Québec	BQ
Saada, L'hon. Jacques, ministre de l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec et ministre responsable de la Francophonie	Brossard—La Prairie	Québec	Lib.
Sauvageau, Benoît	Repentigny	Québec	BQ
Savage, Michael	Dartmouth—Cole Harbour	Nouvelle-Écosse	Lib.
Savoy, Andy	Tobique—Mactaquac	Nouveau-Brunswick	Lib.
Scarpaleggia, Francis	Lac-Saint-Louis	Québec	Lib.
Scheer, Andrew	Regina—Qu'Appelle	Saskatchewan	PCC
Schellenberger, Gary	Perth—Wellington	Ontario	PCC
Schmidt, Werner	Kelowna—Lake Country	Colombie-Britannique	PCC
Scott, L'hon. Andy, ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien et interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits	Fredericton	Nouveau-Brunswick	Lib.
Sgro, L'hon. Judy	York-Ouest	Ontario	Lib.
Siksay, Bill	Burnaby—Douglas	Colombie-Britannique	NPD
Silva, Mario	Davenport	Ontario	Lib.
Simard, Christian	Beauport—Limoilou	Québec	BQ
Simard, L'hon. Raymond, secrétaire parlementaire du leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes, ministre responsable des langues officielles et ministre responsable de la réforme démocratique	Saint Boniface	Manitoba	Lib.
Simms, Scott	Bonavista—Gander—Grand Falls—Windsor	Terre-Neuve-et-Labrador	Lib.
Skelton, Carol	Saskatoon—Rosetown—Biggar	Saskatchewan	PCC
Smith, David	Pontiac	Québec	Lib.
Smith, Joy	Kildonan—St. Paul	Manitoba	PCC
Solberg, Monte	Medicine Hat	Alberta	PCC
Sorenson, Kevin	Crowfoot	Alberta	PCC
St-Hilaire, Caroline	Longueuil—Pierre-Boucher	Québec	BQ
St. Amand, Lloyd	Brant	Ontario	Lib.
St. Denis, Brent	Algoma—Manitoulin— Kapuskaing	Ontario	Lib.
Steckle, Paul	Huron—Bruce	Ontario	Lib.
Stinson, Darrel	Okanagan—Shuswap	Colombie-Britannique	PCC
Stoffer, Peter	Sackville—Eastern Shore	Nouvelle-Écosse	NPD
Strahl, Chuck, Vice-président et président des comités pléniers	Chilliwack—Fraser Canyon	Colombie-Britannique	PCC
Stronach, Belinda	Newmarket—Aurora	Ontario	PCC
Szabo, Paul	Mississauga-Sud	Ontario	Lib.
Telegdi, L'hon. Andrew	Kitchener—Waterloo	Ontario	Lib.
Temelkovski, Lui	Oak Ridges—Markham	Ontario	Lib.
Thibault, Louise	Rimouski-Neigette— Témiscouata—Les Basques	Québec	BQ
Thibault, L'hon. Robert, secrétaire parlementaire du ministre de la Santé	Nova-Ouest	Nouvelle-Écosse	Lib.
Thompson, Greg	Nouveau-Brunswick-Sud-Ouest	Nouveau-Brunswick	PCC
Thompson, Myron	Wild Rose	Alberta	PCC
Tilson, David	Dufferin—Caledon	Ontario	PCC
Toews, Vic	Provencher	Manitoba	PCC
Tonks, Alan	York-Sud—Weston	Ontario	Lib.

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Torsney, L'hon. Paddy, secrétaire parlementaire de la Coopération internationale	Burlington	Ontario	Lib.
Trost, Bradley	Saskatoon—Humboldt	Saskatchewan	PCC
Tweed, Merv	Brandon—Souris	Manitoba	PCC
Ur, Rose-Marie	Lambton—Kent—Middlesex... ..	Ontario	Lib.
Valeri, L'hon. Tony, leader du gouvernement à la Chambre des communes	Hamilton-Est—Stoney Creek ..	Ontario	Lib.
Valley, Roger	Kenora	Ontario	Lib.
Van Loan, Peter	York—Simcoe	Ontario	PCC
Vellacott, Maurice	Saskatoon—Wanuskewin	Saskatchewan	PCC
Vincent, Robert	Shefford	Québec	BQ
Volpe, L'hon. Joseph, ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration	Eglinton—Lawrence	Ontario	Lib.
Wappel, Tom	Scarborough-Sud-Ouest	Ontario	Lib.
Warawa, Mark	Langley	Colombie-Britannique ...	PCC
Wasylycia-Leis, Judy	Winnipeg-Nord	Manitoba	NPD
Watson, Jeff	Essex	Ontario	PCC
White, Randy	Abbotsford	Colombie-Britannique ...	PCC
Wilfert, L'hon. Bryon, secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement	Richmond Hill	Ontario	Lib.
Williams, John	Edmonton—St. Albert	Alberta	PCC
Wrzesnewskyj, Borys	Etobicoke-Centre	Ontario	Lib.
Yelich, Lynne	Blackstrap	Saskatchewan	PCC
Zed, Paul	Saint John	Nouveau-Brunswick	Lib.
VACANCE	Labrador	Terre-Neuve-et-Labrador	

LISTE ALPHABÉTIQUE DES DÉPUTÉS DE LA CHAMBRE DES COMMUNES PAR PROVINCE

Première session, Trente-huitième Législature

Nom	Circonscription	Affiliation politique
ALBERTA (28)		
Ablonczy, Diane	Calgary—Nose Hill	PCC
Ambrose, Rona	Edmonton—Spruce Grove	PCC
Anders, Rob	Calgary-Ouest	PCC
Benoit, Leon	Vegreville—Wainwright	PCC
Casson, Rick	Lethbridge	PCC
Chatters, David	Westlock—St. Paul	PCC
Epp, Ken	Edmonton—Sherwood Park	PCC
Goldring, Peter	Edmonton-Est	PCC
Hanger, Art	Calgary-Nord-Est	PCC
Harper, L'hon. Stephen	Calgary-Sud-Ouest	PCC
Jaffer, Rahim	Edmonton—Strathcona	PCC
Jean, Brian	Fort McMurray—Athabasca	PCC
Johnston, Dale	Wetaskiwin	PCC
Kenney, Jason	Calgary-Sud-Est	PCC
Kilgour, L'hon. David	Edmonton—Mill Woods—Beaumont	Lib.
McLellan, L'hon. Anne, vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile	Edmonton-Centre	Lib.
Menzies, Ted	Macleod	PCC
Merrifield, Rob	Yellowhead	PCC
Mills, Bob	Red Deer	PCC
Obhrai, Deepak	Calgary-Est	PCC
Penson, Charlie	Peace River	PCC
Prentice, Jim	Calgary-Centre-Nord	PCC
Rajotte, James	Edmonton—Leduc	PCC
Richardson, Lee	Calgary-Centre	PCC
Solberg, Monte	Medicine Hat	PCC
Sorenson, Kevin	Crowfoot	PCC
Thompson, Myron	Wild Rose	PCC
Williams, John	Edmonton—St. Albert	PCC
COLOMBIE-BRITANNIQUE (36)		
Abbott, Jim	Kootenay—Columbia	PCC
Anderson, L'hon. David	Victoria	Lib.
Bell, Don	North Vancouver	Lib.
Cadman, Chuck	Surrey-Nord	Ind.
Chan, L'hon. Raymond, ministre d'État (Multiculturalisme)	Richmond	Lib.
Crowder, Jean	Nanaimo—Cowichan	NPD
Cullen, Nathan	Skeena—Bulkley Valley	NPD
Cummins, John	Delta—Richmond-Est	PCC
Davies, Libby	Vancouver-Est	NPD
Day, Stockwell	Okanagan—Coquihalla	PCC
Dosanjh, L'hon. Ujjal, ministre de la Santé	Vancouver-Sud	Lib.
Duncan, John	Île de Vancouver-Nord	PCC
Emerson, L'hon. David, ministre de l'Industrie	Vancouver Kingsway	Lib.
Forseth, Paul	New Westminster—Coquitlam	PCC

Nom	Circonscription	Affiliation politique
Fry, L'hon. Hedy, secrétaire parlementaire du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration	Vancouver-Centre	Lib.
Gouk, Jim	Colombie-Britannique-Southern Interior	PCC
Grewal, Gurmant	Newton—Delta-Nord	PCC
Grewal, Nina	Fleetwood—Port Kells	PCC
Harris, Richard	Cariboo—Prince George	PCC
Hiebert, Russ	Surrey-Sud—White Rock—Cloverdale	PCC
Hill, Jay	Prince George—Peace River	PCC
Hinton, Betty	Kamloops—Thompson—Cariboo	PCC
Julian, Peter	Burnaby—New Westminster	NPD
Kamp, Randy	Pitt Meadows—Maple Ridge—Mission	PCC
Lunn, Gary	Saanich—Gulf Islands	PCC
Lunney, James	Nanaimo—Alberni	PCC
Martin, L'hon. Keith, secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale	Esquimalt—Juan de Fuca	Lib.
Moore, James	Port Moody—Westwood—Port Coquitlam	PCC
Owen, L'hon. Stephen, ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien et ministre d'État (Sport)	Vancouver Quadra	Lib.
Reynolds, John	West Vancouver—Sunshine Coast—Sea to Sky Country	PCC
Schmidt, Werner	Kelowna—Lake Country	PCC
Siksay, Bill	Burnaby—Douglas	NPD
Stinson, Darrel	Okanagan—Shuswap	PCC
Strahl, Chuck, Vice-président et président des comités pléniers	Chilliwack—Fraser Canyon	PCC
Warawa, Mark	Langley	PCC
White, Randy	Abbotsford	PCC
ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD (4)		
Easter, L'hon. Wayne, secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire (développement rural)	Malpeque	Lib.
MacAulay, L'hon. Lawrence	Cardigan	Lib.
McGuire, L'hon. Joe, ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique	Egmont	Lib.
Murphy, L'hon. Shawn, secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans	Charlottetown	Lib.
MANITOBA (14)		
Alcock, L'hon. Reg, président du Conseil du Trésor et ministre responsable de la Commission canadienne du blé	Winnipeg-Sud	Lib.
Bezan, James	Selkirk—Interlake	PCC
Blaikie, L'hon. Bill	Elmwood—Transcona	NPD
Desjarlais, Bev	Churchill	NPD
Fletcher, Steven	Charleswood—St. James—Assiniboia	PCC
Mark, Inky	Dauphin—Swan River—Marquette	PCC
Martin, Pat	Winnipeg-Centre	NPD
Neville, Anita	Winnipeg-Centre-Sud	Lib.
Pallister, Brian	Portage—Lisgar	PCC
Simard, L'hon. Raymond, secrétaire parlementaire du leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes, ministre responsable des langues officielles et ministre responsable de la réforme démocratique	Saint Boniface	Lib.
Smith, Joy	Kildonan—St. Paul	PCC
Toews, Vic	Provencher	PCC
Tweed, Merv	Brandon—Souris	PCC

Nom	Circonscription	Affiliation politique
Wasylycia-Leis, Judy	Winnipeg-Nord	NPD
NOUVEAU-BRUNSWICK (10)		
Bradshaw, L'hon. Claudette, ministre d'État (Développement des ressources humaines)	Moncton—Riverview—Dieppe	Lib.
D'Amours, Jean-Claude	Madawaska—Restigouche	Lib.
Godin, Yvon	Acadie—Bathurst	NPD
Hubbard, Charles	Miramichi	Lib.
LeBlanc, L'hon. Dominic, secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes	Beauséjour	Lib.
Moore, Rob	Fundy Royal	PCC
Savoy, Andy	Tobique—Mactaquac	Lib.
Scott, L'hon. Andy, ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien et interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits	Fredericton	Lib.
Thompson, Greg	Nouveau-Brunswick-Sud-Ouest	PCC
Zed, Paul	Saint John	Lib.
NOUVELLE-ÉCOSSE (11)		
Brison, L'hon. Scott, ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux	Kings—Hants	Lib.
Casey, Bill	Cumberland—Colchester— Musquodoboit Valley	PCC
Cuzner, Rodger	Cape Breton—Canso	Lib.
Eyking, L'hon. Mark, secrétaire parlementaire du ministre du Commerce international (marchés émergents)	Sydney—Victoria	Lib.
Keddy, Gerald	South Shore—St. Margaret's	PCC
MacKay, Peter	Nova-Centre	PCC
McDonough, Alexa	Halifax	NPD
Regan, L'hon. Geoff, ministre des Pêches et des Océans	Halifax-Ouest	Lib.
Savage, Michael	Dartmouth—Cole Harbour	Lib.
Stoffer, Peter	Sackville—Eastern Shore	NPD
Thibault, L'hon. Robert, secrétaire parlementaire du ministre de la Santé	Nova-Ouest	Lib.
NUNAVUT (1)		
Karetak-Lindell, Nancy	Nunavut	Lib.
ONTARIO (106)		
Adams, L'hon. Peter, secrétaire parlementaire de la ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences	Peterborough	Lib.
Allison, Dean	Niagara-Ouest—Glanbrook	PCC
Angus, Charlie	Timmins—Baie James	NPD
Augustine, L'hon. Jean, vice-présidente adjointe des comités pléniers	Etobicoke—Lakeshore	Lib.
Bains, Navdeep	Mississauga—Brampton-Sud	Lib.
Barnes, L'hon. Sue, secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien et interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits	London-Ouest	Lib.
Beaumier, Colleen	Brampton-Ouest	Lib.
Bélanger, L'hon. Mauril, leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes, ministre responsable des langues officielles, ministre responsable de la réforme démocratique et ministre associé de la Défense nationale	Ottawa—Vanier	Lib.
Bennett, L'hon. Carolyn, ministre d'État (Santé publique)	St. Paul's	Lib.
Bevilacqua, L'hon. Maurizio	Vaughan	Lib.
Bonin, Raymond	Nickel Belt	Lib.
Boshcoff, Ken	Thunder Bay—Rainy River	Lib.

Nom	Circonscription	Affiliation politique
Boudria, L'hon. Don	Glengarry—Prescott—Russell	Lib.
Broadbent, L'hon. Ed	Ottawa-Centre	NPD
Brown, Bonnie	Oakville	Lib.
Brown, Gord	Leeds—Grenville	PCC
Bulte, L'hon. Sarmite, secrétaire parlementaire de la ministre du Patrimoine canadien	Parkdale—High Park	Lib.
Cannis, John	Scarborough-Centre	Lib.
Carr, Gary	Halton	Lib.
Carrie, Colin	Oshawa	PCC
Carroll, L'hon. Aileen, ministre de la Coopération internationale	Barrie	Lib.
Catterall, Marlene	Ottawa-Ouest—Nepean	Lib.
Chamberlain, L'hon. Brenda	Guelph	Lib.
Chong, Michael	Wellington—Halton Hills	PCC
Christopherson, David	Hamilton-Centre	NPD
Comartin, Joe	Windsor—Tecumseh	NPD
Comuzzi, L'hon. Joe, ministre d'État (Initiative fédérale du développement économique dans le Nord de l'Ontario)	Thunder Bay—Superior-Nord	Lib.
Cullen, L'hon. Roy, secrétaire parlementaire de la ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile	Etobicoke-Nord	Lib.
DeVillers, L'hon. Paul	Simcoe-Nord	Lib.
Devolin, Barry	Haliburton—Kawartha Lakes—Brock	PCC
Dhalla, Ruby	Brampton—Springdale	Lib.
Dryden, L'hon. Ken, ministre du Développement social	York-Centre	Lib.
Finley, Diane	Haldimand—Norfolk	PCC
Fontana, L'hon. Joe, ministre du Travail et du Logement	London-Centre-Nord	Lib.
Gallant, Cheryl	Renfrew—Nipissing—Pembroke	PCC
Galloway, L'hon. Roger	Sarnia—Lambton	Lib.
Godbout, Marc	Ottawa—Orléans	Lib.
Godfrey, L'hon. John, ministre d'État (Infrastructure et Collectivités)	Don Valley-Ouest	Lib.
Goodyear, Gary	Cambridge	PCC
Graham, L'hon. Bill, ministre de la Défense nationale	Toronto-Centre	Lib.
Guarnieri, L'hon. Albina, ministre des Anciens Combattants	Mississauga-Est—Cooksville	Lib.
Guergis, Helena	Simcoe—Grey	PCC
Holland, Mark	Ajax—Pickering	Lib.
Ianno, L'hon. Tony, ministre d'État (Famille et Aidants naturels)	Trinity—Spadina	Lib.
Kadis, Susan	Thornhill	Lib.
Karygiannis, L'hon. Jim, secrétaire parlementaire du ministre des Transports	Scarborough—Agincourt	Lib.
Khan, Wajid	Mississauga—Streetsville	Lib.
Kramp, Daryl	Prince Edward—Hastings	PCC
Lastewka, L'hon. Walt, secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux	St. Catharines	Lib.
Lauzon, Guy	Stormont—Dundas—South Glengarry	PCC
Layton, Jack	Toronto—Danforth	NPD
Lee, Derek	Scarborough—Rouge River	Lib.
Longfield, L'hon. Judi, secrétaire parlementaire du ministre du Travail et du Logement	Whitby—Oshawa	Lib.
MacKenzie, Dave	Oxford	PCC
Macklin, L'hon. Paul Harold, secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et procureur général du Canada	Northumberland—Quinte West	Lib.
Malhi, L'hon. Gurbax, secrétaire parlementaire de la ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences	Bramalea—Gore—Malton	Lib.
Maloney, John	Welland	Lib.
Marleau, L'hon. Diane, secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor et ministre responsable de la Commission canadienne du blé	Sudbury	Lib.

Nom	Circonscription	Affiliation politique
Martin, Tony	Sault Ste. Marie	NPD
Masse, Brian	Windsor-Ouest	NPD
McCallum, L'hon. John, ministre du Revenu national	Markham—Unionville	Lib.
McGuinty, David	Ottawa-Sud	Lib.
McKay, L'hon. John, secrétaire parlementaire du ministre des Finances	Scarborough—Guildwood	Lib.
McTeague, L'hon. Dan, secrétaire parlementaire du ministre des Affaires étrangères	Pickering—Scarborough-Est	Lib.
Miller, Larry	Bruce—Grey—Owen Sound	PCC
Milliken, L'hon. Peter, Président	Kingston et les Îles	Lib.
Minna, L'hon. Maria, Beaches—East York	Beaches—East York	Lib.
Mitchell, L'hon. Andy, ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire	Parry Sound—Muskoka	Lib.
Myers, Lynn	Kitchener—Conestoga	Lib.
Nicholson, L'hon. Rob	Niagara Falls	PCC
O'Brien, Pat	London—Fanshawe	Lib.
O'Connor, Gordon	Carleton—Mississippi Mills	PCC
Oda, Bev	Durham	PCC
Parrish, Carolyn	Mississauga—Erindale	Ind.
Peterson, L'hon. Jim, ministre du Commerce international	Willowdale	Lib.
Phinney, Beth	Hamilton Mountain	Lib.
Pickard, L'hon. Jerry, secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie	Chatham-Kent—Essex	Lib.
Poilievre, Pierre	Nepean—Carleton	PCC
Powers, Russ	Ancaster—Dundas—Flamborough— Westdale	Lib.
Preston, Joe	Elgin—Middlesex—London	PCC
Ratansi, Yasmin	Don Valley-Est	Lib.
Redman, L'hon. Karen	Kitchener-Centre	Lib.
Reid, Scott	Lanark—Frontenac—Lennox and Addington	PCC
Rota, Anthony	Nipissing—Timiskaming	Lib.
Schellenberger, Gary	Perth—Wellington	PCC
Sgro, L'hon. Judy	York-Ouest	Lib.
Silva, Mario	Davenport	Lib.
St. Amand, Lloyd	Brant	Lib.
St. Denis, Brent	Algoma—Manitoulin—Kapusking	Lib.
Steckle, Paul	Huron—Bruce	Lib.
Stronach, Belinda	Newmarket—Aurora	PCC
Szabo, Paul	Mississauga-Sud	Lib.
Telegdi, L'hon. Andrew	Kitchener—Waterloo	Lib.
Temelkovski, Lui	Oak Ridges—Markham	Lib.
Tilson, David	Dufferin—Caledon	PCC
Tonks, Alan	York-Sud—Weston	Lib.
Torsney, L'hon. Paddy, secrétaire parlementaire de la ministre de la Coopération internationale	Burlington	Lib.
Ur, Rose-Marie	Lambton—Kent—Middlesex	Lib.
Valeri, L'hon. Tony, leader du gouvernement à la Chambre des communes	Hamilton-Est—Stoney Creek	Lib.
Valley, Roger	Kenora	Lib.
Van Loan, Peter	York—Simcoe	PCC
Volpe, L'hon. Joseph, ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration	Eglinton—Lawrence	Lib.
Wappel, Tom	Scarborough-Sud-Ouest	Lib.
Watson, Jeff	Essex	PCC
Wilfert, L'hon. Bryon, secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement	Richmond Hill	Lib.
Wrzesnewskyj, Borys	Etobicoke-Centre	Lib.

Nom	Circonscription	Affiliation politique
QUÉBEC (75)		
André, Guy.....	Berthier—Maskinongé.....	BQ
Asselin, Gérard.....	Manicouagan.....	BQ
Bachand, Claude.....	Saint-Jean.....	BQ
Bakopanos, L'hon. Eleni, secrétaire parlementaire du ministre du Développement social (économie sociale).....	Ahuntsic.....	Lib.
Bellavance, André.....	Richmond—Arthabaska.....	BQ
Bergeron, Stéphane.....	Verchères—Les Patriotes.....	BQ
Bigras, Bernard.....	Rosemont—La Petite-Patrie.....	BQ
Blais, Raynald.....	Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine.....	BQ
Boire, Alain.....	Beauharnois—Salaberry.....	BQ
Boivin, Françoise.....	Gatineau.....	Lib.
Bonsant, France.....	Compton—Stanstead.....	BQ
Bouchard, Robert.....	Chicoutimi—Le Fjord.....	BQ
Boulianne, Marc.....	Mégantic—L'Érable.....	BQ
Bourgeois, Diane.....	Terrebonne—Blainville.....	BQ
Brunelle, Paule.....	Trois-Rivières.....	BQ
Cardin, Serge.....	Sherbrooke.....	BQ
Carrier, Robert.....	Alfred-Pellan.....	BQ
Clavet, Roger.....	Louis-Hébert.....	BQ
Cleary, Bernard.....	Louis-Saint-Laurent.....	BQ
Coderre, L'hon. Denis.....	Bourassa.....	Lib.
Côté, Guy.....	Portneuf—Jacques-Cartier.....	BQ
Cotler, L'hon. Irwin, ministre de la Justice et procureur général du Canada.....	Mont-Royal.....	Lib.
Crête, Paul.....	Montmagny—L'Islet—Kamouraska— Rivière-du-Loup.....	BQ
Demers, Nicole.....	Laval.....	BQ
Deschamps, Johanne.....	Laurentides—Labelle.....	BQ
Desrochers, Odina.....	Lotbinière—Chutes-de-la-Chaudière.....	BQ
Dion, L'hon. Stéphane, ministre de l'Environnement.....	Saint-Laurent—Cartierville.....	Lib.
Drouin, L'hon. Claude, secrétaire parlementaire du premier ministre (collectivités rurales).....	Beauce.....	Lib.
Duceppe, Gilles.....	Laurier—Sainte-Marie.....	BQ
Faille, Meili.....	Vaudreuil-Soulanges.....	BQ
Folco, Raymonde.....	Laval—Les Îles.....	Lib.
Frulla, L'hon. Liza, ministre du Patrimoine canadien et ministre responsable de la Condition féminine.....	Jeanne-Le Ber.....	Lib.
Gagnon, Christiane.....	Québec.....	BQ
Gagnon, Marcel.....	Saint-Maurice—Champlain.....	BQ
Gagnon, Sébastien.....	Jonquière—Alma.....	BQ
Gaudet, Roger.....	Montcalm.....	BQ
Gauthier, Michel.....	Roberval—Lac-Saint-Jean.....	BQ
Guay, Monique.....	Rivière-du-Nord.....	BQ
Guimond, Michel.....	Montmorency—Charlevoix—Haute- Côte-Nord.....	BQ
Jennings, L'hon. Marlene, secrétaire parlementaire du premier ministre (Canada—États-Unis).....	Notre-Dame-de-Grâce—Lachine.....	Lib.
Kotto, Maka.....	Saint-Lambert.....	BQ
Laframboise, Mario.....	Argenteuil—Papineau—Mirabel.....	BQ
Lalonde, Francine.....	La Pointe-de-l'Île.....	BQ
Lapierre, L'hon. Jean, ministre des Transports.....	Outremont.....	Lib.

Nom	Circonscription	Affiliation politique
Lapierre, Réal	Lévis—Bellechasse	BQ
Lavallée, Carole	Saint-Bruno—Saint-Hubert	BQ
Lemay, Marc	Abitibi—Témiscamingue	BQ
Lessard, Yves	Chambly—Borduas	BQ
Lévesque, Yvon	Abitibi—Baie-James—Nunavik—Eeyou	BQ
Loubier, Yvan	Saint-Hyacinthe—Bagot	BQ
Marceau, Richard	Charlesbourg—Haute-Saint-Charles	BQ
Martin, Le très hon. Paul, premier ministre	LaSalle—Émard	Lib.
Ménard, Réal	Hochelaga	BQ
Ménard, Serge	Marc-Aurèle-Fortin	BQ
Pacetti, Massimo	Saint-Léonard—Saint-Michel	Lib.
Paquette, Pierre	Joliette	BQ
Paradis, L'hon. Denis	Brome—Missisquoi	Lib.
Patry, Bernard	Pierrefonds—Dollard	Lib.
Perron, Gilles-A.	Rivière-des-Mille-Îles	BQ
Pettigrew, L'hon. Pierre, ministre des Affaires étrangères	Papineau	Lib.
Picard, Pauline	Drummond	BQ
Plamondon, Louis	Bas-Richelieu—Nicolet—Bécancour	BQ
Poirier-Rivard, Denise	Châteauguay—Saint-Constant	BQ
Proulx, Marcel, vice-président des comités pléniers	Hull—Aylmer	Lib.
Robillard, L'hon. Lucienne, présidente du Conseil privé de la Reine pour le Canada, ministre des Affaires intergouvernementales et ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences	Westmount—Ville-Marie	Lib.
Rodriguez, Pablo	Honoré-Mercier	Lib.
Roy, Jean-Yves	Haute-Gaspésie—La Mitis—Matane—Matapédia	BQ
Saada, L'hon. Jacques, ministre de l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec et ministre responsable de la Francophonie...	Brossard—La Prairie	Lib.
Sauvageau, Benoît	Repentigny	BQ
Scarpaleggia, Francis	Lac-Saint-Louis	Lib.
Simard, Christian	Beauport—Limoilou	BQ
Smith, David	Pontiac	Lib.
St-Hilaire, Caroline	Longueuil—Pierre-Boucher	BQ
Thibault, Louise	Rimouski-Neigette—Témiscouata—Les Basques	BQ
Vincent, Robert	Shefford	BQ

SASKATCHEWAN (14)

Anderson, David	Cypress Hills—Grasslands	PCC
Batters, Dave	Palliser	PCC
Breitkreuz, Garry	Yorkton—Melville	PCC
Fitzpatrick, Brian	Prince Albert	PCC
Goodale, L'hon. Ralph, ministre des Finances	Wascana	Lib.
Harrison, Jeremy	Desnethé—Missinippi—Rivière Churchill	PCC
Komarnicki, Ed	Souris—Moose Mountain	PCC
Lukiwski, Tom	Regina—Lumsden—Lake Centre	PCC
Ritz, Gerry	Battlefords—Lloydminster	PCC
Scheer, Andrew	Regina—Qu'Appelle	PCC
Skelton, Carol	Saskatoon—Rosetown—Biggar	PCC
Trost, Bradley	Saskatoon—Humboldt	PCC
Vellacott, Maurice	Saskatoon—Wanuskewin	PCC

Nom	Circonscription	Affiliation politique
Yelich, Lynne	Blackstrap	PCC
TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR (7)		
Byrne, L'hon. Gerry, secrétaire parlementaire de la ministre des Affaires intergouvernementales	Humber—St. Barbe—Baie Verte	Lib.
Doyle, Norman	St. John's-Est	PCC
Efford, L'hon. R. John, ministre des Ressources naturelles	Avalon	Lib.
Hearn, Loyola.....	St. John's-Sud—Mount Pearl.....	PCC
Matthews, Bill	Random—Burin—St. George's	Lib.
Simms, Scott	Bonavista—Gander—Grand Falls—Windsor	Lib.
VACANCE.....	Labrador	
TERRITOIRES DU NORD-OUEST (1)		
Blondin-Andrew, L'hon. Ethel, ministre d'État (Nord canadien)	Western Arctic	Lib.
YUKON (1)		
Bagnell, L'hon. Larry, secrétaire parlementaire du ministre des Ressources naturelles	Yukon	Lib.

LISTE DES COMITÉS PERMANENTS ET DES SOUS-COMITÉS

(Au 25 février 2005 — 1^{re} Session, 38^e Législature)

ACCÈS À L'INFORMATION, PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS ET ÉTHIQUE

Président: David Chatters

Vice-présidents: Ed Broadbent
Derek Lee

Navdeep Bains
Marc Boulianne
Ken Epp

Russ Hiebert
Marlene Jennings

Mario Laframboise
Russ Powers

David Tilson
Paul Zed

(12)

Membres associés

Jim Abbott
Diane Ablonczy
Dean Allison
Rona Ambrose
Rob Anders
David Anderson
Dave Batters
Leon Benoit
James Bezan
Garry Breitkreuz
Gord Brown
Colin Carrie
Bill Casey
Rick Casson
Michael Chong
Joe Comartin
Paul Crête
John Cummins
Stockwell Day
Barry Devolin
Norman Doyle
John Duncan
Diane Finley
Brian Fitzpatrick
Steven Fletcher
Paul Forseth

Cheryl Gallant
Michel Gauthier
Yvon Godin
Peter Goldring
Gary Goodyear
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Nina Grewal
Helena Guergis
Michel Guimond
Art Hanger
Stephen Harper
Richard Harris
Jeremy Harrison
Loyola Hearn
Jay Hill
Betty Hinton
Rahim Jaffer
Brian Jean
Dale Johnston
Randy Kamp
Gerald Keddy
Jason Kenney
Ed Komarnicki
Daryl Kramp
Guy Lauzon

Jack Layton
Tom Lukiwski
Gary Lunn
James Lunney
Peter MacKay
Dave MacKenzie
Inky Mark
Pat Martin
Ted Menzies
Rob Merrifield
Larry Miller
Bob Mills
James Moore
Rob Moore
Anita Neville
Rob Nicholson
Gordon O'Connor
Deepak Obhrai
Bev Oda
Brian Pallister
Charlie Penson
Pauline Picard
Pierre Poilievre
Jim Prentice
Joe Preston
James Rajotte

Scott Reid
John Reynolds
Lee Richardson
Gerry Ritz
Andrew Scheer
Gary Schellenberger
Werner Schmidt
Carol Skelton
Joy Smith
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Darrel Stinson
Belinda Stronach
Greg Thompson
Myron Thompson
Vic Toews
Bradley Trost
Merv Tweed
Peter Van Loan
Maurice Vellacott
Tom Wappel
Mark Warawa
Jeff Watson
Randy White
John Williams
Lynne Yelich

AFFAIRES AUTOCHTONES ET DU DÉVELOPPEMENT DU GRAND NORD

Président: Nancy Karetak-Lindell

Vice-présidents: Bernard Cleary
Jeremy Harrison

Sue Barnes
André Bellavance
Gary Lunn

Pat Martin
Jim Prentice

Carol Skelton
David Smith

Lloyd St. Amand
Roger Valley

(12)

Membres associés

Jim Abbott
Diane Ablonczy
Dean Allison
Rona Ambrose
Rob Anders
David Anderson
Charlie Angus
Gérard Asselin
Larry Bagnell
Dave Batters
Leon Benoit
James Bezan
Garry Breitzkreuz
Gord Brown
Colin Carrie
Bill Casey
Rick Casson
David Chatters
Michael Chong
Jean Crowder
Nathan Cullen
John Cummins
Rodger Cuzner
Stockwell Day
Bev Desjarlais
Paul DeVillers
Barry Devolin

Norman Doyle
John Duncan
Ken Epp
Diane Finley
Brian Fitzpatrick
Steven Fletcher
Paul Forseth
Hedy Fry
Cheryl Gallant
Peter Goldring
Gary Goodyear
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Nina Grewal
Helena Guergis
Art Hanger
Stephen Harper
Richard Harris
Loyola Hearn
Russ Hiebert
Jay Hill
Betty Hinton
Charles Hubbard
Rahim Jaffer
Brian Jean
Dale Johnston
Randy Kamp

Gerald Keddy
Jason Kenney
Ed Komarnicki
Daryl Kramp
Guy Lauzon
Marc Lemay
Yvon Lévesque
Tom Lukiwski
James Lunney
Peter MacKay
Dave MacKenzie
Inky Mark
Tony Martin
Ted Menzies
Rob Merrifield
Larry Miller
Bob Mills
James Moore
Rob Moore
Rob Nicholson
Gordon O'Connor
Deepak Obhrai
Bev Oda
Brian Pallister
Charlie Penson
Pierre Poilievre
Joe Preston

James Rajotte
Scott Reid
John Reynolds
Lee Richardson
Gerry Ritz
Andrew Scheer
Gary Schellenberger
Werner Schmidt
Joy Smith
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Darrel Stinson
Belinda Stronach
Greg Thompson
Myron Thompson
David Tilson
Vic Toews
Bradley Trost
Merv Tweed
Peter Van Loan
Maurice Vellacott
Mark Warawa
Jeff Watson
Randy White
John Williams
Lynne Yelich

AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET COMMERCE INTERNATIONAL

Président: Bernard Patry

Vice-présidents: Francine Lalonde
Kevin Sorenson

Maurizio Bevilacqua
Stockwell Day
Lawrence MacAulay

Alexa McDonough
Dan McTeague

Ted Menzies
Pierre Paquette

Beth Phinney
Belinda Stronach

(12)

Membres associés

Jim Abbott
Diane Ablonczy
Dean Allison
Rona Ambrose
Rob Anders
David Anderson
David Anderson
Guy André
Claude Bachand
Larry Bagnell
Navdeep Bains
Dave Batters
Colleen Beaumier
Don Bell
André Bellavance
Leon Benoit
Stéphane Bergeron
James Bezan
Raymond Bonin
Don Boudria
Diane Bourgeois
Garry Breitreuz
Ed Broadbent
Bonnie Brown
Gord Brown
Sarmite Bulte
John Cannis
Gary Carr
Colin Carrie
Bill Casey
Rick Casson
Marlene Catterall
David Chatters
Michael Chong
Roger Clavet
Denis Coderre
John Cummins

Johanne Deschamps
Bev Desjarlais
Odina Desrochers
Barry Devolin
Ruby Dhalla
Norman Doyle
John Duncan
Wayne Easter
Ken Epp
Mark Eyking
Diane Finley
Brian Fitzpatrick
Steven Fletcher
Raymonde Folco
Paul Forseth
Cheryl Gallant
Marc Godbout
Peter Goldring
Gary Goodyear
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Nina Grewal
Helena Guergis
Art Hanger
Stephen Harper
Richard Harris
Jeremy Harrison
Loyola Hearn
Russ Hiebert
Jay Hill
Betty Hinton
Mark Holland
Rahim Jaffer
Brian Jean
Marlene Jennings
Dale Johnston
Peter Julian

Randy Kamp
Gerald Keddy
Jason Kenney
Wajid Khan
David Kilgour
Ed Komarnicki
Daryl Kramp
Guy Lauzon
Jack Layton
Tom Lukiwski
Gary Lunn
James Lunney
Peter MacKay
Dave MacKenzie
John Maloney
Inky Mark
Keith Martin
Brian Masse
David McGuinty
Rob Merrifield
Larry Miller
Bob Mills
Maria Minna
James Moore
Rob Moore
Anita Neville
Rob Nicholson
Gordon O'Connor
Deepak Obhrai
Bev Oda
Brian Pallister
Denis Paradis
Charlie Penson
Pierre Poilievre
Jim Prentice
Joe Preston
James Rajotte

Scott Reid
John Reynolds
Lee Richardson
Gerry Ritz
Pablo Rodriguez
Anthony Rota
Michael Savage
Andy Savoy
Andrew Scheer
Gary Schellenberger
Werner Schmidt
Mario Silva
Carol Skelton
Joy Smith
Monte Solberg
Brent St. Denis
Darrel Stinson
Robert Thibault
Greg Thompson
Myron Thompson
David Tilson
Vic Toews
Alan Tonks
Paddy Torsney
Bradley Trost
Merv Tweed
Roger Valley
Peter Van Loan
Maurice Vellacott
Mark Warawa
Jeff Watson
Randy White
John Williams
Borys Wrzesnewskyj
Lynne Yelich
Paul Zed

SOUS-COMITÉ DU COMMERCE INTERNATIONAL, DES DIFFÉRENDS COMMERCIAUX ET DES INVESTISSEMENTS INTERNATIONAUX

Président: John Cannis

Vice-président: Ted Menzies

Mark Eyking
Marlene Jennings

Peter Julian

Pierre Paquette

Belinda Stronach

(7)

SOUS-COMITÉ DES DROITS DE LA PERSONNE ET DU DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL

Président:	David Kilgour	Vice-président:	Stockwell Day
Navdeep Bains	Ed Broadbent	Peter Goldring	Paddy Torsney
Diane Bourgeois			(7)

AGRICULTURE ET AGROALIMENTAIRE

Président:	Paul Steckle	Vice-présidents:	Denise Poirier-Rivard Gerry Ritz
David Anderson	Claude Drouin	Roger Gaudet	Larry Miller
Charlie Angus	Wayne Easter	David Kilgour	Rose-Marie Ur
James Bezan			(12)

Membres associés

Jim Abbott	Brian Fitzpatrick	Daryl Kramp	John Reynolds
Diane Ablonczy	Steven Fletcher	Guy Lauzon	Lee Richardson
Peter Adams	Paul Forseth	Tom Lukiwski	Andy Savoy
Dean Allison	Cheryl Gallant	Gary Lunn	Andrew Scheer
Rona Ambrose	Yvon Godin	James Lunney	Gary Schellenberger
Rob Anders	Peter Goldring	Peter MacKay	Werner Schmidt
Dave Batters	Gary Goodyear	Dave MacKenzie	Carol Skelton
André Bellavance	Jim Gouk	John Maloney	Joy Smith
Leon Benoit	Gurmant Grewal	Inky Mark	Monte Solberg
Garry Breitkreuz	Nina Grewal	Ted Menzies	Kevin Sorenson
Gord Brown	Helena Guergis	Rob Merrifield	Darrel Stinson
Colin Carrie	Art Hanger	Bob Mills	Peter Stoffer
Bill Casey	Stephen Harper	James Moore	Belinda Stronach
Rick Casson	Richard Harris	Rob Moore	Greg Thompson
David Chatters	Jeremy Harrison	Rob Nicholson	Myron Thompson
Michael Chong	Loyola Hearn	Gordon O'Connor	David Tilson
Joe Comartin	Russ Hiebert	Deepak Obhrai	Vic Toews
John Cummins	Jay Hill	Bev Oda	Bradley Trost
Stockwell Day	Betty Hinton	Brian Pallister	Merv Tweed
Johanne Deschamps	Charles Hubbard	Pierre Paquette	Peter Van Loan
Bev Desjarlais	Rahim Jaffer	Charlie Penson	Maurice Vellacott
Barry Devolin	Brian Jean	Pierre Poilievre	Mark Warawa
Norman Doyle	Dale Johnston	Jim Prentice	Jeff Watson
John Duncan	Randy Kamp	Joe Preston	Randy White
Ken Epp	Gerald Keddy	James Rajotte	John Williams
Mark Eyking	Jason Kenney	Scott Reid	Lynne Yelich
Diane Finley	Ed Komarnicki		

CITOYENNETÉ ET IMMIGRATION

Président: Andrew Telegdi

Vice-présidents: Meili Faille
Inky Mark

Diane Ablonczy
David Anderson
Colleen Beaumier

Roger Clavet
Hedy Fry

Helena Guergis
Rahim Jaffer

Bill Siksay
Lui Temelkovski

(12)

Membres associés

Jim Abbott
Dean Allison
Rona Ambrose
Rob Anders
David Anderson
Guy André
Jean Augustine
Eleni Bakopanos
Dave Batters
Don Bell
Leon Benoit
James Bezan
Diane Bourgeois
Garry Breitkreuz
Gord Brown
Gary Carr
Colin Carrie
Bill Casey
Rick Casson
David Chatters
Michael Chong
David Christopherson
Joe Comartin
John Cummins
Libby Davies
Stockwell Day
Odina Desrochers
Barry Devolin
Norman Doyle
Claude Drouin

John Duncan
Ken Epp
Diane Finley
Brian Fitzpatrick
Steven Fletcher
Raymonde Folco
Paul Forseth
Cheryl Gallant
Peter Goldring
Gary Goodyear
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Nina Grewal
Art Hanger
Stephen Harper
Richard Harris
Jeremy Harrison
Loyola Hearn
Russ Hiebert
Jay Hill
Betty Hinton
Brian Jean
Dale Johnston
Peter Julian
Randy Kamp
Gerald Keddy
Jason Kenney
Wajid Khan
Ed Komarnicki
Daryl Kramp

Francine Lalonde
Guy Lauzon
Jack Layton
Tom Lukiwski
Gary Lunn
James Lunney
Peter MacKay
Dave MacKenzie
Pat Martin
Brian Masse
David McGuinty
Ted Menzies
Rob Merrifield
Larry Miller
Bob Mills
James Moore
Rob Moore
Anita Neville
Rob Nicholson
Pat O'Brien
Gordon O'Connor
Deepak Obhrai
Bev Oda
Brian Pallister
Charlie Penson
Beth Phinney
Pierre Poilievre
Jim Prentice
Joe Preston

James Rajotte
Scott Reid
John Reynolds
Lee Richardson
Gerry Ritz
Andrew Scheer
Gary Schellenberger
Werner Schmidt
Mario Silva
Carol Skelton
Joy Smith
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Darrel Stinson
Belinda Stronach
Greg Thompson
Myron Thompson
David Tilson
Vic Toews
Bradley Trost
Merv Tweed
Peter Van Loan
Maurice Vellacott
Mark Warawa
Judy Wasylcyia-Leis
Jeff Watson
Randy White
John Williams
Lynne Yelich

COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Président:

Vice-président:

COMPTES PUBLICS**Président:** John Williams**Vice-présidents:** Mark Holland
Benoît SauvageauDean Allison
Gary Carr
David ChristophersonBrian Fitzpatrick
Sébastien GagnonDaryl Kramp
Walt LastewkaShawn Murphy
Borys Wrzesnewskyj

(12)

Membres associésJim Abbott
Diane Ablonczy
Rona Ambrose
Rob Anders
David Anderson
Dave Batters
Leon Benoit
James Bezan
Robert Bouchard
Garry Breitkreuz
Gord Brown
Colin Carrie
Bill Casey
Rick Casson
David Chatters
Michael Chong
John Cummins
Stockwell Day
Bev Desjarlais
Barry Devolin
Norman Doyle
John Duncan
Ken Epp
Diane Finley
Steven Fletcher
Paul ForsethCheryl Gallant
Peter Goldring
Gary Goodyear
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Nina Grewal
Helena Guergis
Art Hanger
Stephen Harper
Richard Harris
Jeremy Harrison
Loyola Hearn
Russ Hiebert
Jay Hill
Betty Hinton
Rahim Jaffer
Brian Jean
Dale Johnston
Peter Julian
Randy Kamp
Gerald Keddy
Jason Kenney
David Kilgour
Ed Komarnicki
Guy Lauzon
Jack LaytonTom Lukiwski
Gary Lunn
James Lunney
Peter MacKay
Dave MacKenzie
Inky Mark
Diane Marleau
Pat Martin
David McGuinty
Ted Menzies
Rob Merrifield
Larry Miller
Bob Mills
James Moore
Rob Moore
Rob Nicholson
Gordon O'Connor
Deepak Obhrai
Bev Oda
Brian Pallister
Charlie Penson
Pierre Poilievre
Jim Prentice
Joe Preston
James Rajotte
Scott ReidJohn Reynolds
Lee Richardson
Gerry Ritz
Andrew Scheer
Gary Schellenberger
Werner Schmidt
Carol Skelton
Joy Smith
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Darrel Stinson
Belinda Stronach
Louise Thibault
Greg Thompson
Myron Thompson
David Tilson
Vic Toews
Bradley Trost
Merv Tweed
Peter Van Loan
Maurice Vellacott
Mark Warawa
Judy Wasylcyia-Leis
Jeff Watson
Randy White
Lynne Yelich

CONDITION FÉMININE**Président:** Anita Neville**Vice-présidents:** Jean Crowder
Nina GrewalFrance Bonsant
Paule Brunelle
Sarmite BulteHelena Guergis
Susan KadisRuss Powers
Joy SmithPaddy Torsney
Lynne Yelich

(12)

Membres associésJim Abbott
Diane Ablonczy
Dean Allison
Rona Ambrose
Rob Anders
David Anderson
Jean Augustine
Dave Batters
Don Bell
Leon Benoit
James Bezan
Diane Bourgeois
Garry Breitzkreuz
Gord Brown
Colin Carrie
Bill Casey
Rick Casson
David Chatters
Michael Chong
John Cummins
Libby Davies
Stockwell Day
Nicole Demers
Bev Desjarlais
Barry Devolin
Ruby Dhalla
Norman DoyleJohn Duncan
Ken Epp
Diane Finley
Brian Fitzpatrick
Steven Fletcher
Paul Forseth
Christiane Gagnon
Cheryl Gallant
Peter Goldring
Gary Goodyear
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Art Hanger
Stephen Harper
Richard Harris
Jeremy Harrison
Loyola Hearn
Russ Hiebert
Jay Hill
Betty Hinton
Rahim Jaffer
Brian Jean
Dale Johnston
Randy Kamp
Gerald Keddy
Jason Kenney
Ed KomarnickiDaryl Kramp
Guy Lauzon
Jack Layton
Tom Lukiwski
Gary Lunn
James Lunney
Peter MacKay
Dave MacKenzie
Inky Mark
Alexa McDonough
Ted Menzies
Rob Merrifield
Larry Miller
Bob Mills
Maria Minna
James Moore
Rob Moore
Rob Nicholson
Gordon O'Connor
Deepak Obhrai
Bev Oda
Brian Pallister
Charlie Penson
Pierre Poilievre
Jim Prentice
Joe PrestonJames Rajotte
Scott Reid
John Reynolds
Lee Richardson
Gerry Ritz
Andrew Scheer
Gary Schellenberger
Werner Schmidt
Carol Skelton
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Darrel Stinson
Belinda Stronach
Greg Thompson
Myron Thompson
David Tilson
Vic Toews
Bradley Trost
Merv Tweed
Peter Van Loan
Maurice Vellacott
Mark Warawa
Judy Wasylcia-Leis
Jeff Watson
Randy White
John Williams

DÉFENSE NATIONALE ET ANCIENS COMBATTANTS

Président: Pat O'Brien

Vice-présidents: Claude Bachand
Rick Casson

Larry Bagnell
Bill Blaikie
Betty Hinton

Judi Longfield
Dave MacKenzie

Keith Martin
Gordon O'Connor

Gilles-A. Perron
Anthony Rota

(12)

Membres associés

Jim Abbott
Diane Ablonczy
Dean Allison
Rona Ambrose
Rob Anders
David Anderson
Dave Batters
Leon Benoit
James Bezan
Bernard Bigras
Garry Breitzkreuz
Gord Brown
Colin Carrie
Robert Carrier
Bill Casey
David Chatters
Michael Chong
Roger Clavet
John Cummins
Stockwell Day
Odina Desrochers
Barry Devolin
Norman Doyle
John Duncan
Ken Epp
Diane Finley
Brian Fitzpatrick
Steven Fletcher

Paul Forseth
Cheryl Gallant
Peter Goldring
Gary Goodyear
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Nina Grewal
Helena Guergis
Art Hanger
Stephen Harper
Richard Harris
Jeremy Harrison
Loyola Hearn
Russ Hiebert
Jay Hill
Rahim Jaffer
Brian Jean
Dale Johnston
Peter Julian
Randy Kamp
Gerald Keddy
Jason Kenney
Wajid Khan
Ed Komarnicki
Daryl Kramp
Francine Lalonde
Guy Lauzon

Tom Lukiwski
Gary Lunn
James Lunney
Peter MacKay
John Maloney
Inky Mark
Dan McTeague
Ted Menzies
Rob Merrifield
Larry Miller
Bob Mills
James Moore
Rob Moore
Anita Neville
Rob Nicholson
Deepak Obhrai
Bev Oda
Brian Pallister
Charlie Penson
Pierre Poilievre
Jim Prentice
Joe Preston
Marcel Proulx
James Rajotte
Scott Reid
John Reynolds
Lee Richardson

Gerry Ritz
Andrew Scheer
Gary Schellenberger
Werner Schmidt
Scott Simms
Carol Skelton
Joy Smith
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Caroline St-Hilaire
Darrel Stinson
Peter Stoffer
Belinda Stronach
Greg Thompson
Myron Thompson
David Tilson
Vic Toews
Bradley Trost
Merv Tweed
Rose-Marie Ur
Peter Van Loan
Maurice Vellacott
Mark Warawa
Jeff Watson
Randy White
John Williams
Lynne Yelich

SOUS-COMITÉ DES ANCIENS COMBATTANTS

Président: Anthony Rota

Vice-président: Betty Hinton

Larry Bagnell
Gordon O'Connor

Gilles-A. Perron

Peter Stoffer

Rose-Marie Ur

(7)

DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES, DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES, DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET CONDITION DES PERSONNES HANDICAPÉES

Président:	Raymonde Folco	Vice-présidents:	Paul Forseth Christiane Gagnon	
Peter Adams	Barry Devolin	Yves Lessard	Yasmin Ratansi	(12)
Eleni Bakopanos	Ed Komarnicki	Tony Martin	Peter Van Loan	
Jean-Claude D'Amours				

Membres associés

Jim Abbott	Ruby Dhalla	Randy Kamp	Joe Preston
Diane Ablonczy	Norman Doyle	Gerald Keddy	James Rajotte
Dean Allison	John Duncan	Jason Kenney	Scott Reid
Rona Ambrose	Ken Epp	Daryl Kramp	John Reynolds
Rob Anders	Diane Finley	Guy Lauzon	Lee Richardson
David Anderson	Brian Fitzpatrick	Carole Lavallée	Gerry Ritz
Dave Batters	Steven Fletcher	Judi Longfield	Andrew Scheer
Don Bell	Hedy Fry	Tom Lukiwski	Gary Schellenberger
Leon Benoit	Marcel Gagnon	Gary Lunn	Werner Schmidt
Stéphane Bergeron	Cheryl Gallant	James Lunney	Christian Simard
James Bezan	Marc Godbout	Lawrence MacAulay	Carol Skelton
Alain Boire	Yvon Godin	Peter MacKay	David Smith
France Bonsant	Peter Goldring	Dave MacKenzie	Joy Smith
Ken Boshcoff	Gary Goodyear	Gurbax Malhi	Monte Solberg
Garry Breitkreuz	Jim Gouk	Inky Mark	Kevin Sorenson
Ed Broadbent	Gurmant Grewal	Alexa McDonough	Darrel Stinson
Gord Brown	Nina Grewal	Ted Menzies	Belinda Stronach
Paule Brunelle	Helena Guergis	Rob Merrifield	Greg Thompson
Colin Carrie	Art Hanger	Larry Miller	Myron Thompson
Bill Casey	Stephen Harper	Bob Mills	David Tilson
Rick Casson	Richard Harris	James Moore	Vic Toews
David Chatters	Jeremy Harrison	Rob Moore	Bradley Trost
Michael Chong	Loyola Hearn	Anita Neville	Merv Tweed
David Christopherson	Russ Hiebert	Rob Nicholson	Maurice Vellacott
Denis Coderre	Jay Hill	Gordon O'Connor	Robert Vincent
Jean Crowder	Betty Hinton	Deepak Obhrai	Mark Warawa
Nathan Cullen	Rahim Jaffer	Bev Oda	Judy Wasylcyia-Leis
John Cummins	Brian Jean	Brian Pallister	Jeff Watson
Rodger Cuzner	Dale Johnston	Charlie Penson	Randy White
Libby Davies	Peter Julian	Pierre Poilievre	John Williams
Stockwell Day	Susan Kadis	Jim Prentice	Lynne Yelich
Nicole Demers			

SOUS-COMITÉ SUR LES FONDS DE L'ASSURANCE-EMPLOI

Président:	Rodger Cuzner	Vice-président:		
Jean-Claude D'Amours	Yvon Godin	Yves Lessard	Peter Van Loan	(5)

SOUS-COMITÉ DE LA CONDITION DES PERSONNES HANDICAPÉES

Président:	Ken Boshcoff	Vice-président:	Carol Skelton	
Ruby Dhalla	Peter Julian	Robert Vincent		(5)

ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

Président: Alan Tonks

Vice-présidents: Bernard Bigras
Lee Richardson

Nathan Cullen
Brian Jean
David McGuinty

Bob Mills
Denis Paradis

Yasmin Ratansi
Christian Simard

Jeff Watson
Bryon Wilfert

(12)

Membres associés

Jim Abbott
Diane Ablonczy
Dean Allison
Rona Ambrose
Rob Anders
David Anderson
Gérard Asselin
Dave Batters
Leon Benoit
James Bezan
Ken Boshcoff
Marc Boulianne
Garry Breitzkreuz
Gord Brown
Serge Cardin
Colin Carrie
Bill Casey
Rick Casson
Marlene Catterall
David Chatters
Michael Chong
Joe Comartin
Paul Crête
Jean Crowder
John Cummins
Stockwell Day
Barry Devolin
Norman Doyle
John Duncan
Ken Epp

Diane Finley
Brian Fitzpatrick
Steven Fletcher
Raymonde Folco
Paul Forseth
Cheryl Gallant
Peter Goldring
Gary Goodyear
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Nina Grewal
Helena Guergis
Art Hanger
Stephen Harper
Richard Harris
Jeremy Harrison
Loyola Hearn
Russ Hiebert
Jay Hill
Betty Hinton
Mark Holland
Charles Hubbard
Rahim Jaffer
Dale Johnston
Peter Julian
Randy Kamp
Nancy Karetak-Lindell
Gerald Keddy
Jason Kenney
Ed Komarnicki

Daryl Kramp
Guy Lauzon
Jack Layton
Tom Lukiwski
Gary Lunn
James Lunney
Peter MacKay
Dave MacKenzie
John Maloney
Inky Mark
Ted Menzies
Rob Merrifield
Larry Miller
Maria Minna
James Moore
Rob Moore
Rob Nicholson
Gordon O'Connor
Deepak Obhrai
Bev Oda
Brian Pallister
Charlie Penson
Pierre Poilievre
Russ Powers
Jim Prentice
Joe Preston
James Rajotte
Scott Reid
John Reynolds
Gerry Ritz

Pablo Rodriguez
Andy Savoy
Francis Scarpaleggia
Andrew Scheer
Gary Schellenberger
Werner Schmidt
Mario Silva
Carol Skelton
Joy Smith
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Lloyd St. Amand
Darrel Stinson
Peter Stoffer
Belinda Stronach
Paul Szabo
Greg Thompson
Myron Thompson
David Tilson
Vic Toews
Bradley Trost
Merv Tweed
Roger Valley
Peter Van Loan
Maurice Vellacott
Mark Warawa
Randy White
John Williams
Lynne Yelich

FINANCES

Président: Massimo Pacetti

Vice-présidents: Yvan Loubier
Charlie Penson

Rona Ambrose	Charles Hubbard	Maria Minna	Monte Solberg	(12)
Don Bell	John McKay	Brian Pallister	Judy Wasylcyia-Leis	
Guy Côté				

Membres associés

Jim Abbott	Ken Epp	Mario Laframboise	Anthony Rota
Diane Ablonczy	Diane Finley	Réal Lapierre	Benoît Sauvageau
Dean Allison	Brian Fitzpatrick	Guy Lauzon	Michael Savage
Rob Anders	Steven Fletcher	Jack Layton	Andrew Scheer
David Anderson	Paul Forseth	Tom Lukiwski	Gary Schellenberger
David Anderson	Cheryl Gallant	Gary Lunn	Werner Schmidt
Navdeep Bains	Peter Goldring	James Lunney	Judy Sgro
Dave Batters	Gary Goodyear	Peter MacKay	Bill Siksay
Leon Benoit	Jim Gouk	Dave MacKenzie	Carol Skelton
James Bezan	Gurmant Grewal	John Maloney	Joy Smith
Robert Bouchard	Nina Grewal	Inky Mark	Kevin Sorenson
Garry Breitkreuz	Helena Guergis	David McGuinty	Brent St. Denis
Bonnie Brown	Art Hanger	Ted Menzies	Darrel Stinson
Gord Brown	Stephen Harper	Rob Merrifield	Belinda Stronach
Colin Carrie	Richard Harris	Larry Miller	Paul Szabo
Bill Casey	Jeremy Harrison	Bob Mills	Robert Thibault
Rick Casson	Loyola Hearn	James Moore	Greg Thompson
David Chatters	Russ Hiebert	Rob Moore	Myron Thompson
Michael Chong	Jay Hill	Rob Nicholson	David Tilson
David Christopherson	Betty Hinton	Gordon O'Connor	Vic Toews
Jean Crowder	Rahim Jaffer	Deepak Obhrai	Bradley Trost
Roy Cullen	Brian Jean	Bev Oda	Merv Tweed
John Cummins	Marlene Jennings	Pierre Paquette	Peter Van Loan
Rodger Cuzner	Dale Johnston	Pierre Poilievre	Maurice Vellacott
Stockwell Day	Peter Julian	Jim Prentice	Mark Warawa
Johanne Deschamps	Randy Kamp	Joe Preston	Jeff Watson
Bev Desjarlais	Gerald Keddy	James Rajotte	Randy White
Barry Devolin	Jason Kenney	Scott Reid	John Williams
Ruby Dhalla	Wajid Khan	John Reynolds	Borys Wrzesnewskyj
Norman Doyle	Ed Komarnicki	Lee Richardson	Lynne Yelich
John Duncan	Daryl Kramp	Gerry Ritz	

SOUS-COMITÉ SUR LE DÉSÉQUILIBRE FISCAL

Président: Yvan Loubier

Vice-président:

Rona Ambrose	Don Bell	Guy Côté	Judy Wasylcyia-Leis	(5)
--------------	----------	----------	---------------------	-----

INDUSTRIE, RESSOURCES NATURELLES, SCIENCES ET TECHNOLOGIE

Président: Brent St. Denis

Vice-présidents: Paul Crête
Werner Schmidt

Serge Cardin
Michael Chong
Denis Coderre

John Duncan
Brian Masse

Lynn Myers
Jerry Pickard

Andy Savoy
Bradley Trost

(12)

Membres associés

Jim Abbott
Diane Ablonczy
Dean Allison
Rona Ambrose
Rob Anders
David Anderson
Gérard Asselin
Larry Bagnell
Navdeep Bains
Dave Batters
Don Bell
Leon Benoit
Maurizio Bevilacqua
James Bezan
Bernard Bigras
Raymond Bonin
Ken Boshcoff
Marc Boulianne
Garry Breitkreuz
Gord Brown
Sarmite Bulte
Colin Carrie
Robert Carrier
Bill Casey
Rick Casson
Marlene Catterall
David Chatters
David Christopherson
Guy Côté
Jean Crowder
John Cummins
Libby Davies
Stockwell Day
Barry Devolin

Norman Doyle
Ken Epp
Diane Finley
Brian Fitzpatrick
Steven Fletcher
Paul Forseth
Hedy Fry
Sébastien Gagnon
Cheryl Gallant
Yvon Godin
Peter Goldring
Gary Goodyear
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Nina Grewal
Helena Guergis
Art Hanger
Stephen Harper
Richard Harris
Jeremy Harrison
Loyola Hearn
Russ Hiebert
Jay Hill
Betty Hinton
Mark Holland
Rahim Jaffer
Brian Jean
Marlene Jennings
Dale Johnston
Peter Julian
Randy Kamp
Gerald Keddy
Jason Kenney
Ed Komarnicki

Daryl Kramp
Mario Laframboise
Réal Lapierre
Guy Lauzon
Jack Layton
Yvon Lévesque
Yvan Loubier
Tom Lukiwski
Gary Lunn
James Lunney
Peter MacKay
Dave MacKenzie
John Maloney
Inky Mark
Tony Martin
David McGuinty
Ted Menzies
Rob Merrifield
Larry Miller
Bob Mills
James Moore
Rob Moore
Rob Nicholson
Gordon O'Connor
Deepak Obhrai
Bev Oda
Massimo Pacetti
Brian Pallister
Charlie Penson
Beth Phinney
Pierre Poilievre
Jim Prentice
Joe Preston
James Rajotte

Yasmin Ratansi
Scott Reid
John Reynolds
Lee Richardson
Gerry Ritz
Anthony Rota
Francis Scarpaleggia
Andrew Scheer
Gary Schellenberger
Bill Siksay
Scott Simms
Carol Skelton
David Smith
Joy Smith
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Caroline St-Hilaire
Darrel Stinson
Peter Stoffer
Belinda Stronach
Robert Thibault
Greg Thompson
Myron Thompson
David Tilson
Vic Toews
Paddy Torsney
Merv Tweed
Peter Van Loan
Maurice Vellacott
Mark Warawa
Jeff Watson
Randy White
John Williams
Lynne Yelich

JUSTICE, DROITS DE LA PERSONNE, SÉCURITÉ PUBLIQUE ET PROTECTION CIVILE

Président: Paul DeVillers

Vice-présidents: Garry Breitreuz
Richard Marceau

Diane Bourgeois	Paul Harold Macklin	Anita Neville	Vic Toews	(12)
Joe Comartin	John Maloney	Myron Thompson	Mark Warawa	
Roy Cullen				

Membres associés

Jim Abbott	Paul Forseth	Guy Lauzon	John Reynolds
Diane Ablonczy	Hedy Fry	Derek Lee	Lee Richardson
Dean Allison	Cheryl Gallant	Tom Lukiwski	Gerry Ritz
Rona Ambrose	Peter Goldring	Gary Lunn	Andrew Scheer
Rob Anders	Gary Goodyear	James Lunney	Gary Schellenberger
David Anderson	Jim Gouk	Peter MacKay	Werner Schmidt
Jean Augustine	Gurmant Grewal	Dave MacKenzie	Bill Siksay
Dave Batters	Nina Grewal	Inky Mark	Carol Skelton
Leon Benoit	Helena Guergis	David McGuinty	Joy Smith
James Bezan	Art Hanger	Serge Ménard	Monte Solberg
Bill Blaikie	Stephen Harper	Ted Menzies	Kevin Sorenson
Gord Brown	Richard Harris	Rob Merrifield	Lloyd St. Amand
Paule Brunelle	Jeremy Harrison	Larry Miller	Darrel Stinson
Colin Carrie	Loyola Hearn	Bob Mills	Belinda Stronach
Bill Casey	Russ Hiebert	James Moore	Greg Thompson
Rick Casson	Jay Hill	Rob Moore	David Tilson
David Chatters	Betty Hinton	Rob Nicholson	Paddy Torsney
Michael Chong	Rahim Jaffer	Gordon O'Connor	Bradley Trost
John Cummins	Brian Jean	Deepak Obhrai	Merv Tweed
Libby Davies	Marlene Jennings	Bev Oda	Peter Van Loan
Stockwell Day	Dale Johnston	Brian Pallister	Maurice Vellacott
Barry Devolin	Randy Kamp	Charlie Penson	Tom Wappel
Norman Doyle	Gerald Keddy	Pierre Poilievre	Jeff Watson
John Duncan	Jason Kenney	Jim Prentice	Randy White
Ken Epp	Ed Komarnicki	Joe Preston	John Williams
Diane Finley	Daryl Kramp	James Rajotte	Lynne Yelich
Brian Fitzpatrick	Mario Laframboise	Scott Reid	Paul Zed
Steven Fletcher			

SOUS-COMITÉ DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE ET NATIONALE

Président: Paul Zed

Vice-présidents: Serge Ménard
Kevin Sorenson

Joe Comartin	Roy Cullen	Peter MacKay	Tom Wappel	(7)
--------------	------------	--------------	------------	-----

SOUS-COMITÉ DE L'EXAMEN DES LOIS SUR LE RACOLAGE

Président: John Maloney

Vice-président: Libby Davies

Paule Brunelle	Hedy Fry	Art Hanger		(5)
----------------	----------	------------	--	-----

LANGUES OFFICIELLES

Président: Pablo Rodriguez

Vice-présidents: Yvon Godin
Pierre Poilievre

Guy André	Odina Desrochers	Guy Lauzon	Raymond Simard	(12)
Françoise Boivin	Marc Godbout	Andrew Scheer	Maurice Vellacott	
Jean-Claude D'Amours				

Membres associés

Jim Abbott	Diane Finley	Ed Komarnicki	Scott Reid
Diane Ablonczy	Brian Fitzpatrick	Maka Kotto	John Reynolds
Dean Allison	Steven Fletcher	Daryl Kramp	Lee Richardson
Rona Ambrose	Paul Forseth	Jack Layton	Gerry Ritz
Rob Anders	Cheryl Gallant	Tom Lukiwski	Gary Schellenberger
David Anderson	Peter Goldring	Gary Lunn	Werner Schmidt
Dave Batters	Gary Goodyear	James Lunney	Carol Skelton
Leon Benoit	Jim Gouk	Peter MacKay	Joy Smith
Stéphane Bergeron	Gurmant Grewal	Dave MacKenzie	Monte Solberg
James Bezan	Nina Grewal	Inky Mark	Kevin Sorenson
Don Boudria	Helena Guergis	Ted Menzies	Darrel Stinson
Garry Breitkreuz	Art Hanger	Rob Merrifield	Belinda Stronach
Ed Broadbent	Stephen Harper	Larry Miller	Greg Thompson
Gord Brown	Richard Harris	Bob Mills	Myron Thompson
Colin Carrie	Jeremy Harrison	James Moore	David Tilson
Bill Casey	Loyola Hearn	Rob Moore	Vic Toews
Rick Casson	Russ Hiebert	Rob Nicholson	Bradley Trost
David Chatters	Jay Hill	Gordon O'Connor	Merv Tweed
Michael Chong	Betty Hinton	Deepak Obhrai	Peter Van Loan
Joe Comartin	Rahim Jaffer	Bev Oda	Mark Warawa
John Cummins	Brian Jean	Brian Pallister	Judy Wasylcyia-Leis
Stockwell Day	Dale Johnston	Charlie Penson	Jeff Watson
Barry Devolin	Peter Julian	Jim Prentice	Randy White
Norman Doyle	Randy Kamp	Joe Preston	John Williams
John Duncan	Gerald Keddy	James Rajotte	Lynne Yelich
Ken Epp	Jason Kenney		

LIAISON

Président: Bonnie Brown

Vice-président: Roger Gallaway

Leon Benoit	Raymonde Folco	Massimo Pacetti	Andrew Telegdi	(22)
Don Boudria	Gurmant Grewal	Bernard Patry	Alan Tonks	
Marlene Catterall	Nancy Karetak-Lindell	Pablo Rodriguez	Maurice Vellacott	
David Chatters	Anita Neville	Brent St. Denis	Tom Wappel	
Paul DeVillers	Pat O'Brien	Paul Steckle	John Williams	

Membres associés

Claude Bachand	Yvon Godin	Derek Lee	Denise Poirier-Rivard
Bernard Bigras	Jim Gouk	Yvan Loubier	Lee Richardson
Garry Breitkreuz	Nina Grewal	Richard Marceau	Gerry Ritz
Ed Broadbent	Monique Guay	Inky Mark	Benoît Sauvageau
Rick Casson	Michel Guimond	Pat Martin	Gary Schellenberger
Bernard Cleary	Jeremy Harrison	Réal Ménard	Werner Schmidt
Paul Crête	Mark Holland	Rob Merrifield	Kevin Sorenson
Jean Crowder	Dale Johnston	Lynn Myers	Caroline St-Hilaire
Meili Faille	Gerald Keddy	Charlie Penson	Peter Stoffer
Paul Forseth	Maka Kotto	Pierre Poilievre	Paul Szabo
Christiane Gagnon	Francine Lalonde		

SOUS-COMITÉ DES BUDGETS DE COMITÉ

Président:	Bonnie Brown	Vice-président:	John Williams
Marlene Catterall	Pat O'Brien	Bernard Patry	Andrew Telegdi
Gurmant Grewal			(7)

OPÉRATIONS GOUVERNEMENTALES ET PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES

Président:	Leon Benoit	Vice-présidents:	Pat Martin Paul Szabo
Ken Boshcoff	Guy Lauzon	Joe Preston	Louise Thibault
Marcel Gagnon	Diane Marleau	Francis Scarpaleggia	Randy White
Marc Godbout			(12)

Membres associés

Jim Abbott	Brian Fitzpatrick	Walt Lastewka	Scott Reid
Diane Ablonczy	Steven Fletcher	Derek Lee	John Reynolds
Dean Allison	Paul Forseth	Yvan Loubier	Lee Richardson
Rona Ambrose	Cheryl Gallant	Tom Lukiwski	Gerry Ritz
Rob Anders	Roger Gallaway	Gary Lunn	Benoît Sauvageau
David Anderson	Peter Goldring	James Lunney	Andrew Scheer
Dave Batters	Gary Goodyear	Peter MacKay	Gary Schellenberger
Stéphane Bergeron	Jim Gouk	Dave MacKenzie	Werner Schmidt
James Bezan	Gurmant Grewal	Inky Mark	Carol Skelton
Françoise Boivin	Nina Grewal	David McGuinty	Joy Smith
Garry Breitkreuz	Helena Guergis	Ted Menzies	Monte Solberg
Gord Brown	Art Hanger	Rob Merrifield	Kevin Sorenson
Colin Carrie	Stephen Harper	Larry Miller	Darrel Stinson
Bill Casey	Richard Harris	Bob Mills	Belinda Stronach
Rick Casson	Jeremy Harrison	James Moore	Greg Thompson
David Chatters	Loyola Hearn	Rob Moore	Myron Thompson
Michael Chong	Russ Hiebert	Rob Nicholson	David Tilson
David Christopherson	Jay Hill	Pat O'Brien	Vic Toews
Guy Côté	Betty Hinton	Gordon O'Connor	Bradley Trost
Roy Cullen	Rahim Jaffer	Deepak Obhrai	Merv Tweed
John Cummins	Brian Jean	Bev Oda	Peter Van Loan
Stockwell Day	Dale Johnston	Massimo Pacetti	Maurice Vellacott
Bev Desjarlais	Peter Julian	Brian Pallister	Mark Warawa
Barry Devolin	Randy Kamp	Charlie Penson	Judy Wasylcyia-Leis
Norman Doyle	Gerald Keddy	Pierre Poilievre	Jeff Watson
John Duncan	Jason Kenney	Jim Prentice	John Williams
Ken Epp	Ed Komarnicki	James Rajotte	Lynne Yelich
Diane Finley	Daryl Kramp		

PATRIMOINE CANADIEN**Président:** Marlene Catterall**Vice-présidents:** Maka Kotto
Gary SchellenbergerCharlie Angus
Gord Brown
Sarmite BulteMarc Lemay
Deepak ObhraiBev Oda
Mario SilvaScott Simms
David Smith

(12)

Membres associésJim Abbott
Diane Ablonczy
Dean Allison
Rona Ambrose
Rob Anders
David Anderson
Guy André
Dave Batters
Don Bell
Leon Benoit
Stéphane Bergeron
James Bezan
Garry Breitzkreuz
Colin Carrie
Bill Casey
Rick Casson
David Chatters
Michael Chong
Jean Crowder
Nathan Cullen
John Cummins
Rodger Cuzner
Jean-Claude D'Amours
Libby Davies
Stockwell Day
Barry Devolin
Norman Doyle
John DuncanKen Epp
Diane Finley
Brian Fitzpatrick
Steven Fletcher
Paul Forseth
Cheryl Gallant
Marc Godbout
Peter Goldring
Gary Goodyear
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Nina Grewal
Helena Guergis
Art Hanger
Stephen Harper
Richard Harris
Jeremy Harrison
Loyola Hearn
Russ Hiebert
Jay Hill
Betty Hinton
Rahim Jaffer
Brian Jean
Dale Johnston
Randy Kamp
Nancy Karetak-Lindell
Gerald Keddy
Jason KenneyDavid Kilgour
Ed Komarnicki
Daryl Kramp
Guy Lauzon
Tom Lukiwski
Gary Lunn
James Lunney
Peter MacKay
Dave MacKenzie
Inky Mark
Ted Menzies
Rob Merrifield
Larry Miller
Bob Mills
James Moore
Rob Moore
Rob Nicholson
Gordon O'Connor
Brian Pallister
Charlie Penson
Louis Plamondon
Pierre Poilievre
Jim Prentice
Joe Preston
James Rajotte
Scott Reid
John Reynolds
Lee RichardsonGerry Ritz
Pablo Rodriguez
Michael Savage
Francis Scarpaleggia
Andrew Scheer
Werner Schmidt
Carol Skelton
Joy Smith
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Darrel Stinson
Peter Stoffer
Belinda Stronach
Lui Temelkovski
Greg Thompson
Myron Thompson
David Tilson
Vic Toews
Bradley Trost
Merv Tweed
Peter Van Loan
Maurice Vellacott
Mark Warawa
Jeff Watson
Randy White
John Williams
Lynne Yelich

PÊCHES ET OCÉANS

Président: Tom Wappel

Vice-présidents: Gerald Keddy
Peter Stoffer

Raynald Blais
John Cummins
Rodger Cuzner

Loyola Hearn
Randy Kamp

Bill Matthews
Shawn Murphy

Jean-Yves Roy
Scott Simms

(12)

Membres associés

Jim Abbott
Diane Ablonczy
Dean Allison
Rona Ambrose
Rob Anders
David Anderson
Gérard Asselin
Dave Batters
Leon Benoit
James Bezan
Marc Boulianne
Garry Breitzkreuz
Gord Brown
Gerry Byrne
Serge Cardin
Colin Carrie
Robert Carrier
Bill Casey
Rick Casson
David Chatters
Michael Chong
Paul Crête
Jean Crowder
Nathan Cullen
Stockwell Day
Barry Devolin
Norman Doyle

John Duncan
Wayne Easter
Ken Epp
Diane Finley
Brian Fitzpatrick
Steven Fletcher
Paul Forseth
Cheryl Gallant
Yvon Godin
Peter Goldring
Gary Goodyear
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Nina Grewal
Helena Guergis
Art Hanger
Stephen Harper
Richard Harris
Jeremy Harrison
Russ Hiebert
Jay Hill
Betty Hinton
Rahim Jaffer
Brian Jean
Dale Johnston
Nancy Karetak-Lindell
Jason Kenney

Ed Komarnicki
Daryl Kramp
Guy Lauzon
Tom Lukiwski
Gary Lunn
James Lunney
Peter MacKay
Dave MacKenzie
Inky Mark
Ted Menzies
Rob Merrifield
Larry Miller
Bob Mills
James Moore
Rob Moore
Rob Nicholson
Gordon O'Connor
Deepak Obhrai
Bev Oda
Brian Pallister
Charlie Penson
Pierre Poilievre
Jim Prentice
Joe Preston
James Rajotte
Scott Reid
John Reynolds

Lee Richardson
Gerry Ritz
Andrew Scheer
Gary Schellenberger
Werner Schmidt
Carol Skelton
Joy Smith
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Caroline St-Hilaire
Paul Steckle
Darrel Stinson
Belinda Stronach
Greg Thompson
Myron Thompson
David Tilson
Vic Toews
Bradley Trost
Merv Tweed
Peter Van Loan
Maurice Vellacott
Mark Warawa
Jeff Watson
Randy White
John Williams
Lynne Yelich

PROCÉDURE ET AFFAIRES DE LA CHAMBRE

Président: Don Boudria

Vice-présidents: Michel Guimond
Dale Johnston

Françoise Boivin	Jay Hill	Judi Longfield	Karen Redman	(12)
Bill Casey	Dominic LeBlanc	Pauline Picard	Scott Reid	
Yvon Godin				

Membres associés

Jim Abbott	Diane Finley	Mario Laframboise	Lee Richardson
Diane Ablonczy	Brian Fitzpatrick	Guy Lauzon	Gerry Ritz
Peter Adams	Steven Fletcher	Tom Lukiwski	Andrew Scheer
Dean Allison	Paul Forseth	Gary Lunn	Gary Schellenberger
Rona Ambrose	Cheryl Gallant	James Lunney	Werner Schmidt
Rob Anders	Michel Gauthier	Peter MacKay	Mario Silva
David Anderson	Marc Godbout	Dave MacKenzie	Raymond Simard
Dave Batters	Peter Goldring	Richard Marceau	Carol Skelton
Leon Benoit	Gary Goodyear	Inky Mark	Joy Smith
Stéphane Bergeron	Jim Gouk	Réal Ménard	Monte Solberg
James Bezan	Gurmant Grewal	Ted Menzies	Kevin Sorenson
Ken Boshcoff	Nina Grewal	Rob Merrifield	Darrel Stinson
Garry Breitkreuz	Monique Guay	Larry Miller	Belinda Stronach
Ed Broadbent	Helena Guergis	Bob Mills	Greg Thompson
Gord Brown	Art Hanger	James Moore	Myron Thompson
Gary Carr	Stephen Harper	Rob Moore	David Tilson
Colin Carrie	Richard Harris	Rob Nicholson	Vic Toews
Rick Casson	Jeremy Harrison	Gordon O'Connor	Bradley Trost
David Chatters	Loyola Hearn	Deepak Obhrai	Merv Tweed
Michael Chong	Russ Hiebert	Bev Oda	Rose-Marie Ur
Joe Comartin	Betty Hinton	Brian Pallister	Roger Valley
Jean Crowder	Rahim Jaffer	Carolyn Parrish	Peter Van Loan
John Cummins	Brian Jean	Charlie Penson	Maurice Vellacott
Rodger Cuzner	Randy Kamp	Pierre Poilievre	Mark Warawa
Libby Davies	Nancy Karetak-Lindell	Russ Powers	Jeff Watson
Stockwell Day	Gerald Keddy	Jim Prentice	Randy White
Barry Devolin	Jason Kenney	Joe Preston	John Williams
Norman Doyle	Ed Komarnicki	Marcel Proulx	Lynne Yelich
John Duncan	Daryl Kramp	James Rajotte	Paul Zed
Ken Epp			

SOUS-COMITÉ SUR LE PRIVILÈGE PARLEMENTAIRE

Président: Judi Longfield

Vice-président:

Françoise Boivin	Yvon Godin	Michel Guimond	John Reynolds	(5)
------------------	------------	----------------	---------------	-----

SOUS-COMITÉ SUR LA DÉCLARATION EN VERTU DU CODE RÉGISSANT LES CONFLITS D'INTÉRÊTS DES DÉPUTÉS

Président: Judi Longfield

Vice-président:

Yvon Godin	Mario Laframboise	Scott Reid	(4)
------------	-------------------	------------	-----

SOUS-COMITÉ DES AFFAIRES ÉMANANT DES DÉPUTÉS

Président:	Gary Carr	Vice-président:	
Bill Casey	Rodger Cuzner	Yvon Godin	Pauline Picard (5)

SANTÉ

Président:	Bonnie Brown	Vice-présidents:	Réal Ménard Rob Merrifield
Colin Carrie Brenda Chamberlain Jean Crowder	Nicole Demers Ruby Dhalla	Steven Fletcher James Lunney	Michael Savage Robert Thibault (12)

Membres associés

Jim Abbott	Raymonde Folco	Guy Lauzon	John Reynolds
Diane Ablonczy	Paul Forseth	Jack Layton	Lee Richardson
Dean Allison	Hedy Fry	Yvan Loubier	Gerry Ritz
Rona Ambrose	Cheryl Gallant	Tom Lukiwski	Andrew Scheer
Rob Anders	Peter Goldring	Gary Lunn	Gary Schellenberger
David Anderson	Gary Goodyear	Peter MacKay	Werner Schmidt
Dave Batters	Jim Gouk	Dave MacKenzie	Carol Skelton
Leon Benoit	Gurmant Grewal	John Maloney	Joy Smith
Stéphane Bergeron	Nina Grewal	Inky Mark	Monte Solberg
James Bezan	Helena Guergis	Keith Martin	Kevin Sorenson
Bill Blaikie	Art Hanger	Brian Masse	Darrel Stinson
Don Boudria	Stephen Harper	Alexa McDonough	Belinda Stronach
Garry Breitkreuz	Richard Harris	Ted Menzies	Paul Szabo
Gord Brown	Jeremy Harrison	Larry Miller	Lui Temelkovski
Paule Brunelle	Loyola Hearn	Bob Mills	Greg Thompson
Bill Casey	Russ Hiebert	James Moore	Myron Thompson
Rick Casson	Jay Hill	Rob Moore	David Tilson
David Chatters	Betty Hinton	Rob Nicholson	Vic Toews
Michael Chong	Rahim Jaffer	Gordon O'Connor	Bradley Trost
Guy Côté	Brian Jean	Deepak Obhrai	Merv Tweed
Nathan Cullen	Dale Johnston	Bev Oda	Peter Van Loan
John Cummins	Peter Julian	Brian Pallister	Maurice Vellacott
Stockwell Day	Susan Kadis	Charlie Penson	Mark Warawa
Barry Devolin	Randy Kamp	Pierre Poilievre	Judy Wasylcia-Leis
Norman Doyle	Gerald Keddy	Jim Prentice	Jeff Watson
John Duncan	Jason Kenney	Joe Preston	Randy White
Ken Epp	Wajid Khan	James Rajotte	John Williams
Diane Finley	Ed Komarnicki	Scott Reid	Lynne Yelich
Brian Fitzpatrick	Daryl Kramp		

TRANSPORTS**Président:** Roger Gallaway**Vice-présidents:** Jim Gouk
Caroline St-HilaireDave Batters
Raymond Bonin
Robert CarrierBev Desjarlais
Jim KarygiannisJames Moore
Francis ScarpaleggiaAndrew Scheer
Borys Wrzesnewskyj

(12)

Membres associésJim Abbott
Diane Ablonczy
Dean Allison
Rona Ambrose
Rob Anders
David Anderson
Colleen Beaumier
Don Bell
Leon Benoit
James Bezan
Bernard Bigras
Françoise Boivin
Marc Boulianne
Garry Breitkreuz
Gord Brown
Colin Carrie
Bill Casey
Rick Casson
David Chatters
Michael Chong
Joe Comartin
Paul Crête
John Cummins
Jean-Claude D'Amours
Stockwell Day
Barry Devolin
Norman Doyle
John DuncanKen Epp
Diane Finley
Brian Fitzpatrick
Steven Fletcher
Paul Forseth
Cheryl Gallant
Peter Goldring
Gary Goodyear
Gurmant Grewal
Nina Grewal
Helena Guergis
Art Hanger
Stephen Harper
Richard Harris
Jeremy Harrison
Loyola Hearn
Russ Hiebert
Jay Hill
Betty Hinton
Charles Hubbard
Rahim Jaffer
Brian Jean
Dale Johnston
Randy Kamp
Gerald Keddy
Jason Kenney
Ed Komarnicki
Daryl KrampMario Laframboise
Réal Lapierre
Guy Lauzon
Tom Lukiwski
Gary Lunn
James Lunney
Peter MacKay
Dave MacKenzie
John Maloney
Inky Mark
Brian Masse
Ted Menzies
Rob Merrifield
Larry Miller
Bob Mills
Rob Moore
Rob Nicholson
Gordon O'Connor
Deepak Obhrai
Bev Oda
Brian Pallister
Charlie Penson
Pierre Poilievre
Russ Powers
Jim Prentice
Joe Preston
James Rajotte
Yasmin RatansiScott Reid
John Reynolds
Lee Richardson
Gerry Ritz
Gary Schellenberger
Werner Schmidt
Christian Simard
Carol Skelton
Joy Smith
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Darrel Stinson
Peter Stoffer
Belinda Stronach
Greg Thompson
Myron Thompson
David Tilson
Vic Toews
Alan Tonks
Bradley Trost
Merv Tweed
Peter Van Loan
Maurice Vellacott
Mark Warawa
Jeff Watson
Randy White
John Williams
Lynne Yelich

COMITÉS MIXTES PERMANENTS

BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

Coprésidents: Susan Kadis
Marilyn Trenholme Counsell

Vice-coprésident: Maurice Vellacott

Représentant le Sénat:
Les honorables sénateurs

Représentant la Chambre des communes:

Jean Lapointe
Marjory LeBreton

Vivienne Poy
Terrance Stratton

Charlie Angus
Marc Boulianne
Gerry Byrne
Mark Eyking
Cheryl Gallant

Peter Goldring
Réal Lapierre
Dominic LeBlanc
Raymond Simard
Darrel Stinson

(17)

Membres associés

Jim Abbott
Diane Ablonczy
Dean Allison
Rona Ambrose
Rob Anders
David Anderson
Guy André
Jean Augustine
Dave Batters
Leon Benoit
James Bezan
Garry Breitkreuz
Gord Brown
Colin Carrie
Bill Casey
Rick Casson
David Chatters
Michael Chong
John Cummins
Stockwell Day
Barry Devolin
Norman Doyle
John Duncan
Ken Epp
Diane Finley

Brian Fitzpatrick
Steven Fletcher
Paul Forseth
Gary Goodyear
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Nina Grewal
Helena Guergis
Art Hanger
Stephen Harper
Richard Harris
Jeremy Harrison
Loyola Hearn
Russ Hiebert
Jay Hill
Betty Hinton
Rahim Jaffer
Brian Jean
Dale Johnston
Randy Kamp
Gerald Keddy
Jason Kenney
Ed Komarnicki
Daryl Kramp
Guy Lauzon

Tom Lukiwski
Gary Lunn
James Lunney
Lawrence MacAulay
Peter MacKay
Dave MacKenzie
Inky Mark
Ted Menzies
Rob Merrifield
Larry Miller
Bob Mills
James Moore
Rob Moore
Rob Nicholson
Gordon O'Connor
Deepak Obhrai
Bev Oda
Brian Pallister
Charlie Penson
Louis Plamondon
Pierre Poilievre
Jim Prentice
Joe Preston
James Rajotte

Scott Reid
John Reynolds
Lee Richardson
Gerry Ritz
Andrew Scheer
Gary Schellenberger
Werner Schmidt
Carol Skelton
Joy Smith
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Belinda Stronach
Greg Thompson
Myron Thompson
David Tilson
Vic Toews
Bradley Trost
Merv Tweed
Peter Van Loan
Mark Warawa
Jeff Watson
Randy White
John Williams
Lynne Yelich

EXAMEN DE LA RÉGLEMENTATION

Coprésidents: John Bryden
Gurmant Grewal

Vice-coprésidents: Lynn Myers
Judy Wasylcyia-Leis

Représentant le Sénat:
Les honorables sénateurs

Représentant la Chambre des communes:

George Baker
Michel Biron
Céline Hervieux-Payette
James Kelleher

John Lynch-Staunton
Wilfred Moore
Pierre Claude Nolin

Rob Anders
Robert Bouchard
Monique Guay
Art Hanger
Randy Kamp

Derek Lee
Paul Harold Macklin
Lloyd St. Amand
Tom Wappel

(20)

Membres associés

Jim Abbott
Diane Ablonczy
Dean Allison
Rona Ambrose
David Anderson
Dave Batters
Leon Benoit
James Bezan
Garry Breitkreuz
Gord Brown
Colin Carrie
Bill Casey
Rick Casson
David Chatters
Michael Chong
John Cummins
Stockwell Day
Barry Devolin
Norman Doyle
John Duncan
Ken Epp
Diane Finley
Brian Fitzpatrick
Steven Fletcher
Paul Forseth

Cheryl Gallant
Peter Goldring
Gary Goodyear
Jim Gouk
Nina Grewal
Helena Guergis
Stephen Harper
Richard Harris
Jeremy Harrison
Loyola Hearn
Russ Hiebert
Jay Hill
Betty Hinton
Rahim Jaffer
Brian Jean
Dale Johnston
Gerald Keddy
Jason Kenney
Ed Komarnicki
Daryl Kramp
Mario Laframboise
Guy Lauzon
Tom Lukiwski
Gary Lunn

James Lunney
Peter MacKay
Dave MacKenzie
Richard Marceau
Inky Mark
Serge Ménard
Ted Menzies
Rob Merrifield
Larry Miller
Bob Mills
James Moore
Rob Moore
Rob Nicholson
Gordon O'Connor
Deepak Obhrai
Bev Oda
Brian Pallister
Charlie Penson
Pierre Poilievre
Jim Prentice
Joe Preston
James Rajotte
Scott Reid
John Reynolds

Lee Richardson
Gerry Ritz
Andrew Scheer
Gary Schellenberger
Werner Schmidt
Carol Skelton
Joy Smith
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Darrel Stinson
Belinda Stronach
Greg Thompson
Myron Thompson
David Tilson
Vic Toews
Bradley Trost
Merv Tweed
Peter Van Loan
Maurice Vellacott
Mark Warawa
Jeff Watson
Randy White
John Williams
Lynne Yelich

COMITÉS LÉGISLATIFS

COMITÉ PLÉNIER

Président:

Vice-président:

PROJET DE LOI C-38**Président:** Marcel Proulx**Vice-président:**Rona Ambrose
Françoise Boivin
Don BoudriaGord Brown
Paul Harold Macklin
Richard MarceauRéal Ménard
Rob Moore
Anita NevilleMichael Savage
Bill Siksay
Vic Toews(13)

Le Président

L'HON. PETER MILLIKEN

Comité des présidents des comités législatifs

Le vice-président et président des comités pléniers

M. CHUCK STRAHL

Le vice-président des comités pléniers

M. MARCEL PROULX

La vice-présidente adjointe des comités pléniers

L'HON. JEAN AUGUSTINE

MEMBRE DU MINISTÈRE

Par ordre de préséance

Le très hon. Paul Martin	premier ministre
L'hon. Jacob Austin	leader du gouvernement au Sénat
L'hon. Jean Lapierre	ministre des Transports
L'hon. Ralph Goodale	ministre des Finances
L'hon. Anne McLellan	vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile
L'hon. Lucienne Robillard	présidente du Conseil privé de la Reine pour le Canada, ministre des Affaires intergouvernementales et ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences
L'hon. Stéphane Dion	ministre de l'Environnement
L'hon. Pierre Pettigrew	ministre des Affaires étrangères
L'hon. Andy Scott	ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien et interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits
L'hon. Jim Peterson	ministre du Commerce international
L'hon. Andy Mitchell	ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire
L'hon. Bill Graham	ministre de la Défense nationale
L'hon. Albina Guarnieri	ministre des Anciens Combattants
L'hon. Reg Alcock	président du Conseil du Trésor et ministre responsable de la Commission canadienne du blé
L'hon. Geoff Regan	ministre des Pêches et des Océans
L'hon. Tony Valeri	leader du gouvernement à la Chambre des communes
L'hon. Aileen Carroll	ministre de la Coopération internationale
L'hon. Irwin Cotler	ministre de la Justice et procureur général du Canada
L'hon. R. John Efford	ministre des Ressources naturelles
L'hon. Liza Frulla	ministre du Patrimoine canadien et ministre responsable de la Condition féminine
L'hon. Joseph Volpe	ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration
L'hon. Joe Fontana	ministre du Travail et du Logement
L'hon. Scott Brison	ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux
L'hon. Ujjal Dosanjh	ministre de la Santé
L'hon. Ken Dryden	ministre du Développement social
L'hon. David Emerson	ministre de l'Industrie
L'hon. Ethel Blondin-Andrew	ministre d'État (Nord canadien)
L'hon. Raymond Chan	ministre d'État (Multiculturalisme)
L'hon. Claudette Bradshaw	ministre d'État (Développement des ressources humaines)
L'hon. John McCallum	ministre du Revenu national
L'hon. Stephen Owen	ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien et ministre d'État (Sport)
L'hon. Joe McGuire	ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique
L'hon. Joe Comuzzi	ministre d'État (Initiative fédérale du développement économique dans le Nord de l'Ontario)
L'hon. Mauril Bélanger	leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes, ministre responsable des langues officielles, ministre responsable de la réforme démocratique et ministre associé de la Défense nationale
L'hon. Carolyn Bennett	ministre d'État (Santé publique)
L'hon. Jacques Saada	ministre de l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec et ministre responsable de la Francophonie
L'hon. John Godfrey	ministre d'État (Infrastructure et Collectivités)
L'hon. Tony Ianno	ministre d'État (Famille et Aidants naturels)

SECRÉTAIRES PARLEMENTAIRES

L'hon. Claude Drouin	du premier ministre (collectivités rurales)
L'hon. Marlene Jennings	du premier ministre (Canada—États-Unis)
L'hon. Jim Karygiannis	du ministre des Transports
L'hon. John McKay	du ministre des Finances
L'hon. Roy Cullen	de la ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile
L'hon. Gerry Byrne	de la ministre des Affaires intergouvernementales
L'hon. Peter Adams	de la ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences
L'hon. Gurbax Malhi	de la ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences
L'hon. Bryon Wilfert	du ministre de l'Environnement
L'hon. Dan McTeague	du ministre des Affaires étrangères
L'hon. Sue Barnes	du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien et interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits
L'hon. Mark Eyking	du ministre du Commerce international (marchés émergents)
L'hon. Wayne Easter	du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire (développement rural)
L'hon. Keith Martin	du ministre de la Défense nationale
L'hon. Diane Marleau	du président du Conseil du Trésor et ministre responsable de la Commission canadienne du blé
L'hon. Shawn Murphy	du ministre des Pêches et des Océans
L'hon. Dominic LeBlanc	du leader du gouvernement à la Chambre des communes
L'hon. Paddy Torsney	de la ministre de la Coopération internationale
L'hon. Paul Harold Macklin	du ministre de la Justice et procureur général du Canada
L'hon. Larry Bagnell	du ministre des Ressources naturelles
L'hon. Sarmite Bulte	de la ministre du Patrimoine canadien
L'hon. Hedy Fry	du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration
L'hon. Judi Longfield	du ministre du Travail et du Logement
L'hon. Walt Lastewka	du ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux
L'hon. Robert Thibault	du ministre de la Santé
L'hon. Eleni Bakopanos	du ministre du Développement social (économie sociale)
L'hon. Jerry Pickard	du ministre de l'Industrie
L'hon. Raymond Simard	du leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes, ministre responsable des langues officielles et ministre responsable de la réforme démocratique

L'industrie de l'essence	
M. Boshcoff	3989
M. Pickard	3989
Le logement	
Mme Davies	3989
M. Scott	3989
L'éducation	
Mme McDonough	3989
M. Alcock	3989
Le Service correctionnel du Canada	
M. Bezan	3989
M. Cotler	3989
La justice	
M. Goodyear	3989
M. Cotler	3990
Les services de garde	
M. Vellacott	3990
M. Ianno	3990
L'environnement	
M. Preston	3990
M. Efford (Avalon).....	3990
L'aide internationale	
M. Clavet.....	3990
Mme Carroll.....	3990
M. Clavet.....	3990
Mme Carroll.....	3990
Les forêts	
M. Harris	3991
M. Efford (Avalon).....	3991
La pêche sportive	
M. Duncan	3991
M. Mitchell.....	3991
La fonction publique	
M. Godbout	3991
M. Alcock	3991
Le logement	
M. Komarnicki	3991
M. Scott	3991
Les aînés	
Mme Guergis.....	3991
M. Ianno	3991
Les langues officielles	
M. Desrochers	3992
M. Bélanger	3992
La santé	
M. Savage	3992
Mme Bennett.....	3992
Les forêts	
M. Harris	3992
M. Efford (Avalon).....	3992
Présence à la tribune	
Le Président	3992

Recours au Règlement	
Déclaration du président du Conseil du Trésor	
Mme Hinton.....	3992
M. Alcock.....	3993

AFFAIRES COURANTES

Budget supplémentaire des dépenses (B) de 2004-2005	
M. Alcock.....	3993
Budget principal des dépenses de 2005-2006	
M. Alcock.....	3993
Les nominations par décret	
M. Simard (Saint Boniface).....	3993
Délégations interparlementaires	
M. Wappel.....	3993
Les comités de la Chambre	
Citoyenneté et immigration	
M. Jaffer	3993
Le code criminel	
M. MacKay.....	3993
Projet de loi C-339. Présentation et première lecture.....	3993
Adoption des motions; première lecture et impression du projet de loi	3993
Le code criminel	
M. MacKay.....	3993
Projet de loi C-340. Présentation et première lecture.....	3993
Adoption des motions; première lecture et impression du projet de loi	3994
Le Code criminel	
M. MacKay.....	3994
Projet de loi C-341. Présentation et première lecture.....	3994
Adoption des motions; première lecture et impression du projet de loi	3994
Le Code criminel	
M. MacKay.....	3994
Projet de loi C-342. Présentation et première lecture.....	3994
Adoption des motions; première lecture et impression du projet de loi	3994
La Loi de l'impôt sur le revenu	
M. MacAulay.....	3994
Projet de loi C-343. Présentation et première lecture.....	3994
Adoption des motions; première lecture et impression du projet de loi	3994
Le Code criminel	
M. MacKay.....	3994
Projet de loi C-344. Présentation et première lecture.....	3994
Adoption des motions; première lecture et impression du projet de loi	3994
PÉTITIONS	
Le mariage	
Mme Hinton.....	3994
M. Godbout	3994
Le bouclier antimissile	
Mme Bonsant	3995
Le mariage	
M. Duncan	3995
Mme Gallant	3995

L'autisme	
M. Menzies.....	3995
Le mariage	
M. Wappel.....	3995
M. Goodyear.....	3995
M. Hanger.....	3995
Le recensement	
M. Silva.....	3995
Le mariage	
M. Komarnicki.....	3995
Mme Smith (Kildonan—St. Paul).....	3995
Les droits de la personne	
M. Moore (Fundy Royal).....	3995
Le mariage	
M. Hill.....	3996
M. Epp.....	3996
M. Warawa.....	3996
L'autisme	
M. Warawa.....	3996
Le mariage	
M. Stinson.....	3996
Questions au Feuilleton	
M. Simard (Saint Boniface).....	3996

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

Loi n° 2 d'exécution du budget de 2004	
Projet de loi C-33. Troisième lecture.....	3996

M. Silva.....	3996
M. Siksay.....	3996
M. Côté.....	3997
Adoption de la motion; troisième lecture et adoption du projet de loi.....	3997
La Loi sur la gestion des finances publiques	
Projet de loi C-8. Troisième lecture.....	3997
M. Julian.....	3997
M. Bigras.....	3999
Adoption de la motion; troisième lecture et adoption du projet de loi.....	4000

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

Loi sur la faillite et l'insolvabilité	
Mme McDonough.....	4000
Projet de loi C-236. Deuxième lecture.....	4000
M. Siksay.....	4002
M. Julian.....	4002
M. Lessard.....	4003
M. Temelkovski.....	4004
M. Van Loan.....	4005
M. Khan.....	4006

ANNEXE

POSTE  MAIL

Société canadienne des postes / Canada Post Corporation

Port payé

Postage paid

Poste-lettre

Lettermail

**1782711
Ottawa**

*En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à :*
Les Éditions et Services de dépôt
TPSGC, Ottawa (Ontario) K1A 0S5
Internet: <http://publications.gc.ca>
1-800-635-7943 ou appel local (613) 941-5995

If undelivered, return COVER ONLY to:
Publishing and Depository Services
PWGSC, Ottawa, ON K1A 0S5
Internet: <http://publications.gc.ca>
1-800-635-7943 or Local 613-941-5995

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes

Published under the authority of the Speaker of the House of Commons

Aussi disponible sur le réseau électronique « Parliamentary Internet Parlementaire » à l'adresse suivante :

Also available on the Parliamentary Internet Parlementaire at the following address:

<http://www.parl.gc.ca>

Le Président de la Chambre des communes accorde, par la présente, l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ce document à des fins éducatives et à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé de journal. Toute reproduction de ce document à des fins commerciales ou autres nécessite l'obtention au préalable d'une autorisation écrite du Président.

On peut obtenir des copies supplémentaires en écrivant à : Les Éditions et Services de dépôt, TPSGC, Ottawa (Ontario) K1A 0S5

The Speaker of the House hereby grants permission to reproduce this document, in whole or in part, for use in schools and for other purposes such as private study, research, criticism, review or newspaper summary. Any commercial or other use or reproduction of this publication requires the express prior written authorization of the Speaker of the House of Commons.

Additional copies may be obtained from Publishing and Depository Services, PWGSC, Ottawa, ON K1A 0S5

**The English version of this publication may be obtained from Publishing and Depository Services
PWGSC, Ottawa, ON K1A 0S5**